Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

IMPACTS SOCIAUX DES ESPACES VERTS DANS LES POLITIQUES DE RÉNOVATION URBAINE À BRUXELLES ET ACTEURS DÉCISIONNELS : ANALYSE DES USAGES DES ESPACES VERTS PUBLICS DANS LE QUARTIER MARITIME

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par **Alexandre Orban** en vue de l'obtention du grade académique de Master en Sciences et Gestion de l'Environnement à finalité Gestion de l'Environnement [M-ENVIG]

Année Académique 2015-2016

Directeur : Mathieu Van Criekingen

REMERCIEMENTS

À la centaine d'inconnus qui ont accepté de m'accorder un peu de leur temps pour me partager leurs réalités.

À mon promoteur pour l'encadrement et les conseils « smart » malgré les demandes parfois fort tardives. Aux professeurs et chercheurs de l'IGEAT pour avoir participé à affiner mes réflexions critiques autour des questions environnementales tout en me donnant le goût de la géographie.

À Valentine, Jean, Zoé et ma chère mère pour le travail de relecture, d'élagage et de bidouillage informatique. À Églantine pour une autre fructueuse collaboration. À Martin pour sa contribution linguistique. À Laurent, Flo et autre main-d'œuvre proposée pour leur disponibilité non capitalisée. Aux Cageux pour leur soutien et leur tolérance malgré mes sautes d'humeur et la monopolisation d'une table collective. À ma famille pour leurs attentions et encouragements réguliers.

RÉSUMÉ

Depuis le début des années 90, la Région de Bruxelles-Capitale a investi dans des politiques de rénovation urbaine sur son territoire. Les deux principaux buts affichés sont l'amélioration de la qualité de vie en ville et l'attraction de classes moyennes. La transformation des quartiers touchés par la rénovation urbaine affecte le logement, mais également l'espace public. L'aménagement d'espaces verts est régulièrement à l'ordre du jour et leur influence sur les populations locales est fréquemment promue comme exclusivement positive.

L'objectif de mon mémoire est double. Il s'agit d'une part de soumettre cet a priori à un examen scientifique, au travers du concept d'usage. J'analyse ainsi les répercussions sociales qu'impliquent les pratiques d'espaces verts sur les différentes populations du quartier dans lequel ils s'insèrent. D'autre part, il s'agit d'établir dans quelle mesure les projections et objectifs sous-jacents des acteurs décisionnels (i.e. dominant la prise de décision d'un aménagement) participent à produire ces impacts sociaux. Pour y répondre, j'ai procédé à une étude de cas sur les espaces verts publics dans le Quartier Maritime, selon une approche matérialiste et qualitative. La récolte de donnée s'est effectuée en ce début d'année 2016 par entretiens semi-directifs, observation directe et enquête quantitative.

Mes résultats montrent des tendances relativement conformes aux objectifs de rénovation urbaine des autorités régionales, mais qui n'en sont pas moins problématique. La plupart des usages légaux d'espaces verts produits par les acteurs décisionnels profitent à des populations très variées, que ce soit en termes de genre, d'âge, d'origine ou de statut socioprofessionnel. Il n'y a donc pas lieu de statuer que les bienfaits des parcs aménagés dans le cadre de politiques de rénovation urbaine ne profitent qu'à un type de public. Cependant l'impact positif est contrebalancé par plusieurs effets négatifs. Le vandalisme, l'appropriation de l'espace contrôlée par les acteurs décisionnels et une mixité sociale limitée sont observés. De plus, l'attraction de publics aisés et la promotion immobilière générées par la régulation des usages dans les espaces verts participe à un processus de gentrification écologique. Les classes populaires semblent donc faire face à un risque d'éviction subreptice alors même qu'ils profitent des bienfaits de leur nouveau « jardin ».

Mots-clés : espaces verts ; rénovation urbaine ; usages ; acteurs décisionnels ; impacts sociaux ; gentrification écologique.

ABSTRACT

Since the early 1990s, the Brussels Capital Region invests in large urban renewal politics on its territory. The regional authorities plan to improve the quality of life in the city and to attract the middle class. Transformation of the landscape means residential development, which includes public space planning. Green spaces are frequently part of those politics and are exclusively seen as positive for the local population.

My master thesis had two main goals. First, I wanted to evaluate scientifically the effects of urban parks on local populations through their direct use of them. Secondly, I intended to analyse how projections and goals of decisional actors (i.e. who are dominant in urban planning processes) influence social impacts. In this context, I conducted a case study to fulfil these goals following a materialist and qualitative approach. This work has been focused on the Maritime Neighbourhood and its public green spaces, based on semi-structured interviews, direct observations and quantitative surveys.

The results show a correspondence between observed social impacts and the aims of regional authorities in urban renewal politics. The usage of green spaces in a neighbourhood seems to positively affect the quality of life for several kinds of local population. However, we can also observe multiple negative effects such as vandalism, decisional actors-controlled appropriation and a limited social mix. Moreover, the attraction of the middle class and real estate development generated in the vicinity of public green spaces contribute to a gentrification phenomenon. Poor people of the Maritime Neighbourhood seem to face a discreet risk of eviction while enjoying their new “garden”.

Keywords : green spaces ; urban renewal ; uses ; decisional actors ; social impacts ; ecological gentrification.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **1**

1. METHODOLOGIE **3**
1.1 REVUE DE LA LITTERATURE 3
1.2 PROBLEMATISATION ET HYPOTHESES 7
1.3 METHODOLOGIE D'ANALYSE EMPIRIQUE 10
1.3.1 Approche qualitative *10*
1.3.2 Histoire et Quartier Maritime *10*
1.3.3 Zone d'étude *16*
1.4 RECOLTE DE DONNEES 17

2. ANALYSE DES CAS DU L28 ET DE TOUR & TAXIS **21**
2.1 USAGES PROJETES ET OBJECTIFS DES ACTEURS DECISIONNELS 21
2.1.1 Prémices divergentes (1992-2007) *22*
2.1.1.1 Plan Régional d'Affectation du Sol et projets sans lendemain pour Tour et Taxis 22
2.1.1.2 Mobilisation associative et Tour et Taxis 25
2.1.1.3 Contrats de Quartier et L28 25
2.1.2 Consensus et crise financière (2008-2014) *28*
2.1.2.1 Le Schéma Directeur (2008) : revitalisation et désenclavement 28
2.1.2.2 La note de synthèse de Michel Desvigne (2010) : multifonctionnalité et évolution 30
2.1.2.3 Crise financière et propriété foncière 33
2.1.3 Application et négociations contemporaines (2015 – 2016) *35*
2.1.3.1 Aménagements et moyens de gestion existants 35
2.1.3.2 Projet informel et discussions 37
2.1.4 Conclusion de chapitre *41*
2.2 USAGES EXISTANTS : QUI, QUOI, OU, POURQUOI. 43
2.2.1 Distribution spatiale des usages existants *43*
2.2.1.1 Usages légaux mobiles 44
2.2.1.2 Usages légaux fixes 46
2.2.1.3 Usages illégaux 47
2.2.2 Profil des usagers *48*
2.2.2.1 Généralités 49
2.2.2.2 Approfondissement et différenciation 52
2.2.3 Conclusion de chapitre *59*
2.3 IMPACTS SOCIAUX 61
2.3.1 Bien-être : une double « respiration » *61*
2.3.2 Appropriation contrôlée *62*
2.3.3 Le vandalisme comme symptôme *63*
2.3.4 Mixité sociale limitée *64*
2.3.5 Gentrification *66*
2.3.6 Conclusion de chapitre *68*

CONCLUSION GENERALE **69**

BIBLIOGRAPHIE **71**
SITES WEB 75

ANNEXES **77**
ANNEXE 1 : EXEMPLAIRE DU GUIDE D'ENTRETIEN QUALITATIF 77
ANNEXE 2 : FICHES RESUMES DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS 78
Entretien avec Abdel du collectif Four à pain du 7 mai 2016 ..... *78*

Entretien avec Eric Duhain de la zone police Ouest du 1er juillet 2016 ..... *80*
Entretien avec Béranger Dumont de BPI du 26 avril 2016 ..... *82*
Entretien avec Frédéric Fontaine de Bruxelles Environnement du 14 juin 2016 ..... *84*
Entretien avec Gabriel de l'ASBL Parckfarm du 24 avril 2016 ..... *86*
Entretien avec Pierre Lemaire de l'Agence de Développement Territoriale (ADT) du 15 avril 2016 ..... *88*
Entretien avec Rose-May Liebaert du Comité de Quartier Maritime du 10 juin 2016 ..... *90*
Entretien avec Andrea Urbina Padin de Bruxelles Environnement du 26 avril 2016 ..... *92*
Entretien avec Arnaud Van Blommen de Bruxelles Environnement du 29 avril 2016 ..... *94*
Entretien avec Stefan Van Thienen et Ismael Boukamher de Project T&T du 13 mai 2016 . *96*
Entretien avec Béatrice Warnotte de Bruxelles Environnement du 13 mai 2016 ..... *98*
ANNEXE 2 : ANALYSE DETAILLEE DE LA MISE EN APPLICATION DES USAGES PROJETES 100
Aménagements *101*
L28 101
L28A 101
Tour et taxis 102
Gestion *103*
Bruxelles Environnement 103
Police 106
Occupations temporaires 108
ANNEXE 3 : EXEMPLAIRE DU QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE QUANTITATIVE 111
ANNEXE 4 : TABLEAUX DE RESULTATS DE L'ENQUETE QUANTITATIVE 114
Usages selon l'âge *114*
Statut socioprofessionnel des usagers *114*
Usages selon le genre *115*
Zone(s) fréquentée(s) selon lle lieu de résidence *115*
Zones(s) fréquentée(s) selon le statut socioprofessionnel *116*
Usages *116*

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Schéma théorique de la production des usages……8
Figure 2 : Le Quartier Maritime dans son contexte régional : croissant pauvre, rénovation urbaine et espaces verts en 2012 à Bruxelles……...15
Figure 3 : Périmètre du Quartier Maritime et espaces verts……...16
Figure 4 : Structure de la section sur l'analyse de cas……19
Figure 5 : Affectations du Quartier Maritime selon le PRAS……..……23
Figure 6 : Représentation du projet de réaménagement du Schéma Directeur …… 29
Figure 7 : Usages projetés de Michel Desvigne ……..……..32
Figure 8 : Propriété foncière des espaces en projets de réaménagements dans le Quartier Maritime ……..……..……..……..……..34
Figure 9 : Aménagements existants dans les EVU du Quartier Maritime……..37
Figure 10 : Projet informel convenu entre Extensa et Région de Bruxelles-Capitale ……...38
Figure 11 :Type d'activités des usagers.……44
Figure 12 : Statut socioprofessionnel des usagers...……...51
Figure 13 : Genre et usages existants……..…53
Figure 14 : Âge et usages existants……54
Figure 15 : Lieu de résidence selon la zone d'usage……...56
Figure 16 : Statut socioprofessionnel selon la zone d'usages……57

Tableau 1 : Profil des usagers sur la thématique du logement……...49
Tableau 2 : Profil d'âge des usagers et des habitants du Quartier Maritime……...50

Introduction

À l'origine de cette recherche, il y a un questionnement sur les politiques de rénovation urbaine à Bruxelles ainsi que sur la place et l'influence des espaces verts urbains (EVU) dans ces politiques. Depuis le début des années 90, la Région de Bruxelles-Capitale s'est lancée dans de vastes programmes de réaménagements des quartiers centraux de la ville et a investi de manière conséquente en vue de leur réalisation. En termes de transformations des espaces concernés, la rénovation et la création de logements sont en premier plan. Mais le réaménagement d'espaces publics prend lui aussi une place importante dans ces programmes. Des espaces verts sont fréquemment aménagés, que ce soit sous forme de jardins privés ou de parcs urbains.

Les politiques bruxelloises de rénovation urbaine sont loin de faire l'unanimité auprès de la société civile. Plusieurs auteurs universitaires et associatifs dénoncent depuis de nombreuses années les impacts sociaux profondément inégalitaires de ces investissements, dont notamment la gentrification[1]. Alors que la dimension du logement est centrale dans ces analyses critiques, en tant qu'influence majeure de ces processus excluant, le rôle du réaménagement des espaces publics est sensiblement moins documenté. Quant aux espaces verts, ils sont peu remis en question. Comme s'il allait de soi que leur influence sur les populations ne pouvait être *que* positive. C'est cet a priori que j'ai voulu soumettre à un examen scientifique, en explorant les répercussions sociales de la production d'espaces verts sur les habitants du quartier dans lequel ils s'insèrent, au travers de l'analyse des usages.

De plus, j'ai cherché à analyser les liens qu'il pouvait exister entre les projections des « acteurs décisionnels », i.e. les acteurs dominants la prise de décision au niveau des aménagements, et les influences de zones végétalisées sur les populations. En ce sens, l'ambition de ce mémoire est d'aller au-delà d'une simple description de répercussions sociales et d'explorer la dimension éminemment politique des espaces verts.

[1] De nombreux chercheurs et professeur de l'IGEAT ont apporté leur contribution à cette question. Nous pouvons notamment citer les recherches de Mathieu Van Criekingen, Christian Vandermotten, Pierre Marissal, Jean-Michel Decroly, Alice Romainville et Christian Dessouroux. Du côté associatif, la fédération d'associations Inter-Environnement Bruxelles (IEB) a également produit de nombreuses analyses sur le sujet.

Le présent mémoire se structure en deux sections. La première, la partie « Méthodologie » développe ma démarche, aussi bien en termes de cheminement de mon questionnement que de manières d'y répondre. La revue de la littérature et l'analyse de sources spécifiques sont intégrées comme fondement de mes raisonnements méthodologiques, tout en exposant de manière synthétique des éléments de contexte indispensables à la compréhension des enjeux étudiés.

La seconde section s'attache à l'étude de cas que j'ai menée en vue de répondre à ma question de recherche : les espaces verts publics du Quartier Maritime. L'analyse du processus de production des usages de ces espaces structure le texte. J'y développerai principalement les usages projetés, les usages existants et les impacts sociaux.

1. Méthodologie

1.1 Revue de la littérature

Dans ce travail, la revue de la littérature a deux objectifs majeurs. Il s'agit d'une part de faire émerger des éléments permettant de problématiser ma question de départ en une question de recherche et d'émettre des hypothèses. D'autre part, elle permet d'opter pour une méthodologie pertinente de vérification de ces hypothèses.

1.1.1 Objet social et matérialisme historique

La revue de la littérature met en évidence la richesse et la complexité des espaces verts publics en tant qu'*objet social* (e.g. Wolch et al., 2014). S'il est indéniable qu'il existe dans les villes un large spectre d'espaces verts différents selon les aménagements effectués, la topographie ou encore le panel végétal, l'espace ne peut être réduit à sa simple composition physique. Le type de population qui les côtoie, les conséquences pour les habitants, les dynamiques entre des acteurs et les usages existants sont autant d'éléments qui permettent de rendre compte de la diversité sociale des espaces verts urbains.

Dans son analyse de Bruxelles, Christian Vandermotten (2014) nous propose un cadre théorique pertinent pour aborder les relations entre les caractéristiques physiques d'un espace et sa dimension sociale plurielle. Selon la conception matérialiste de la ville, dont il se revendique, cette relation n'est ni naturelle, ni figée. Il s'agit d'un lien dynamique et historiquement situé, qui évolue selon les relations entre groupes sociaux. Si l'approche matérialiste considère les déterminants économiques comme fondamentaux dans la compréhension de dynamiques urbaines, elle est loin de les considérer comme suffisants pour expliquer les faits sociaux. La spatialisation et l'historicisation des facteurs économiques sont nécessaires pour analyser au mieux la complexité du réel. Ainsi le présent travail s'inspirera de cette approche matérialiste pour l'étude de la dimension sociale des espaces verts. Elle sera complétée ci et là par des apports sociologiques d'Alain Accardo (2006) dont le système conceptuel, basé sur les travaux de Pierre Bourdieu, semble adéquat pour cette recherche.

1.1.2 L'espace comme produit de rapports sociaux et de représentations

En tant qu'espace aménagé et réfléchi, l'EVU est le produit de rapports sociaux qui l'influencent et le déterminent (Lefebvre, 1987). Il est le fruit d'un processus de planification urbaine qui se compose d'interventions – ou de non-interventions – d'organismes publics et privés qui agissent selon leurs possibilités, leurs intérêts et leurs représentations (Birge-Liberman, 2010 ; Mehdi, 2012 ; Méliani & Arnould, 2012). La double diversité des EVU que nous avons abordée dans le point précédent n'est donc pas neutre. Au travers des relations humaines nécessaires à la construction d'un EVU se reflètent des interactions dynamiques entre plusieurs idéologies (Accardo, 2006).

En 1995, Terence Young s'est intéressé à ces interactions en étudiant le cas du Golden Gate Park de San Francisco. Il a analysé comment l'évolution des représentations au cours de l'histoire avait significativement transformé les espaces et les activités de ce parc. Par exemple, le courant romantique du 19ème siècle voyait la « nature »[2] comme un organisme équilibré et intrinsèquement « bon » et a eu de nombreuses répercussions aux Etats-Unis. Egalement qualifié d'« environnementalisme positif »[3], ce courant a fortement influencé les deux entrepreneurs Frederick Law Olmsted et Calvert Vaux dans leurs multiples créations de parcs urbains. Leur vision organique de l'espace vert contrastait avec les chantiers massifs qu'ils ont opérés (Olmsted, 1870). L'environnementalisme positif se révèlera avoir des échos contemporains, et notamment dans mon analyse de cas.

En parallèle, Young met en évidence les rapports entre classes sociales[4] dans ces

---

[2] A mon étonnement, le terme *nature* reste utilisé par de nombreux chercheurs sans vraiment définir de quoi il s'agit. Une imprécision qui m'incitera à ne plus utiliser ce terme dans la suite de mon travail, ou devrais-je dire presque plus. La seule situation où il me semble pertinent d'en faire usage est lorsqu'il s'agit d'analyser des représentations, mettant derrière le mot nature une série d'images, de sensations, d'idées, conformément à la logique de Neil Smith (1984).

[3] Dans le cadre de l'urbanisme, l'*environnementalisme positif* désigne un courant idéologique fondé sur la croyance que les EVU pouvaient participer à améliorer la société (Young, 1995). Selon ses partisans, les problèmes de la ville résultaient d'une aliénation des résidents urbains, éloignés de la « nature », et que c'est en réimplantant des espaces verts dans les cités qu'on y remédierait.

[4] Le concept de *classe sociale* est au cœur d'ardents débats épistémologiques (Chauvel, 2001 ; Labica & Bensussan, 1985) et les enjeux de son évolution historique mériteraient de s'y attarder plus longuement. Dans ce travail, je reprendrai une interprétation « bourdieusienne », désignant un groupe de personnes dont les individus occupent une position spécifique dans la hiérarchie sociale de la société de par une quantité et

interactions idéologiques. Les représentations des groupes dominants les rapports sociaux exercent une influence prépondérante sur la production des espaces verts, tout en ayant ensuite des répercussions sur les modes de penser des autres franges de la société.

1.1.3 Rénovation urbaine, valorisation marchande et gentrification

En retour, la création et la gestion d'EVU vont avoir des répercussions plus ou moins marquées sur les dynamiques politiques, sociales et économiques du quartier dans lequel ils s'insèrent. C'est en ce sens que ce type d'aménagement végétal se retrouve fréquemment au programme des agendas de rénovations urbaines.

Politique d'investissement caractéristique des villes occidentales contemporaines, la rénovation urbaine a pour principes centraux le développement économique et durable de zones urbaines, leur gouvernance par des partenariats entre acteurs publics et privés, l'amélioration de la qualité de vie, la mixité sociale et la participation citoyenne (Barthel, 2009 ; Recoquillon, 2009). Cependant, de nombreux auteurs ont procédé à des analyses critiques des répercussions sociales de ce type de gestion et remettent en question la pertinence et l'effectivité des principes précités (Clerval & Fleury, 2009 ; Garnier, 2010 ; IEB, 2010 ; Vandermotten, 2014 ; Van Criekingen, 2009). L'implication des politiques de rénovation urbaine dans des processus de gentrification[5] de quartiers populaires est régulièrement mise en évidence dans de nombreuses villes occidentales telles que Paris, New York ou Bruxelles.

L'aménagement d'EVU ne semble pas aussi détaché de ce processus qu'on pourrait le croire. Des écrits provenant principalement des États-Unis mettent en évidence des liens entre la production d'espaces verts, les usages relatifs et la gentrification dans les villes (Birge-Liberman, 2010 ; Dooling, 2009 ; Tilger, 2014 ; While et al., 2004, Quastel, 2009). La plupart de ces auteurs se revendiquent du courant de la géographie dite « radicale », d'inspiration marxiste, et mobilisent fréquemment les concepts d'*ecological gentrification*[6] et de *spatial fix*[7]. La

---

une qualité de capital économique, culturel et social relativement similaire (Accardo, 2006 ; Bidou-Zachariasen, 2004). Son utilisation sociologique restera prudente pour éviter toute simplification abusive.

[5] La *gentrification* désigne « un processus à facettes multiples d'embourgeoisement de territoires urbains et de transformation des paysages bâtis qui est issu d'un réinvestissement orchestré par des alliances entre l'action publique et des intérêts fonciers et immobilier privés, dans un système de marchandisation capitaliste des fonctions urbaines » (Clerval et al., 2011, p.3).

[6] Le concept *d'ecological gentrification* a été définit par Dooling (2009) : « la mise en œuvre d'un programme de planification environnementale lies aux espaces verts publics qui mène au déplacement ou à l'exclusion des populations les plus économiquement vulnérables tout en adoptant une éthique environnementale » (traduction personnelle, p. 630).

gentrification est un processus complexe résultant de l'interaction de multiples facteurs et intrinsèquement lié au capitalisme (Smith, 2002). En conséquence, elle ne pourrait être entièrement ni exclusivement expliquée par la création et la gestion d'espaces verts. L'analyse de l'implication des EVU dans ce processus garde cependant un intérêt scientifique afin de dépasser une vision trop simpliste d'espaces détachés des dynamiques sociales, économiques et politiques dans lesquelles ils s'insèrent.

Le rôle des EVU dans des processus de gentrification semble principalement lié aux incidences de leur production sur (i) le prix de location et d'achats de logements avoisinants, augmentant la valeur des biens immobiliers, (ii) l'attraction de publics aisés, notamment via l'organisation d'événements, l'installation de commerces alentour et le développement d'activités touristiques, et (iii) la restriction de l'accès à certains publics indésirables (e.g. sans-abri). De par ces aspects, l'EVU peut constituer un outil de valorisation marchande des territoires, dont la gentrification serait un potentiel symptôme (Billen et al., 2002).

1.1.4 Santé et cohésion sociale

Les effets des aménagements d'EVU sur les populations d'un quartier ne peuvent cependant pas être réduits au seul processus de gentrification. Nombre d'auteurs ont étudié les bienfaits psychologiques et physiologiques pour les individus qui disposent d'EVU à proximité de leur lieu de vie. L'étude de Jennifer R. Wolch, Jason Byrne et Joshua P. Newell (2014) rend compte de manière synthétique des nombreuses approches scientifiques dont cette dimension a fait l'objet et de leur diversité. En tant qu'espaces « naturels » et esthétiques, d'activité physique, de loisirs et de détente – que ce soit dans les faits ou dans les représentations des individus –, ces aménagements végétalisés semblent d'après ces travaux avoir des incidences positives sur la santé humaine. Bien que n'étudiant pas spécifiquement des cas de rénovation urbaine, cette littérature cerne une amélioration de la qualité de la vie qui n'est pas sans rappeler les principes préalablement exposés de ce type de politiques.

La dimension de la cohésion sociale est également développée dans la littérature (Medhi et al., 2012). Par le biais d'aménagements adéquats, les espaces verts publics peuvent constituer des espaces de convivialité entre les individus, voire entre des populations différentes. Mais la

[7] David Harvey est à l'origine du concept de *spatial fix.* Il désigne l'investissement d'une somme d'argent dans un espace pour en tirer un profit. Le double sens du terme *fix* en anglais a été délibérément choisi pour signifier à la fois une fixation dans l'espace et la solution d'un problème, ici les périodes cycliques de crises économiques (Harvey, 2001).

gestion quotidienne a aussi son importance au regard de cet enjeu. Des animations et des évènements peuvent y être organisés. La participation des habitants à la gestion des lieux peut y être encouragée. Un sentiment de sécurité par un contrôle social plus ou moins présent peut y être cultivé. L'articulation de tous ces éléments est censée inciter les personnes à interagir les uns avec les autres et contribuer ainsi à leur bien-être.

1.2 Problématisation et hypothèses

La revue de la littérature m'a permis d'établir un cadre théorique de base pour la construction d'une question de recherche. Conformément à l'approche matérialiste, les EVU sont considérés en tant que objet social, produit historique de relations dynamiques entre différents groupes aux intérêts différents, avec des moyens et des représentations qui leurs sont propres. Le concept d'usage offre un outil théorique particulièrement approprié pour une telle analyse de mon sujet de recherche. Il structure l'ensemble de ce mémoire.

Selon le Dictionnaire de sociologie, « le terme usage renvoie aux utilisations particulières qu'un individu ou un groupe peut faire d'un bien, d'un instrument, d'un objet. (…) Les usages désignent les pratiques culturelles qui sont couramment mises en œuvre dans la vie quotidienne et qui sont, le plus souvent, vécues comme naturelles et non contestées » (Akoun & Ansart, 1999, p. 556). L'utilisation du concept d'usage a ainsi pour intérêt de focaliser mon étude sur les pratiques culturelles et quotidiennes d'un espace, excluant les pratiques exceptionnelles. De plus, la revue de la littérature indique que les usages sont le produit de rapports sociaux tout en étant plus ou moins liés à l'espace sur lequel ils s'opèrent. À ce propos, mon mémoire comprendra deux sous-concepts au concept d'usage : les usages *existants* (i.e. les utilisations qu'on fait actuellement d'un espace dans la situation existante) et les usages *projetés* (i.e. les interprétations et représentations des utilisations futures désirées). La distinction permet de dresser les différentes étapes du processus que j'appelle la production des usages d'un EVU (voir figure 1).

Avant toute chose, la planification d'un espace vert implique d'y projeter des usages, selon des intérêts et des représentations. Des rapports de force s'établissent et ce sont les projections des acteurs dominant la prise de décision – ou « acteurs décisionnels » – qui s'imposent. Puis, des moyens sont alloués à la réalisation des projections, plus ou moins fidèlement. Il y a à la fois l'aménagement en soi, véritable transformation physique de l'espace, et la gestion quotidienne de ce dernier. Ensuite, les usagers s'approprient l'espace vert et s'adonnent à des activités en son sein, selon les envies et les possibilités offertes. Enfin, cette appropriation a

des répercussions sur plusieurs groupes sociaux en interaction dans le quartier, entendus comme « impacts sociaux ».

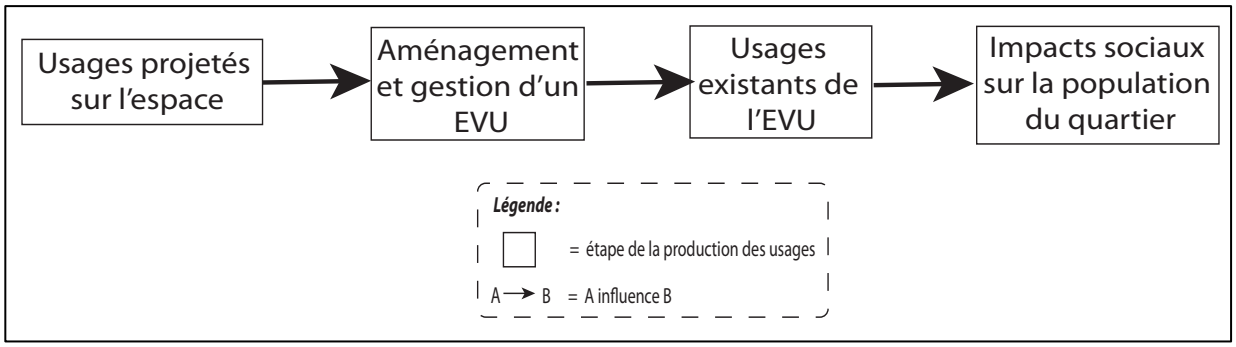

Figure 1 : Schéma théorique de la production des usages
Auteur : Alexandre Orban (juillet 2016)

En parallèle, la revue de la littérature nous a fourni un aperçu des différents impacts sociaux de la production des EVU. Certains participent à améliorer la qualité de vie des individus tandis que les autres prennent part à des processus d'exclusion. Les effets ne seront pas le même pour différents groupes sociaux. Il n'est pas non plus à exclure que plusieurs impacts différents touchent une même population.

Dans ce cadre, l'objectif de mon mémoire est double. Premièrement, il s'agit d'analyser les impacts sociaux qui résultent des usages d'EVU produits dans les politiques de rénovation urbaine, et comment ils touchent des populations différentes. Mon étude se situe donc bien au-delà de la simple description des usages existants.

Deuxièmement, je cherche à déterminer dans quelle mesure les usages projetés et les objectifs sous-jacents des acteurs décisionnels influencent les usages existants, par le biais d'aménagements et de moyens de gestion. Des choix ont été opérés lors des deux premières étapes de la production des usages et j'analyserai en quoi les impacts sociaux ont été influencés par ces choix.

La question de recherche qui résulte de ce double objectif peut être formulée de la manière suivante : ***quels sont les impacts sociaux des usages d'espaces verts dans les politiques de rénovation urbaine bruxelloises et en quoi ces impacts sont-ils influencés par les projections des acteurs décisionnels ?***

Plusieurs précisions préliminaires sont nécessaires. Tout d'abord, les *espaces verts* sont définis comme des espaces dont la surface est entièrement ou partiellement recouverte par des espèces végétales, et dont ce couvert est le résultat d'objectifs d'aménagement territorial explicites, impliquant de facto une intervention anthropique (et non pas d'un abandon d'une parcelle que des espèces végétales finissent par recouvrir). *La production des espaces verts et de leurs usages* désigne l'ensemble des facteurs qui interviennent dans le processus de production des usages d'EVU. Notons également que ce sont les espaces verts accessibles au public qui seront mis à l'examen dans le cas présent.

Dans ce travail, les *impacts sociaux* d'un objet désignent l'ensemble des effets directement ou indirectement induit par l'existence de cet objet sur une population donnée à un moment donné. Je concentrerai mon étude autour des répercussions sur les habitants du quartier dans lequel les EVU analysés s'insèrent, bien que mis en relation avec des groupes sociaux externes qui font usage de ces EVU. Le *quartier* désigne une zone physique spatialement définie (voir chapitre suivant) et ses *habitants* sont entendus comme les personnes qui y résident.

Enfin, les *acteurs décisionnels* peuvent être compris comme un ensemble au sens ou ils dominent la prise de décisions autour des aménagements étudiés et parviennent à des consensus. Cependant, ils ne forment certainement pas un front homogène et dénué de conflictualité. Mon mémoire se chargera de mettre en lumière les négociations entre les différentes factions internes pour appréhender de quoi le consensus est le nom.

À ce stade, je suis en mesure de proposer deux réponses à cette question de recherche, inspirées des apports de la revue de la littérature et dont mon travail tentera de vérifier la pertinence. La mise en lumière de relations entre gentrification et politiques d'espaces verts dans la revue de la littérature et les interpellations universitaires et associatives bruxelloises concernant les politiques de rénovation urbaine précitées me conduisent à formuler une première hypothèse : *les projection des acteurs décisionnels sur les usages d'espaces verts dans les politiques de rénovation urbaine participent à l'exclusion des populations les plus pauvres du quartier dans lequel ils s'insèrent.* La deuxième hypothèse provient des travaux observant une contribution des EVU à l'amélioration de la qualité de vie : *les projections des acteurs décisionnels sur les usages des espaces verts dans les politiques de rénovation urbaine participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier dans lequel ils s'insèrent*.

Reste à déterminer comment répondre à cette question de recherche, selon quelle méthodologie et sur base de quelles données. Ce sera l'objet du prochain chapitre.

1.3 Méthodologie d'analyse empirique

1.3.1 Approche qualitative

Ce mémoire suit principalement une méthode d'analyse qualitative et inductive. L'objectif est de comprendre l'influence des représentations et des relations de pouvoir entre plusieurs acteurs sur base de données empiriques récoltées. Il s'agit surtout d'obtenir une vision systémique et l'approche qualitative y est particulièrement adaptée (Van Campenhoudt et Quivy, 2011).

La récolte de données empirique s'attachera à une étude de cas en Région de Bruxelles-Capitale : l'ensemble formé par le Quartier Maritime et les espaces verts du L28, du L28A et de Tour et Taxis. Le choix de ce cas d'étude emblématique des politiques de rénovation urbaine à Bruxelles a été motivé par le contexte historique dans lequel la zone s'insère. C'est pourquoi le prochain sous-chapitre fera l'objet d'une synthèse historique du Quartier Maritime, compris dans sa relation avec le reste de la ville. Nous y exposerons les évolutions essentielles de la zone depuis la révolution industrielle, nous permettant d'appréhender l'origine de trois caractéristiques fondamentales dont le quartier a hérité : (i) partie du « croissant pauvre », (ii) peu d'espaces verts publics et (iii) objet de politiques de rénovation urbaine.

1.3.2 Histoire et Quartier Maritime[8]

Le quartier maritime fait partie des quartiers de première couronne à avoir connu un développement industriel important au 19ème siècle. Les terres humides du bas de la ville qui, jusqu'alors, avaient gardé des fonctions principalement agricoles sont transformées et le mode de vie des populations locales est radicalement modifié. Les industries sont motivées par les bas prix des terrains marécageux et la concentration urbaine avantageuse, que ce soit en termes de transport de marchandises, de lieux de pouvoir, de marché ou de bassin de main d'œuvre. Leur installation dans les quartiers du centre et de l'ouest de la ville va avoir de nombreuses répercussions sur l'environnement urbain : des logements sont créés, des rues et voiries sont

[8] La rédaction de cette partie s'inspire des lectures croisées des publications de géographes et d'historiens bruxellois. Il s'agit de : Charruadas et al., 2005 ; Marissal & Lennert, 2005 ; Puissant, 2009 ; Vandermotten, 2014 ; Vanderhulst et al., 2010. Les références complètes sont disponibles dans la bibliographie.

aménagées, des moyens de transport sont organisés. La circulation des marchandises et de la main-d'œuvre est primordiale à leurs activités économiques. Les canaux de Willebroeck et de Charleroi jouent à ce titre un rôle majeur dans le développement économique de la ville.

La présence du port de Bruxelles va largement contribuer à orienter l'économie de la partie nord de Molenbeek-Saint-Jean autour de ces activités. C'est en rapprochement avec la dépendance à ce lieu que la zone sera petit à petit reconnue sous le nom de Quartier Maritime. Le secteur secondaire y est majoritaire, à l'instar de l'ensemble de la localité.

À l'époque, Molenbeek-Saint-Jean a déjà tendance à être dominée par la Ville de Bruxelles, assujettie via des mécanismes réglementaires et fiscaux. Les intérêts sont stratégiques. Pour exemple, le site qui accueillera Tour et Taxis est annexé dès 1897 par la Ville de Bruxelles, intéressée par les retombées économiques de ses futures affectations marchandes. Le reste du quartier demeure toujours sous la commune de Molenbeek-Saint-Jean. En 1907, le quartier accueille après de longs travaux l'inauguration de Tour et Taxis. Le site était alors affecté à une gare de marchandises. Le transport des biens, leur conditionnement, leur stockage et les procédures de douanes occupent les différents bâtiments et la large main-d'œuvre qui y était employée. De plus, c'est l'ensemble du Quartier Maritime qui va se développer autour de ces activités. Il se compose principalement de logements ouvriers, d'entrepôts et de petites industries diversifiées. La tendance se prolongera durant toute la première moitié du 20ème siècle.

En contrepartie, les populations du centre et au nord-ouest du pentagone, principalement ouvrières et installées à proximité de leur lieu de travail, pâtissent du développement industriel. Elles vivent dans des conditions particulièrement peu enviables, accumulant des problèmes de logements indécents, de densités de population très élevée, de salaires très bas, de maladies, de travail long et fastidieux, de pollutions, etc. La bourgeoisie et l'aristocratie de l'époque, qui ont eu tendance à s'installer dans les hauteurs du sud-est de la ville, proposeront de remédier aux problèmes de salubrité de ces quartiers en s'inspirant de l'hygiénisme haussmannien. Les pouvoirs publics suivront ce courant qui transforma les quartiers populaires de Bruxelles au détriment des plus pauvres sous couvert de progrès social. En effet, l'hygiénisme donna lieu au 19ème siècle à de nombreuses expropriations et au voûtement de la petite Senne, qui recueillait de nombreux déchets des industries et des ménages. La solution est loin d'être à la hauteur du problème.

Le roi Léopold II est une figure emblématique des travaux d'assainissement à Bruxelles, notamment dans les travaux qui servirent de prémices à la Jonction Nord-Midi. Durant son règne,

il a participé de manière active à façonner le paysage bruxellois en soutenant une multitude de projets modernistes d'aménagement à l'aide de ses revenus coloniaux. Parmi ces projets, de nombreux espaces verts publics ont vu le jour, tel que les parcs du Cinquantenaire, de Bruxelles, de Josaphat ou encore de Woluwé. Bien que certains aménagements aient eu lieu à l'ouest, Léopold II a beaucoup plus investi dans le sud-est de la ville. Les localités rurales des environs avaient de fortes ambitions d'urbanisation, les contestations d'expulsions étaient moins risquées et le public cible y était plus favorable. Les objectifs du roi étaient de créer des espaces de rencontre pour la bourgeoisie et la noblesse tout en créant des espaces prestigieux et attractifs pour les populations aisées. Les espaces verts créés se distinguaient ainsi par une ampleur imposante et une recherche paysagère poussée, qui participèrent à leur renommée. L'immobilier des quartiers environnant a d'ailleurs bénéficié des aménagements des grands parcs, et Léopold II lui-même en a tiré profit par le biais de ses propriétés familiales.

L'apparition de faubourgs en deuxième couronne résulte en partie de ce type de grands travaux modernistes dirigés vers les populations aisées et « classes moyennes ». Des dynamiques plus populaires ont également influencé l'investissement de la périphérie, telles que les cités jardins lancées à Bruxelles par les socialistes et les chrétiens après la Première Guerre mondiale. Leur installation nécessitait à la fois des terrains peu coûteux et permettant à ses occupants un accès facile au reste de la ville. Orienté vers les ouvriers qualifiés et petits employés, le système des cités jardins permettait une accessibilité accrue au logement au moyen de sociétés de logement. Cependant, ces initiatives louables n'ont pas empêché la reproduction de la dichotomie économique est-ouest caractéristique de Bruxelles.

Au tournant de la Seconde Guerre mondiale, les modèles fordistes et keynésiens dominent l'économie. Leur application installe les conditions d'une consommation de masse, interprétée en tant que moyen pour une meilleure qualité de vie tout en permettant une croissance économique. Les principes de l'organisation scientifique du travail sont appliqués, augmentant fortement la productivité. En parallèle, suite à une augmentation de la pression des mouvements de gauche, les salaires négociés sont augmentés et des avantages en termes de sécurité sociale sont mis en place. L'État finance de grands travaux afin de faciliter la consommation de biens et de services.

Les faubourgs des classes moyennes et aisées se développent considérablement. Travailler en ville tout en détenant une petite propriété en périphérie est devenu accessible pour une part grandissante de la population belge.

Les populations ouvrières belges connaissent également une augmentation de leur niveau de vie. Les industries ont des difficultés à trouver la main-d'œuvre nécessaire au développement économique considérable de l'époque. Pour y pallier, l'État belge organise dès les années 60 des migrations de travailleurs des pays du Maghreb et d'Europe méridionale. À Bruxelles, ces populations s'installent dans les quartiers pauvres dont le Quartier Maritime fait partie.

Le processus de désindustrialisation conséquente de Bruxelles commence au début des années 70. Les barrières douanières européennes sont écartées, le transport de marchandise par véhicule automobile se développe, la production *just in time* devient dominante. La rentabilité des activités marchandes de Tour et Taxis baisse progressivement, si bien que la quasi-totalité de ces activités cessera d'ici la fin des années 80. Nombre de travailleurs peu qualifiés du quartier perdent leur emploi sur le site. En conséquence, le Quartier Maritime connaît une baisse démographique, que l'influx de travailleurs des pays du Maghreb et d'Europe méridionale va en partie contrebalancer.

Dans les années 1990 et 2000, la situation de la ville issue du processus de désindustrialisation et du développement de l'économie de service post-fordiste – avec le rôle majeur des institutions européennes – est problématique tant pour les autorités régionales que pour les populations fragilisées. « Bruxelles est devenue une ville divisée, où la plupart des populations qualifiées et riches favorisent les banlieues résidentielles et où la plupart des peu qualifiés et pauvres (i.e. personnes âgées, classe ouvrière immigrée, célibataires et familles à parent unique) sont restreints aux quartiers abandonnés populaires du 19ème siècle du centre-ville » (Van Criekingen et al., 2007, p. 152, traduction personnelle).

Les politiques de rénovations urbaines se développent dans ce contexte. L'attraction de classes moyennes en ville est devenue le mot d'ordre pour répondre au déficit budgétaire lié aux navetteurs tout en affichant l'objectif d'amélioration de la qualité de vie pour tous et de mixité sociale. Si les autorités régionales sont les acteurs majeurs des politiques de rénovation urbaine, les communes, l'UE et des acteurs privés – notamment via les Partenariats Public-Privés (PPP) – sont aussi impliqués. Les orientations de la rénovation urbaine se sont surtout exprimées par le Plan Régional de Développement (PRD), document non contraignant qui affirme les intentions régionales de développement. Les Zones d'Intérêts Régionales (ZIR) ainsi que l'Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation (EDRLR) – sur lequel les programmes des Contrats de Quartier officient – y sont délimités. Le logement est au cœur des politiques de rénovation urbaine, mais on retrouve aussi une attention particulière aux espaces

publics et aux espaces verts, en tant qu'éléments participant à l'amélioration de la qualité de vie en ville. Les zones principalement visées sont les quartiers centraux populaires, situés pour la plupart le long du canal sous la première couronne.

Aujourd'hui, le Quartier Maritime est le produit de son histoire, brièvement synthétisée ci-dessus. Trois caractéristiques fondamentales héritées de son passé peuvent être mises en évidence pour la compréhension de la suite du travail (voir figure 2). Premièrement, le Quartier Maritime fait partie du « croissant pauvre », un ensemble en forme de croissant sous la première couronne qui regroupe les quartiers concentrant les populations les plus pauvres de Bruxelles. D'autres tendances s'appliquent fréquemment dans les quartiers du croissant pauvres tels qu'une densité de population importante, un fort taux de sans-emploi, une part élevée de mineurs ou encore des populations d'origine immigrée particulièrement présentes. C'est le cas du Quartier Maritime. Nous pouvons remarquer que l'opposition économique est-ouest est toujours d'actualité.

Deuxièmement, le Quartier Maritime a historiquement été peu investi en termes d'espaces végétalisés, gardant une densité du bâti élevée (hors Tour et Taxis). Jusqu'en 2012 – i.e. avant les travaux d'aménagements du L28, du L28A et de Tour et Taxis – il ne disposait d'aucun réel espace vert public. Comme nous le verrons par la suite, des EVU particulièrement conséquents pour des quartiers de première couronne y ont été récemment aménagés et d'autres doivent encore être développés, conformément aux projections des acteurs décisionnels. Au niveau des enjeux de la présente étude en elle-même, elle bénéficierait dans ce contexte d'un timing pertinent pour contribuer à une réflexion sur les espaces verts à venir.

Troisièmement, le Quartier Maritime est l'objet de politiques de rénovation urbaine. Les Contrats de Quartiers et la ZIR n°5 de Tour et Taxis en témoignent. Les espaces verts publics sont au cœur de leurs préoccupations, parallèlement au logement. Les objectifs régionaux d'augmentation de la qualité de vie pour tous n'empêchent pas des processus de gentrification d'être observés dans différentes zones du croissant pauvre (e.g. rue Antoine Dansaert). Et les politiques de rénovation urbaine y ont leur part de responsabilité. En ce sens, le réaménagement du Quartier Maritime pourrait présenter des risques pour les populations les plus vulnérables.

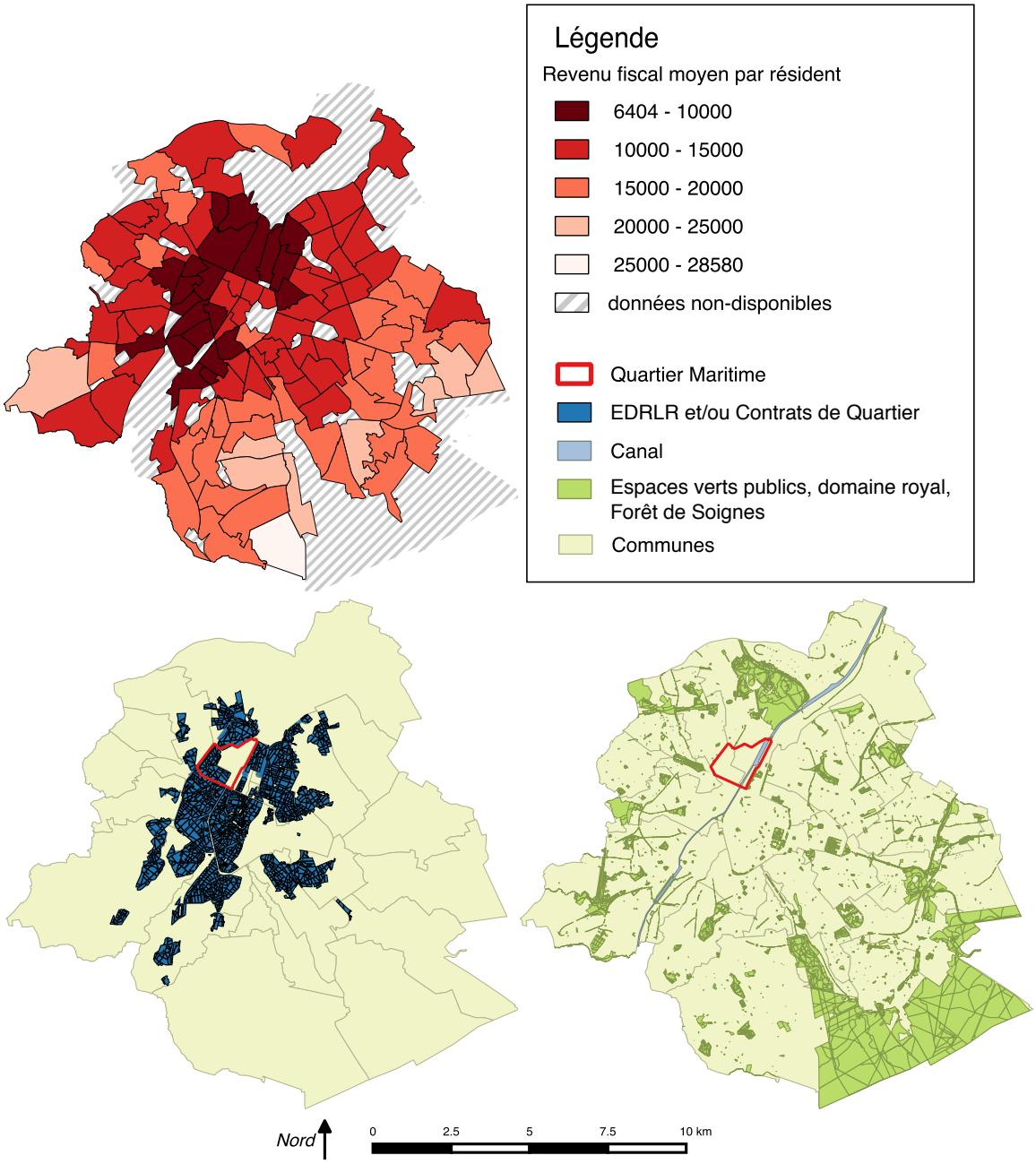

Figure 2 : Le Quartier Maritime dans son contexte régional : croissant pauvre, rénovation urbaine et espaces verts en 2012 à Bruxelles

(respectivement du haut à gauche vers le bas à droite)

Auteur : Alexandre Orban (juillet 2016)

Sources : IBSA, Bruxelles Développement Urbain, Bruxelles Environnement

Précisions : (i) les revenus fiscaux sont exprimés en euros annuels, (ii) l'espace désigné pour l'EDRLR et les Contrats de Quartier comprend à la fois l'EDRLR du PRD et l'ensemble des territoires qui ont fait l'objet d'un Contrat de Quartier jusqu'en 2012.

1.3.3 Zone d'étude

La zone d'étude de cas pour ce travail se réfère au périmètre déterminé par l'Institut Bruxellois de Statistiques et d'Analyse (voir figure 3). Le secteur statistique du Quartier Maritime tel que repris sur le Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale est préférable à une échelle communale car il « correspond à un espace de vie que partagent au quotidien les gens qui y habitent (…) [et] tient compte des centres de polarisation (noyaux commerciaux, équipements, etc.) » (IBSA, 2015). De plus, la détermination de ses limites intègre la présence de barrières physiques – qui peuvent également avoir une influence psychologique et sociale – et d'éléments historiques.

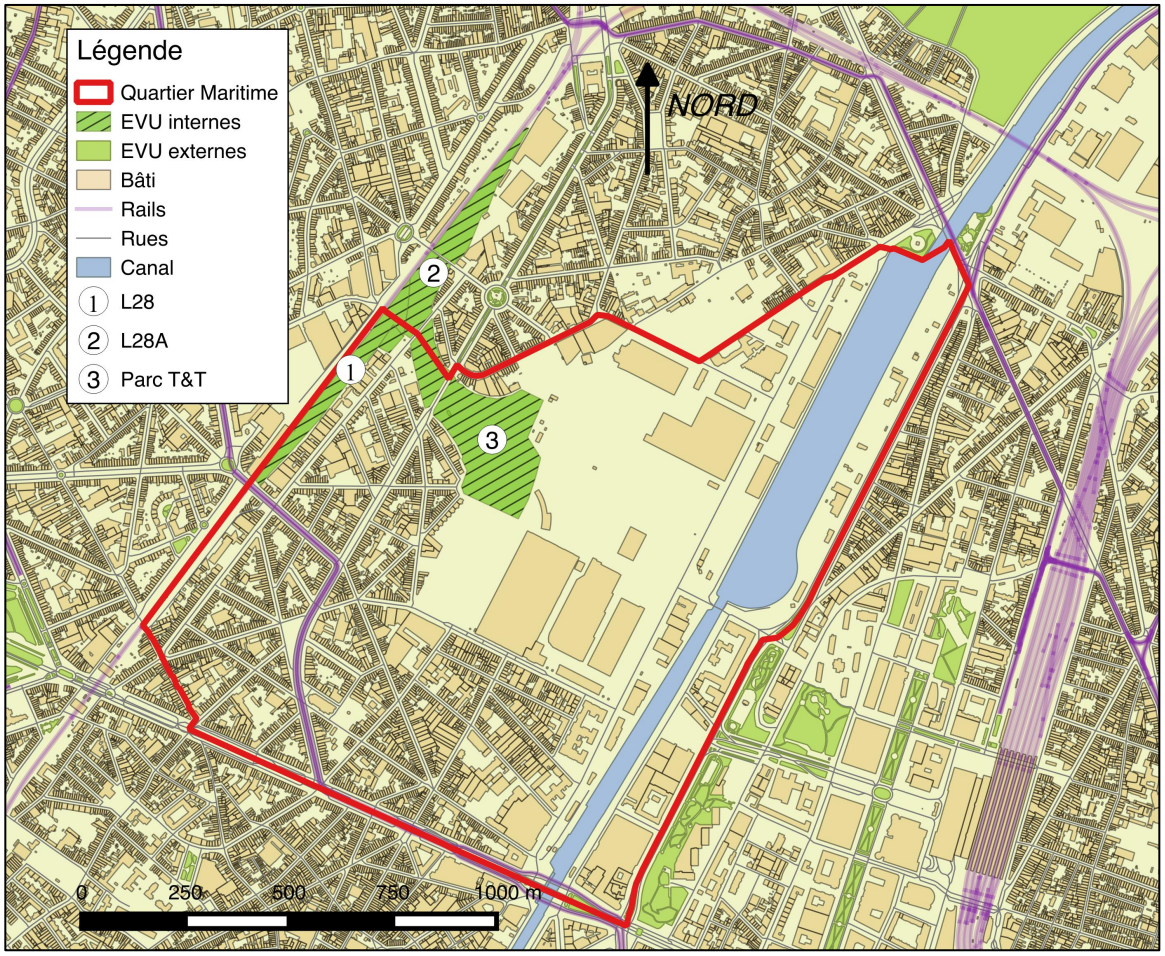

Figure 3 : Périmètre du Quartier Maritime et espaces verts
Auteur :Alexandre Orban (juin 2016)
Sources : IBSA, BRIC, Fondation OSM et observations personnelles

Précisons que même si ma recherche se focalise autour de l'échelle du quartier, une mise en relation avec des enjeux aux échelles différentes (régionales, communales, etc.) sera nécessaire à l'analyse de certaines parties.

Comme nous pouvons l'observer, des espaces verts sont entièrement ou en partie compris dans le périmètre du quartier maritime (i.e. espaces verts internes). Il s'agit de trois entités reliées les unes aux autres, i.e. le parc L28, le parc L28A et le parc de Tour & Taxis (ou « Grand Parc »). Ce seront ces EVU qui feront l'objet d'une analyse approfondie dans leur rapport aux populations du quartier via l'analyse empirique.

1.4 Récolte de données

L'analyse empirique des EVU du Quartier Maritime sera alimentée principalement par quatre types de données aux fonctions différentes : (i) des programmes et études, réalisés ou commandés par des acteurs décisionnels, (ii) des entretiens qualitatifs semi-directifs d'acteurs-clés impliqués dans les dynamiques sociales du quartier (iii) un sondage quantitatif des usagers des espaces verts et (iv) des observations directes de terrains. Leur utilisation m'a été inspiré par Van Campenhoudt & Quivy (2011).

Les programmes et études fournissent une source d'information de qualité pour l'étude des usages projetés des EVU concernés. Dans ces documents, les acteurs décisionnels exposent leurs intérêts, leurs objectifs, leurs représentations. Ces éléments constituent les informations de base pour comprendre la production de l'espace, des usages existants et des impacts relatifs.

Les documents analysés ont été sélectionnés selon leur propension à cristalliser les négociations entre acteurs décisionnels à un moment donné. Le choix des documents analysés est basé sur les informations de la revue de la littérature et des entretiens semi-directifs. Une grille d'analyse comparative a permis de doter leur lecture d'une structure relativement rigoureuse pour l'étude de leur contenu.

Les entretiens semi-directifs d'acteurs décisionnels vont permettent de compléter la compréhension de la production des usages projetés des EVU. Au-delà des précisions apportées par le récit des évolutions historiques, c'est en faisant émerger des informations peu diffusées sur les négociations contemporaines que les entretiens semi-directifs deviennent particulièrement intéressants sur ces aspects. Mais l'utilité des entretiens semi-directifs dépasse cependant de loin

les usages projetés. Des informations sur la gestion des EVU, leurs aménagements, les usages existants et leurs impacts sociaux peuvent également être récoltées par ce biais. En cela, les entretiens semi-directifs constituent des ressources centrales au présent mémoire.

Au niveau méthodologique, les personnes rencontrées sont des acteurs jouant un rôle relativement important dans les dynamiques sociales et urbanistiques du Quartier Maritime. Un guide d'entretien (voir Annexes) a été construit sur base de la revue de la littérature et de l'historique du quartier pour orienter les sujets de discussion autour de questions ouvertes en lien avec le sujet étudié, tout en gardant une certaine souplesse d'esprit quant à son application. À côté de ça, la déontologie a aussi été réfléchie. Les entretiens ont été enregistrés pour la plupart tout en garantissant aux interlocuteurs la stricte confidentialité de leur propos, dont l'usage est restreint à ce travail académique. En outre, l'anonymat n'a pas été convenu. La totalité des entretiens se trouve dans le CD joint au document et des fiches-résumés de chaque entrevue sont disponibles en Annexes.

A contrario des entretiens semi-directifs, l'enquête quantitative par sondage à une utilité plutôt ciblée. Son objectif est d'identifier les usages existants des EVU et de les mettre en relation avec le profil des individus. L'intérêt est de contribuer à identifier comment les usages projetés et leur mise en application influencent les usagers dans leurs pratiques, et dans quelle mesure. En parallèle, nous obtenons des informations d'un échantillon relativement représentatif sur lesquelles se baser pour l'interprétation des entretiens semi-directifs concernant les impacts sociaux.

Des questionnaires à réponses fermées ont été remplis par des usagers des EVU du Quartier Maritime durant les mois de mai et de juin 2016. L'échantillon se voulait représentatif des personnes fréquentant ces espaces. Outre la répétition d'un circuit standard des sondeurs et la diversité temporelle des passages (i.e. des jours différents et des heures différentes, dès que la météo le permettait), les usagers interpellés ne faisaient pas l'objet d'une sélection particulière. La confidentialité et l'anonymat leur ont été garantis.

Quant à l'observation directe, elle remplit plusieurs rôles. Elle permet principalement de fournir des informations sur les usages existants, les populations qui s'y adonnent et les aménagements qui les accueillent. L'observation directe permet également de servir de soutien aux autres types d'informations sur les impacts sociaux. Des séances spécifiques ont été opérées sur le terrain à des heures différentes. Le caractère flexible de ce type de récolte de données le

rend particulièrement pertinent pour le traitement de sources d'informations imprévues et spontanées (e.g. rencontres non-planifiées, etc.).

L'analyse empirique des données récoltées se fera de manière systémique pour mettre en relation les différents résultats. Dans l'optique d'opérer une exposition synthétique de ma recherche, la structure du reste du travail respectera cette logique. Les chapitres suivront le déroulement de la production des usages existants d'une EVU et de ses impacts sociaux plutôt que les types de sources d'information. En effet, les apports de la revue de la littérature permettent de dresser une première interprétation globale du déroulement de ce processus (voir figure 4). Les différentes parties de la section 3 sur l'analyse de cas correspondent ainsi aux étapes identifiées.

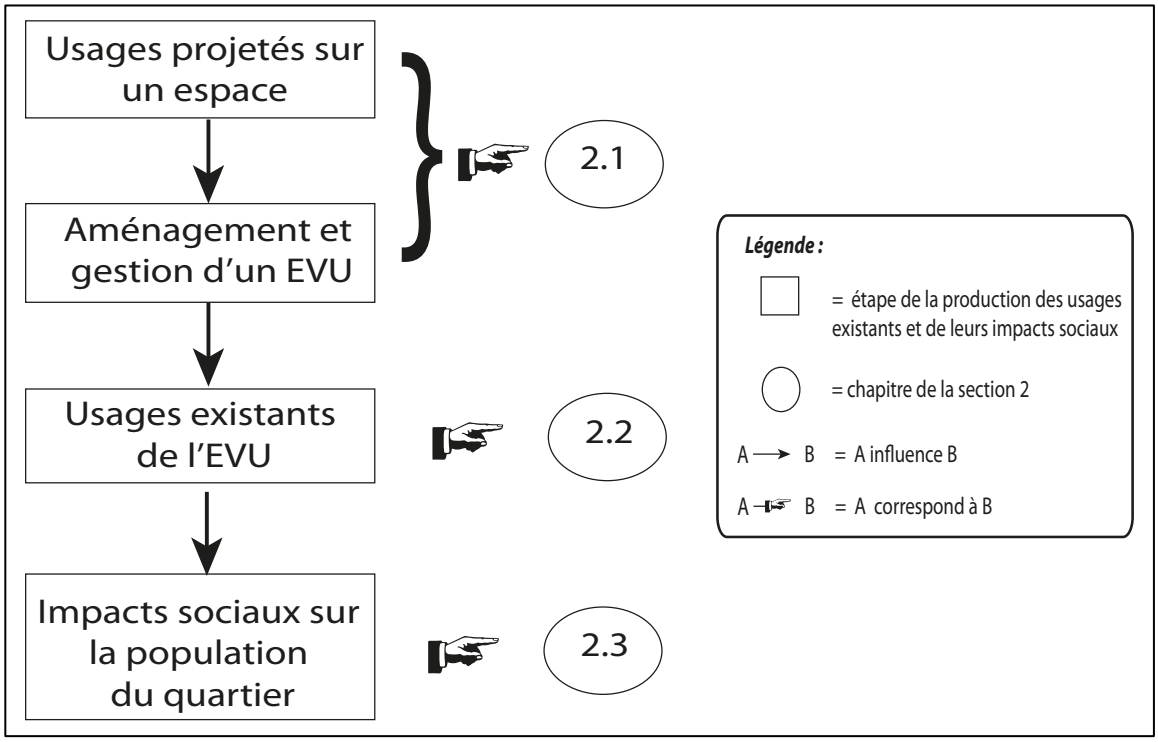

Figure 4 : Structure de la section sur l'analyse de cas
Auteur : Alexandre Orban (juin 2016)

2. Analyse des cas du L28 et de Tour & Taxis

2.1 Usages projetés et objectifs des acteurs décisionnels

Le présent chapitre a pour objectif de rendre compte des usages projetés par les acteurs décisionnels sur les espaces des futurs L28, L28A et parc de Tour et Taxis. S'il est évident qu'une myriade d'autres intervenants influencent la planification urbaine, il demeure néanmoins que dans notre cas d'étude le gouvernement régional et le promoteur immobilier Project T&T dominent nettement le processus de décision. Les administrations régionales, les autorités communales et les associations gardent un rôle secondaire dans les négociations, souvent limité à une simple consultation. C'est donc principalement autour des autorités régionale et de Project T&T que j'explore les usages projetés et leurs objectifs sous-jacents, selon une approche historique.

Le récit se divise en trois parties. La première reprend les évènements qui ont concerné l'aménagement des espaces étudiés de 1992 à 2007. Les entités du L28, du L28A et du Grand Parc sont alors envisagées sans réelle continuité entre elles. Comme nous le verrons, plusieurs éléments historiques en sont témoins.

La deuxième partie expose la période d'émergence d'un consensus entre acteurs décisionnel sur le projet de rénovation urbaine du quartier, et spécifiquement autour des EVU. L'accord entre les différentes parties s'est exprimé au travers de deux principaux documents : le Schéma Directeur de 2008 et la note de synthèse de Michel Desvigne de 2010. Non seulement ils cristallisent le paradigme dominant des acteurs décisionnels de leur époque, mais ils servent encore aujourd'hui de référence aux acteurs décisionnels.

La troisième partie abordera de manière synthétique les évolutions contemporaines des négociations et les usages projetés qui en découlent. Il s'agit de mettre en lumière la continuité, mais également la divergence en comparaison avec les projections des deux périodes précédentes. Les moyens d'application des usages projetés, en termes d'aménagements et de gestion, seront également décrits. Il constitue le matériel de base des négociations contemporaines.

2.1.1 Prémices divergentes (1992-2007)

2.1.1.1 Plan Régional d'Affectation du Sol et projets sans lendemain pour Tour et Taxis[9]

Alors que la réaffectation des anciennes friches du L28 et du L28A en espaces verts a été l'objet de peu de débats, le devenir du site de Tour et Taxis a connu plusieurs projets relativement conflictuels. Le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), dont la première version est adoptée en 2001, atteste de cette différence (voir figure 5). Alors que le L28 et le L28A sont assignés à des zones de parcs, le site de Tour et Taxis est partagé entre zones d'activité portuaire et de transport (partie appartenant au Port de Bruxelles) et ZIR. Cette dernière affectation a la particularité de permettre une interprétation relativement libre par les acteurs décisionnels, flexible aux négociations et aux jeux de pouvoir. Les principaux projets de réaménagement pour le site de Tour et Taxis, Music City et la Cité de la Connaissance, illustrent les différences d'intérêts entre acteurs décisionnels et la conflictualité qu'elles peuvent engendrer.

Le projet Music city datant de 1992 peut être lu comme une tentative des acteurs privés de construire la ville en s'imposant aux pouvoirs publics et aux acteurs associatifs. Lancé par la société Language of Forms qui en assure le marketing et la gestion, le projet prévoyait d'aménager le site de Tour et Taxis en un centre d'activités professionnelles et de divertissement autour du thème de la musique, comprenant une salle de concert de 12 000 sièges. Le financement était censé être assuré par deux entreprises nord-américaines (Ogden Entertainment et TrizecHahn), rejoint à la fin des années 90 par deux entreprises belges (Ackermans & Van Haaren et Robelco). L'investissement public prévu restait très limité. Outre le soutien de quelques politiciens de droite, le projet se caractérisait par la très faible implication des autorités régionales.

Music city n'a pas résisté à des années de tensions externes et internes. D'une part, des collectifs de défense du patrimoine, des quartiers populaires et de l'environnement (e.g. le centre historique La Fonderie) ont critiqué le projet depuis son lancement. Ils furent rejoints par des politiciens du gouvernement de centre gauche (Centre Démocrate Humaniste (CDH), Ecolo et Parti Socialiste (PS)), qui supportaient le projet uniquement s'il se pliait à des revendications

[9] Pour ce point, je m'inspire de l'article de Mathieu Van Criekingen, Christophe Guisset et Christian Vandermotten de 2007, dont le contenu a été confirmé par les entretiens semi-directifs.

sociales et environnementales. D'autre part, des divergences stratégiques s'exprimèrent en interne. Alors que Language of Forms ne voulait aucun consensus avec les autorités publiques et les associations, la société Ackermans & Van Haaren était plus encline à accepter des compromis. Les différentes pressions pousseront Language of Forms à abandonner Music city en 2001.

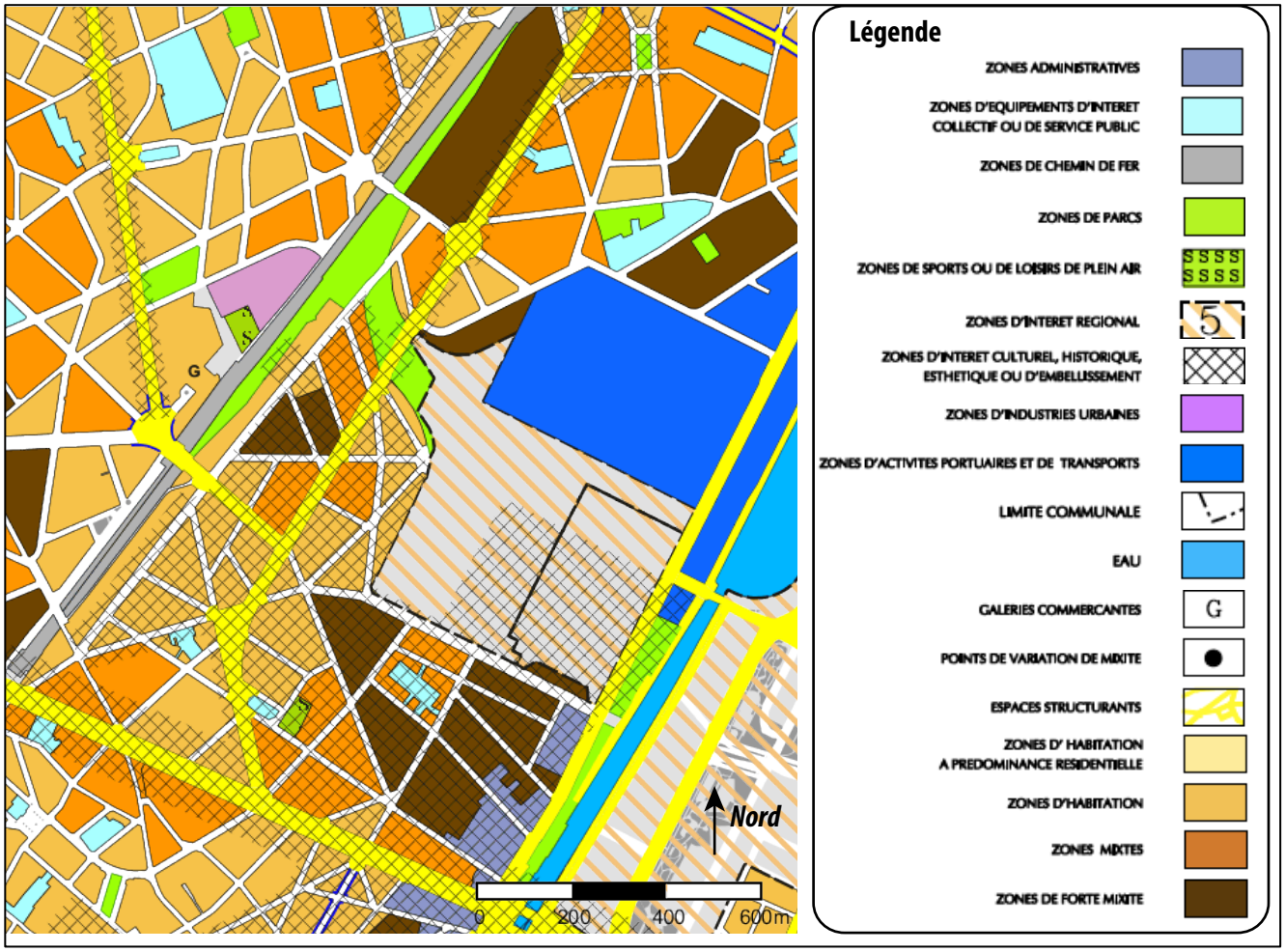

Figure 5 : Affectations du Quartier Maritime selon le PRAS
Auteur : Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2001)
Source : Bruxelles Développement Urbain (BruGIS)

En 2002, le projet de la Cité de la Connaissance fait irruption sur la scène politique bruxelloise, présenté par le gouvernement bruxellois lui-même. Il s'agit de réaménager le site de Tour et Taxis en un pôle économique et scientifique orienté autour d'activités de hautes technologies. Un centre d'études supérieures sur les sciences de l'ingénierie devait être au cœur

du projet, qui cherchait à articuler intérêts académiques et entrepreneuriaux. Un espace vert public était également prévu.

Le financement était dès le départ annoncé comme essentiellement privé. Il faut noter qu'entre-temps, Ackermans & Van Haaren a racheté – sous la filiale Leasinvest – les parcelles de TrizecHahn et une partie de l'espace appartenant au Port de Bruxelles. En parallèle Robelco arrive à un arrangement pour le payement des terres de la Société Nationale de Chemins de fer Belge (SNCB). Les deux promoteurs immobiliers vont alors s'allier et former un partenariat sous le nom de Project T&T.

Contrairement à Music City, la Cité de la Connaissance été soutenue par la coalition de droite au gouvernement dès son lancement. Les autorités régionales voyaient le projet comme un moyen d'apporter une croissance économique au quartier. De plus, le programme attribuait une attention non négligeable à la préservation du patrimoine, séduisant La Fonderie qui apporta également son soutien. Un arrêté sur la ZIR a été prononcé par les autorités régionales pour marquer l'alliance avec les promoteurs privés. L'arrêté permettait d'imposer des directives aux autorités de la Ville de Bruxelles – à l'époque de centre gauche – afin de les empêcher de s'opposer au projet. La suite d'événements autour de la Cité la Connaissance traduit un manque de consensus entre les élites politiques de l'époque, qui finira par participer à l'abandon du projet. En effet, les résultats des élections régionales de 2004 permettent au CDH, à Ecolo et au PS de former une fois encore une coalition au gouvernement bruxellois. Leur programme politique est alors particulièrement orienté autour de la rénovation urbaine, impliquant une recherche d'attractivité des quartiers populaires auprès des classes moyennes par un développement principalement résidentiel, tout en se légitimant par la mixité sociale et l'augmentation de la qualité de la vie des habitants. La Cité de la Connaissance n'était pas en adéquation avec les attentes du nouveau gouvernement, tout en étant un symbole de la coalition précédente. En parallèle, le projet ne plaisait pas au Port de Bruxelles, propriétaire non négligeable d'une partie du site. L'arrêté de la ZIR tour et Taxis ne mit pas longtemps avant d'être abrogé.

La planification de Music City et la Cité de la Connaissance n'ont pas été des exemples de participation citoyenne. Le peu de moyens mis en œuvre par les acteurs décisionnel s'est limité à des mesures consultatives. Des collectifs et associations locales se sont mobilisés, telles que La Fonderie ou le Comité de Quartier Maritime. Mais elles sont loin de rassembler une majorité d'habitants du quartier. Que ce soit au nom de la croissance économique ou de la rénovation urbaine, le développement d'une démocratie populaire semble avoir été fort éloigné des

considérations des acteurs décisionnels autour des projets de Music City et de la Cité de la Connaissance.

2.1.1.2 Mobilisation associative et Tour et Taxis

Au terme de ces deux principaux projets, le gouvernement régional lance alors une dynamique de concertations entre de nombreux acteurs concernés par Tour et Taxis. L'objectif est de créer un Schéma Directeur et ainsi proposer un projet de réaménagement du site qui fasse consensus entre organismes publics et privés. Ayant pris connaissance de la dynamique, le milieu associatif et des comités de quartier se sont mobilisés pour faire entendre leur opinion sur l'avenir de Tour et Taxis. Le Bruselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL) a tenu un rôle particulièrement important dans ce processus participatif. En 2006, les différents collectifs impliqués ont réalisé un document, le « Manifeste de Tour et Taxis : TouT Publiek ». Onze revendications y sont décrites, comprenant un grand espace vert public, des logements dans le parc résidentiel, des activités économiques adaptées aux réalités économiques et sociales des populations du quartier ou encore une concertation démocratique transparente (BRAL, 2006). Le manifeste a été signé par une vingtaine de collectifs et des dizaines d'habitants du quartier, ce qui lui conférait un certain poids politique. Nous pouvons observer que certaines revendications semblent correspondre aux projections et aménagements contemporains des acteurs décisionnels et d'autres non. D'après Rose-May Libaert (juin 2016) du Comité de Quartier Maritime, le Manifeste est un texte structurant qui est aujourd'hui encore une référence fondamentale pour les associations et collectifs locaux.

Notons que la mobilisation de collectif a été nettement moins importante sur les projets de réaménagement des zones du L28 et du L28A (Denef, 2009). Les enjeux étaient nettement moins important, par l'ampleur des espaces et par la liberté d'interprétation très limitée des prescriptions officielles. Ils seront d'ailleurs d'autant plus rapidement réaménagés.

2.1.1.3 Contrats de Quartier et L28

Avant d'être réinvestie par les autorités publiques, la zone des futurs L28 et L28A consistait en une vaste friche. Les usages y étaient très peu régulés. Certains individus voyaient l'espace comme un simple dépotoir, opérant occasionnellement des dépôts sauvages de déchets.

D'autres valorisaient la biodiversité des végétaux sauvages et des jardins ont été pendant longtemps loués aux habitants par la SNCB, alors propriétaire des lieux. D'autres encore profitaient de la zone pour y parquer leur véhicule. Toujours est-il que la Région de Bruxelles-Capitale a considéré la friche comme une opportunité de rénovation urbaine, et a lancé un Contrat de Quartier sur la zone du futur L28. Le L28A est alors laissé de côté. Rappelons-le, les programmes des Contrats de Quartiers rendent possible le contrôle régional des subsides cédés aux communes pour investir dans la transformation d'un quartier. Bien qu'interprétés et négociés localement avec la commune, les objectifs régionaux doivent être respectés.

A ce sujet, une remarque préalable me semble importante. Le Quartier Maritime a connu plusieurs Contrat de Quartier depuis le lancement de ce type de programme, en 1994. Les zones qui accueilleront les futurs espaces verts mis à l'examen dans ce mémoire ont progressivement été ceinturées par des projets de rénovation urbaine. Ces derniers sont le fruit des programmes du Quartier Maritime (2003-2007), d'Escaut-Meuse (2004-2008) et de Maison Rouge (2007-2011). Les aménagements d'espaces verts s'insèrent donc dans des politiques plus larges de rénovation des quartiers du croissant pauvre. Les intérêts régionaux caractéristiques d'attraction des classes moyennes et d'amélioration de la qualité de vie des publics les plus pauvres méritent d'être gardés à l'esprit pour la suite de l'exposé.

Revenons-en maintenant aux projections spécifiques des EVU. Le projet d'aménagement du L28 devient officiel en 2004, à l'occasion du lancement du Contrat de Quartier Escaut-Meuse dans lequel il s'insère. Deux phases sont prévues. La première concerne la partie « communale », financée par la Région de Bruxelles-Capitale, la commune de Molenbeek-Saint-Jean et la Politique des Grande Ville (programme de financement fédéral). Le bureau Fondu Landscape développe le projet qui se focalise autour d'une plaine de jeux. Elle devrait être aménagée sur la zone à l'horizon 2011. La seconde développe la partie « régionale », dont les fonds proviendraient de Beliris[10]. Une large voie piétonne et cycliste, des plaines de jeux et un terrain de sport sont prévus pour 2013, dont l'étude est réalisée par le bureau d'étude Grontmij.

En termes d'usages, les documents disponibles gratuitement en ligne sont peu fournis (ADT, 2010 ; Degrune, 2014 ; Grontmij, 2012 ; Loriaux, 2012). Nous pouvons toutefois distinguer des lignes majeures, à l'aide de l'étude sur la planification du L28 de Julie Denef (2009), alors doctorante à la Conférence Permanente de Développement Territorial. Cette

[10] Beliris est un programme d'investissement résultant d'une collaboration entre Etat fédéral et autorités régionales. Les aménagements soutenus sont exclusivement situés dans la Région de Bruxelles-Capitale.

dernière remarque que les autorités prévoyaient de mettre en œuvre une réelle multifonctionnalité dans le L28, avec pour ambition d'équilibrer de manière harmonieuse les différents usages. « Des usages stationnaires (aires de jeux, de repos, jardins et espaces plantés) devront s'accommoder de cheminements de différents types (promenade, mais aussi cyclistes, PMR). Des usages individuels privés voisineront des occupations collectives et publiques et rempliront des fonctions sociales diverses » (Denef, 2009, p. 29). À côté de ça, les auteurs de projet attribuent des tranches d'âges spécifiques aux différents types de plaines de jeux et au terrain de sport, sous-entendant des usages différents.

En termes de participation citoyenne, le Contrat de Quartier Escaut-Meuse prévoyait un dispositif des Commissions Locales de Développement Intégrés (CLDI) autour du L28. Des lettres ont été envoyées aux habitants durant l'été 2007, afin de prévenir de la tenue de moments de discussions avec les responsables communaux du projet, ouverts à tous. Malheureusement, la participation des habitants a été très faible.

Julie Denef (2009) expose une articulation de plusieurs facteurs qui influencent le manque de succès de la CLDI. La complexité et le manque de transparence du processus sont mis en évidence, entamant la confiance des habitants dans les autorités compétentes. Elle pointe également la situation socio-économique difficile pour nombre d'habitants du quartier. L'importance d'une participation citoyenne sur des projets d'aménagement peut paraître toute relative face à la lutte quotidienne pour la conquête de ses propres conditions d'existence.

Andrea Urbina Padin (avril 2016), sociologue de Bruxelles Environnement et habitante du quartier, confirme cette dernière observation. Elle ajoute que la CLDI ne prend tout simplement pas compte des particularités sociales des populations locales. Dans le cas du L28, en guise d'exemple, des groupes de femmes musulmanes ont fait la demande de lieux de sports pour leur propre utilisation. Les autorités communales ont prévu un terrain multisports, et pensent ainsi répondre à cette demande. Le problème étant que les femmes voilées ne vont jamais se mettre en tenue de sport devant d'autres hommes que leur mari. L'isolation des espaces de sports par rapport au regard des hommes était nécessaire pour une réelle appropriation par ces femmes. Cette question mélangeant relations genrées et culturelles locales n'a pas du tout été prise en compte.

Les projections du L28 ne feront par la suite pas l'objet de révision profonde. Elles formeront la base des aménagements réalisés et seront intégrées dans le consensus entre acteur décisionnel concernant la ZIR. Il faut souligner que les projections du L28 coïncident avec les ambitions publiques et privées concernant la zone, comme je le montrerai dans le prochain point.

2.1.2 Consensus et crise financière (2008-2014)

2.1.2.1 Le Schéma Directeur (2008) : revitalisation[11] et désenclavement

« Il est permis de penser que l'aménagement du site de Tour et Taxis constitue un levier de revitalisation pour les quartiers aux abords. (…). Afin d'y arriver, il convient de rendre le site accessible, au niveau des espaces publics, mais aussi d'y injecter un certain nombre de programmes qui contribueront à l'attractivité externe du site. L'établissement d'une attractivité externe passe en particulier par l'implantation d'équipements publics locaux et régionaux pour lesquels il doit y avoir de la part des pouvoirs publics des engagements de réalisation que ce soit sur les programmes publics, ou en faisant l'objet de partenariat public-privé » (Ateliers Lion et MSA, 2008, p. 28-29).

Commandé par l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement de la Région de Bruxelles Capitale, le Schéma Directeur s'inscrit dans la suite du Plan Régional de Développement (PRD) de 2002. Le PRD distinguait plusieurs Zones d'Intérêt Régional (ZIR), dont le terrain de Tour et Taxis fait partie. Les auteurs de son Schéma Directeur, les bureaux d'études Ateliers Lion et Moritz&Simon Architectes, avaient pour mission de formuler les orientations que les acteurs décisionnels de l'époque voulaient donner au développement du site. Nous pouvons observer une similitude non négligeable avec le projet de Cité de la Connaissance. Parmi les aménagements prévu, principalement résidentiels et « productifs » (bureaux et événementiel côté Extensa, activités logistiques côté Port de Bruxelles), le Schéma Directeur prévoit des espaces verts publics de grande ampleur.

En tant que résultat de négociations entre acteurs décisionnels et de consultation de nombreux autres, le document représente un consensus dont les différents éléments sont censés être communément acceptés sans contraintes législatives spécifiques. Il constitue à cet égard une référence qui aura un poids important dans toutes les discussions qui suivront sa publication.

Dans ce document, les EVU jouent un rôle important sur plusieurs aspects. L'amélioration de la qualité de la vie des populations bruxelloises, quelles qu'elles soient,

[11] La *revitalisation* est un terme synonyme de la rénovation urbaine. Le sous-entendu intrinsèque est intéressant : la transformation urbaine d'un quartier permettrait de lui rendre une « vie » qu'il n'a plus.

apparaît nettement. Les EVU sont envisagés comme des lieux permettant des jeux pour enfants, des activités sportives, une promenade verte, des pique-niques, des jardins associatifs (éventuellement, et dans les talus) et de l'évènementiel.

Bien public, écologie et respect du patrimoine sont les principes qui conduisent l'aménagement de ces espaces verts, se revendiquant du développement durable. Un développement qui tient à imbriquer les différentes fonctions projetées du site de manière équilibrée, et les EVU y contribueraient. Par exemple, les problèmes de voisinage que peut engendrer la forte proximité entre appartements et activités logistiques, prévues sur la propriété du Port de Bruxelles, seraient atténués par un « écran » végétal. Des arbres seraient en effet supposés limiter la pollution sonore tout en offrant une vue plus agréable aux résidents.

Le Schéma Directeur indique également que les EVU sont entendus en tant que moyen de « désenclaver » la zone. Le passé ferroviaire de Tour et Taxis a laissé un espace relativement isolé physiquement et dans les esprits des bruxellois, ce à quoi voudraient remédier les acteurs décisionnels. Les aménagements prévoient de former une continuité entre différents espaces verts, liant physiquement plusieurs territoires avoisinants. Des voiries nord-sud et est-ouest seraient intégrées, projetant une utilité en termes de mobilité. Une ligne de tram est même prévue dans la continuité de la « coulée verte ». En outre, le L28 semble faire moins partie de la continuité que les autres espaces, comme nous pouvons le voir ci-contre. La représentation vient du Schéma Directeur et reprend le contexte régional (gris) et le contexte « proche » (jaune) qui traverse le canal. Le projet en rouge ne reprend pas le tracé du L28.

Figure 6 : Représentation du projet de réaménagement du Schéma Directeur
Auteur et sources : Atelier Lion et Moritz&Simon Architecte (2008, p.26)

Les auteurs comptent également sur les espaces verts pour améliorer l'image du site. Le but est d'agir sur les représentations des populations bruxelloises pour les y attirer, ouvrant Tour et Taxis de manière symbolique. La dimension paysagère est fort présente et une importance non négligeable est accordée à la profondeur du champ de vision des futurs visiteurs. Au-delà de l'esthétique, nous pouvons aussi noter

l'argument écologique. La logique du maillage vert légitime la connexion entre les différents parcs du L28, du L28A et du parc de Tour et Taxis. L'articulation de ces différents éléments est censée doter les EVU d'une dimension régionale. Attirer des populations de l'ensemble du territoire bruxellois et non simplement des personnes des quartiers voisins est une priorité des acteurs décisionnels. En outre, nous pouvons remarquer que la connexion au canal semble particulièrement appréciée, interprétée comme lieu de liaison au reste de la ville.

Dans le Schéma Directeur, la « mixité fonctionnelle » et l'organisation des usages projetés sont relativement peu décrites. Les termes d'« espaces non affectés », notamment, sont cités à plusieurs reprises, mais sans réelle précision sur leur signification. La note de synthèse de Michel Desvigne a été conçue de manière à combler ce déficit.

2.1.2.2 La note de synthèse de Michel Desvigne (2010) : multifonctionnalité et évolution

« L'implantation immédiate d'un parcours suffisamment grand pour permettre la mise en place d'usages animés et encadrés, non pas en cul-de-sac, mais constituant un vrai lien entre les quartiers environnants, permet l'appropriation progressive de l'espace et la préfiguration des aménagements à venir. Le développement progressif de la chaîne de parcs, et des entités qu'elle rassemble, suivra l'évolution du quartier.. » (Desvigne, 2010, p. 19)

En 2010, Bruxelles Environnement ouvre un marché d'étude urbanistique et paysagère sur le développement spécifique des EVU. Michel Desvigne, paysagiste de renom, sera sélectionné. Sa célébrité est considérée comme un atout important pour faire accepter le projet aux acteurs privés et à l'opinion publique (Lemaire, avril 2016). Michel Desvigne livre son projet par le biais d'une note de synthèse en 2011. Bien que le comité d'accompagnement – qui comprenait entre autres le gouvernement régional, Bruxelles Environnement et Project T&T – n'ait pas été complètement satisfait de son travail (Lemaire, avril 2016), les acteurs décisionnels s'en sont inspirés et s'en inspirent encore aujourd'hui. En outre, les usages projetés dans cette note de synthèse sont ceux qui prévaudront pour le L28A, repris par Bruxelles Environnement pour les futurs aménagements.

Sur plusieurs aspects, Michel Desvigne s'inscrit dans la continuité du Schéma Directeur. Il reprend les principes de désenclavement, de respect du patrimoine et d'écologie (gestion différenciée, importance de la biodiversité des talus, etc.).

La note de synthèse projette une interprétation particulière de la multifonctionnalité des EVU. Michel Desvigne ne décrit pas des espaces pouvant accueillir n'importe quelle activité, mais bien plutôt d'une division en différentes sous-zones, des *séquences*, chacune affectée à des usages spécifiques. Il parle de « séquençage programmatique » (Desvigne, 2011, p. 10).

Les usages projetés sont globalement dans la même lignée que dans le Schéma Directeur (voir figure 7). Michel Desvigne distingue les activités permanentes des activités événementielles. Les premières comportent sports et jeux dans le parc de Tour et Taxis, promenade verte dans le L28A et promenade et jeux dans le L28. Les secondes, davantage concentrées dans le parc de Tour et Taxis, comprennent différentes activités telles que du théâtre de marionnettes, du manège à cheval ou encore des concours de cerfs-volants[12]. Les talus de l'ensemble des espaces verts restent réservés à des fonctions écologiques et de jardins partagés, dont l'existence reste toujours aussi incertaine que dans le Schéma Directeur. Quant à la ligne de tram, elle est déplacée pour relier le nord et le sud (et non l'est et l'ouest comme initialement prévu). Son passage au milieu de la coulée verte ne semblait pas convenir aux usages projetés des EVU.

La continuité entre les usages suit une logique. Plus on s'éloigne de Bockstael en se rapprochant du canal, plus on passe d'espaces verts denses en végétation à des parcs à la dominante minérale. L'eau est censée faire lien entre les sous-zones, aménagées sous forme de différents plans d'eaux reliés entre eux. En outre un lien moins visible serait formé par le drainage des eaux en un bassin d'orage sous le parc de Tour et Taxis.

L'organisation des usages projetés que réalise Michel Desvigne répond au manque de précisions du Schéma Directeur sur ces aspects. Et par l'addition des différentes affectations, l'ensemble des sous-zones acquiert une forme de multifonctionnalité particulièrement importante pour Michel Desvigne.

[12] Étant donné le caractère régulier des activités événementielles, programmées à plusieurs reprises et dans des lieux prédéfinis, nous pouvons les intégrer à notre cadre d'analyse conceptuelle développé autour des usages.

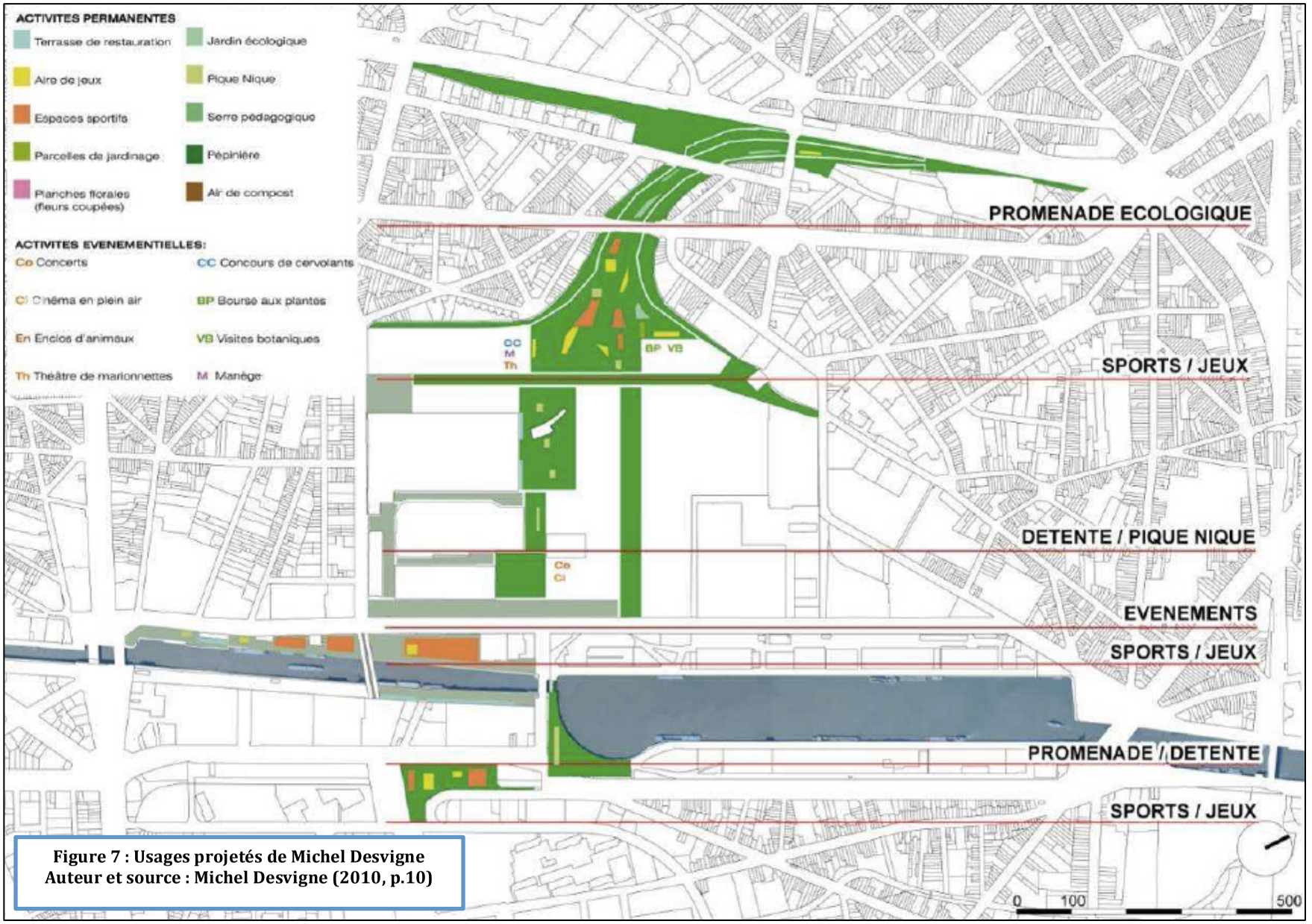

Figure 7 : Usages projetés de Michel Desvigne
Auteur et source : Michel Desvigne (2010, p.10)

L'autre apport majeur de l'auteur est de proposer l'adoption du principe de « parc évolutif ». L'idée semble être de concevoir des espaces verts dont l'aménagement doit s'adapter aux transformations du quartier. Il est question d'« appropriation progressive » du territoire concerné. Différentes phases successives sont exposées, mais le principe de parc évolutif reste décrit de manière superficielle. Il n'est abordé nulle part de quelle transformation il est question ni qui s'appropriera l'espace.

Au regard de l'ensemble du discours et de l'évolution des négociations contemporaines, il semble difficile de croire que l'intention des acteurs décisionnels derrière le caractère évolutif ait été de produire des EVU participatifs, qui évolueraient en fonction des besoins et envies des habitants. Pierre Lemaire (2010) de l'Agence de Développement Territorial (ADT) nous renseigne sur la problématique. Selon lui, la promotion du principe de « parc évolutif » par Michel Desvigne était un moyen de faire accepter par d'autres acteurs et par l'opinion publique le fait que les EVU allaient être aménagés progressivement, voire au moyen de petits aménagements. Il ajoute que le développement par étape était simplement dû à un manque de moyens financier et humains, et non à un choix politique.

2.1.2.3 Crise financière et propriété foncière

Les années qui ont suivi la publication du Schéma Directeur ont été marquées par la crise financière de 2008-2009. L'événement est d'une ampleur mondiale et influence le développement du site de Tour et Taxis (Lemaire, avril 2016). Les projections des deux documents précédents, qui exprimaient les grandes lignes d'un consensus entre gouvernement régional et promoteur immobilier, ne sont alors pas dans un contexte favorable à leur mise en application. Les investisseurs sont réticents et les travaux n'avancent pas de manière significative.

De plus, Project T&T connaît des transformations structurelles et adopte une tout autre configuration que celle qui prévalait durant l'épisode de la Cité de la Connaissance. Extensa, filiale d'Ackermans & Van Haaren spécialisée dans la promotion immobilière, rachète l'ensemble des parts de Project T&T en 2015 (Van Thienen & Boukhamer, mai 2016). En dehors de la partie du Port de Bruxelles toujours destiné à des activités logistiques, la société est seule propriétaire (voir figure 8). La nouvelle position d'Extensa lui confère une influence considérable concernant le devenir du site.

D'après Pierre Lemaire de l'ADT (avril 2016), le changement de structure de Project T&T a été bénéfique aux relations avec les autorités régionales. L'association antérieure de différentes sociétés immobilières dans la propriété de Tour et Taxis semblait beaucoup moins encline à trouver un compromis sur les points de débat que ne l'est Extensa aujourd'hui. Cependant, nous verrons dans le prochain point que le promoteur immobilier profite de manière non négligeable de sa position dans les négociations contemporaines.

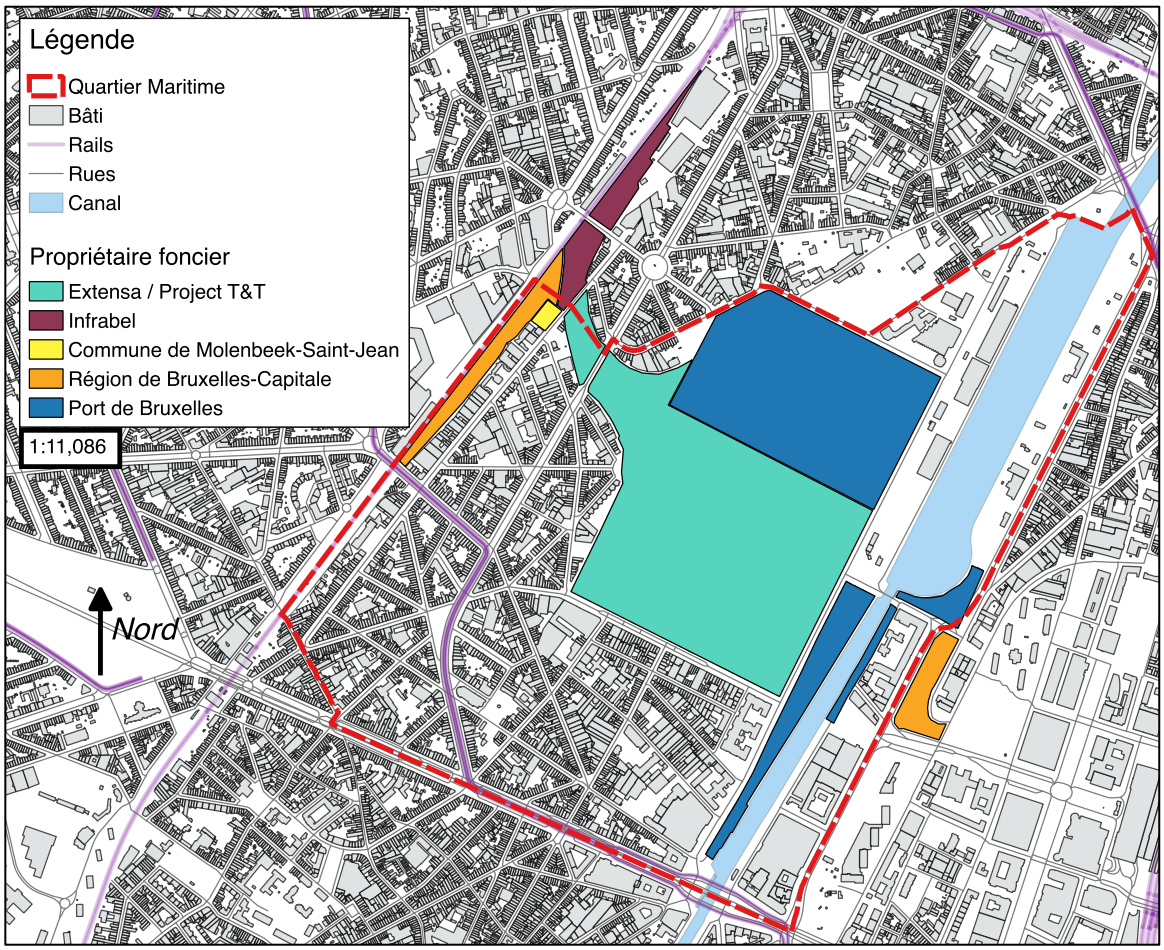

Figure 8 : Propriété foncière des espaces en projets de réaménagements dans le Quartier Maritime
Auteur : Alexandre Orban (juillet 2016)
Source : ADT, Extensa, IBGE

2.1.3 Application et négociations contemporaines (2015 – 2016)

2.1.3.1 Aménagements et moyens de gestion existants[13]

Avant d'exposer les débats contemporains, il me semble important de donner les éléments essentiels de la situation existante, résultante de la mise en application des usages projetés antérieurs. Les moyens mis en œuvre de manière directe ou indirecte par les acteurs décisionnels sont de deux ordres majeurs : (i) les aménagements, des transformations physiques de l'espace opérées par les acteurs décisionnels et destinées à perdurer sur le long terme, et (ii) la gestion, régulation essentiellement sociale des usages via des ressources humaines et matérielles mobilisées quotidiennement, délégué par les acteurs décisionnels à d'autres acteurs relativement secondaires.

Côté aménagements, le L28 avait des projections relativement précises quant aux usages désirés et de leur traduction spatiale. Les autorités régionales se sont elles-mêmes chargées des travaux pour toute la phase 2 du parc, via Beliris. Sans surprise, les transformations de l'espace physique correspondent relativement bien à ce qui était prévu initialement. Que ce soit pour cette seconde phase, orienté autour d'une voirie, de plaines de jeux et d'un terrain de sport, ou pour l'aire communale, focalisée autour d'une autre plaine de jeux, la phase de production des aménagements n'a pas fait l'objet de prise de décision particulière par rapport aux projections régionales.

Le L28A a été aménagé par Bruxelles Environnement. Outre le fait de devoir réaliser un espace destiné à la promenade verte, l'administration de l'environnement n'avait pas de réelle contrainte supplémentaire. Cette relative liberté est tout à fait visible dans la végétation beaucoup plus diversifiée que dans le L28. Elle est aussi relativement visible par les jardins collectifs qui étaient déjà présent sur place. Les projections du Schéma Directeur ou de Michel Desvigne les citaient déjà en tant qu'éventualité, mais sans jamais statuer de manière précise et définitive sur leur sort. Au lieu de les délocaliser, Bruxelles Environnement a choisi de les intégrer au parc.

Le Grand Parc a également toléré l'existence de ce type d'usages dans les talus, nettement moins visible que dans le L28A. À part cela, les aménagements de l'espace vert de Tour et Taxis sont simples et je n'observe pas de décision ayant une implication significative sur les usages à cette étape.

[13] Afin d'éviter la présence excessive d'informations superflues à ma question de recherche, j'ai choisi de synthétiser dans ce point la mise en application des usages projetés. De plus amples éclaircissements sur cette étape de la production des usages des EVU sont disponibles en annexe (6.2).

Côté gestion, la DGEV de Bruxelles Environnement est un acteur majeur de la régulation des usages des espaces verts étudiés. Les gardiens animateurs interviennent surtout auprès de publics d'adolescents et de jeunes adultes, plutôt dans le L28, en organisant des activités quotidiennes, principalement sportives. Il s'agit par là d'opérer de manière préventive pour empêcher des violences et autres actes illicites de se produire. Ils veillent également au respect de personnes, à la santé des espèces végétales et à la propreté du parc. À côté de ça, des employés de Bruxelles Environnement peuvent influencer acteurs institutionnels et privés avec lesquels ils sont en relation et avoir des répercussions sur la régulation sociale dans les parcs, de par leur position. La situation semble se présenter pour la question des sans-abri. D'autres employés de la DGEV, nettement plus bas dans la hiérarchie, semblent en opposition avec ces acteurs et tentent de se mobiliser de manière officieuse sur le terrain.

Deux zones de police se partagent la gestion de la sécurité : Bruxelles-Ouest pour le L28 et le L28A, Bruxelles Capitale-Ixelles pour le Grand Parc. Les services de l'ordre public opèrent une intervention principalement répressive, voire de contrôle social par leurs patrouilles quotidiennes. Tout acte délictueux ou jugé problématique par les agents est sujet à intervention. Des actions de préventions mineures sont également mises en place.

Des collectifs interviennent aussi sur les usages des parcs. L'ASBL Parckfarm tente de toucher un large public par des activités culturelles et écologiques, fréquemment payantes et bénéficiant d'une certaine visibilité médiatique. Leur objectif est une appropriation du parc par ses usagers tout en participant à créer de la cohésion sociale, de manière ouverte à tous. Occupation temporaire au départ, ils ont été fortement soutenu par les acteurs décisionnels, permettant d'acquérir une certaine pérennité. D'autres collectifs non institutionnalisés ont reçu nettement moins de soutien et sont actuellement tolérés. Ils créent des activités pour des groupes de personnes plus restreints autour d'utilisations spécifiques de l'espace : jardins collectifs, poulailler, ruche, four à pain. Ils sont situés principalement dans le bas du L28A et dans les talus du Grand Parc.

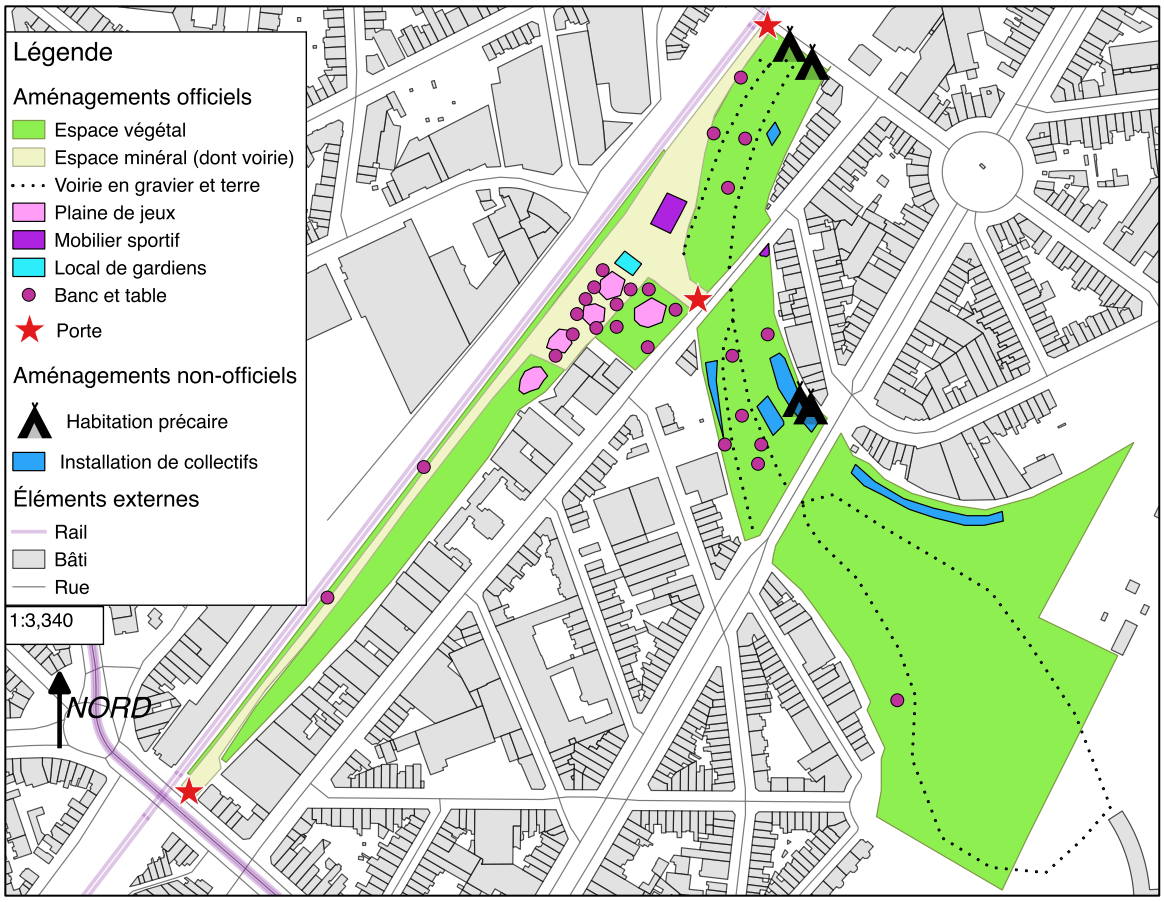

Figure 9 : Aménagements existants dans les EVU du Quartier Maritime
Auteur : Alexandre Orban (juillet 2016)
Source : Alexandre Orban (observations 2016).

2.1.3.2 Projet informel et discussions

Les négociations contemporaines entre Région de Bruxelles-Capitale et Extensa s'orientent presque exclusivement autour de Tour et Taxis. Le bas du L28A a fait l'objet de prises de position exprimées par le promoteur immobilier sur plusieurs sujets, principalement à propos des sans-abris et des occupations temporaires. Mais la majeure partie des négociations reste focalisée sur Tour et Taxis.

Les acteurs décisionnels ont récemment convenu d'un projet d'aménagement pour le site de Tour et Taxis, qui ne sera officialisé qu'en novembre 2016 (voir figure 10). Au-delà des éléments déjà réalisés (essentiellement des bureaux et des commerces), il s'agit principalement de développer des appartements moyens et de luxe, des espaces pouvant accueillir des évènements,

des bureaux supplémentaires (e.g. Le Méandre, qui accueillera des services de l'administration flamande) et des espaces verts publics. Le projet garde une certaine continuité avec des projections passées : désenclavement, rénovation urbaine, « séquençage programmatique », parc évolutif, valorisation du patrimoine ou encore écologie.

Figure 10 : Projet informel convenu entre Extensa et Région de Bruxelles-Capitale
Auteur : Alexandre Orban (juillet 2016)
Sources : ADT, Extensa.

Dans le cas de Tour et Taxis, le caractère informel de l'accord laisse encore ouverte la possibilité d'une modification. Malgré l'amélioration récente dans les négociations, les autorités régionales restent en situation de faiblesse. Extensa profite régulièrement de sa position de propriétaire principal et n'hésite pas à user de tous les leviers disponibles pour tirer un maximum de bénéfices du réaménagement. Les documents officiels non-contraignants n'ont que peu d'influence face au droit de propriété. Le compromis – voire le chantage – est monnaie courante et l'accord à l'origine des espaces verts publics de Tour et Taxis en est un : en échange de permis d'urbanisme pour le reste du projet, Extensa s'est engagé à réaliser un grand parc sur son terrain.

À ce sujet, la mise en place d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) est une opération à l'enjeu important. Document contraignant ayant pour fonction de compléter le PRAS, il représente une possibilité pour les autorités régionales d'imposer leurs objectifs d'aménagement au propriétaire. En 2009, le gouvernement régional valide un arrêté donnant des prescriptions pour le PPAS. Étant sur le territoire de la Ville de Bruxelles, c'est aux autorités communales de se charger de la production du document (leur marge de manœuvre est assez restreinte). L'arrêté s'inscrit globalement dans la continuité du Schéma Directeur tout en contenant des traces des négociations avec Extensa. L'exemple du logement social est révélateur. Alors que le Schéma prévoyait un minimum de 20% de logements sociaux sur le site, l'arrêté n'en fait même plus mention, tout en maintenant le quota de 30% d'appartements moyens (Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitals, mai 2009, p. 15).

Dans les négociations sur le projet informel actuel, le promoteur immobilier a ainsi tenté de faire passer l'idée d'une dispersion des 9 hectares – imposés par l'arrêté – d'espaces verts aux extrémités de son terrain, voire en dehors. Les autorités régionales ont rétorqué qu'il est bien spécifié dans l'arrêté que les espaces verts devaient être aménagés « d'un seul tenant » (conformément au Manifeste associatif) et sur leur site. Le promoteur immobilier n'a pas réussi à obtenir gain de cause sur ce sujet. Mais il n'empêche que, sur certains aspects, l'arrêté reste relativement imprécis dans ses prescriptions et Extensa tente d'en profiter à l'aide de juristes attitrés. « Ce flou artistique est souvent à l'avantage du privé, parce que là où il y a flou, on engage un bon avocat et le flou devient soudainement de plus en plus grand. » (Pierre Lemaire, avril 2016, 00:24:19). La capacité du PPAS à remédier à ces problèmes dépendra de sa précision.

À l'origine, le Schéma Directeur accordait un délai de trois ans aux autorités communales pour réaliser le PPAS. Il aurait donc dû être produit à l'horizon 2012. Pour Pierre Lemaire (avril 2016), ce retard conséquent n'est pas dû à la procédure administrative. Il y voit un signe d'une entente informelle entre certaines autorités de la Ville de Bruxelles et Extensa, sans avoir de preuve tangible pour appuyer ses dires.

Au-delà des aspects de disposition spatiale, l'espace vert public et ses usages sont l'objet de plusieurs débats spécifiques. Nous pouvons tout d'abord citer la question des « franges », comprises comme des espaces aménagés en équipements publics situés entre les logements créés et l'espace vert public. Pierre Lemaire de l'ADT souligne son importance en précisant qu'« un espace vert qui est longé par des cafés, des terrasses, ou par des logements privés, tout ça, ça a un impact sur l'espace vert lui-même. (…) Il y a une façon de construire en bordure d'espace vert

qui peut influer sur le statut perçu de l'espace vert. » (Pierre Lemaire, avril 2016, 00:55:00). Toujours dans l'idée d'une continuité entre les espaces verts publics au travers du site de Tour et Taxis, les autorités régionales désirent donc que les usagers perçoivent une forme d'intégration, de « percolation », entre le résidentiel et le parc public. La conception des appartements se trouve entre la création d'îlots fermés et la tour de logement. Des espaces végétalisés seront aménagés au pied des bâtiments résidentiels, mais resteraient accessibles directement depuis l'espace vert public. Le moyen utilisé serait l'installation d'équipements publics entre les deux, tels que des crèches, des commerces, de l'horeca, des salles de sports, etc. Cependant, la perception d'une intégration ne doit pas empêcher de donner un statut clair aux franges, afin d'éviter tout conflit superflu avec Project T&T.

La mobilité est également en débat avec Project T&T autour du passage du tram dans l'espace vert public. Le sujet est source de confrontation entre Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité, qui tente chacune de profiter de l'espace disponible pour ses missions respectives. Malgré que des aménagements pour le tram aient déjà été réalisés, le ministre de la mobilité Pascal Smet ne considère pas ce projet comme crucial pour son mandat. Ce qui met en pause le développement du dossier.

À côté de ça, l'ouverture ou la fermeture de plusieurs accès reviennent souvent à l'ordre du jour. L'entrée sous le Pont du Jubilé, qui relie le L28A au parc de Tour et Taxis, a été longtemps menacée par Extensa de fermeture au public via l'aménagement d'une grille. L'ouverture du square qui joint les rues du Laekenveld et de la Sambre, surélevé par rapport au parc, n'est pas complètement exclue des discussions à ce stade. Actuellement, Project T&T s'exprime pour l'ouverture de son site au travers du projet informel qui a été convenu avec la région. Extensa ne cache pas l'intérêt sécuritaire paradoxal de l'ouverture : « C'est plutôt quand tu fermes tout que ça donne des possibilités à ces gens-là [les sans-abris et les délinquants] de faire des nuisances. Quand tu le mets ouvert et que tu essaies d'attirer ça donne moins de problèmes parce qu'il y a un contrôle social. » (Van Thienen & Boukamher, mai 2016, 00:21:49). Mais les autorités régionales craignent un revirement de positionnement vers une *gated community*., peu compatible avec leur objectif de rénovation urbaine.

Finalement, les discussions autour de la disposition spatiale de l'espace vert public, de son accessibilité, des franges ou de la mobilité expriment une même divergence d'intérêt. Tandis que les autorités poursuivent leurs objectifs de rénovation urbaine, les promoteurs tentent de profiter au maximum de la fonction résidentielle et de ses rentrées financières. L'affluence de publics aisés est un but qui fait convergence entre ces intérêts, même si des oppositions mineures subsistent.

2.1.4 Conclusion de chapitre

L'analyse historique des usages projetés sur les espaces étudiés procure une vision différenciée des espaces verts du Quartier Maritime. Les usages prévus en dernière instance par les acteurs décisionnels peuvent être résumés de manière synthétique.

Pour commencer, la zone du L28 a été affectée dès le PRAS en tant qu'espace vert. Des précisions sur ses usages ont été développées dans le Contrat de Quartier Escaut-Meuse, bien avant les autres zones. Le L28 y était principalement envisagé comme un espace de jeux et sports pour jeunes et de déplacements, pour motif de loisir sous forme de promenade ou de manière purement fonctionnelle.

Ensuite, les usages projetés sur le L28A n'ont été réellement abordés que dans le Schéma Directeur et la note de synthèse de Desvigne : le L28A doit servir de promenade écologique. Il n'y aura pas de prescription plus précise avant son aménagement par Bruxelles Environnement. Par la suite, le projet informel des acteurs décisionnels intègre Parckfarm tandis que les autres occupations temporaires ne sont pas réellement discutées.

Tour et Taxis est l'objet d'enjeux importants et le site a connu de multiples projections d'usages. Le site a connu de loin le plus de débats parmi les zones étudiées. Depuis son intégration dans les discussions de la Cité de la Connaissance, le Grand Parc est un lieu prévu pour des sports et jeux en plein air, des promenades et de l'évènementiel. Les occupations temporaires autrefois envisagées dans les talus ne sont aujourd'hui plus réellement discutées.

En les comparant avec la situation existante en termes d'aménagements, les projections semblent relativement correspondre. La transformation physique de l'espace crée un terrain propice à la réalisation des usages projetés. À cela s'ajoute une régulation sociale organisée des usages. Les acteurs décisionnels ont délégués cette tâche à des organismes spécifiques, principalement la DGEV, la police et des collectifs associatifs (e.g. Parckfarm).

Nous pouvons remarquer une différence de réaction des organismes de gestion face à des usages différents des usages projetés. Alors que les sans-abri, vus comme « sales » et posant des problèmes de responsabilité en cas d'incidents, sont l'objet d'expulsion et de répression, la présence de collectifs non institutionnels est relativement tolérée. Dans des cas comme Parckfarm, leurs activités sont vues comme une manière de valoriser le projet de réaménagement par son intervention sur les usages des espaces verts.

Particulièrement concernant les négociations à propos de Tour et Taxis, l'approche historique des projections sur le site permet la mise en évidence de plusieurs tendances. Premièrement, des promoteurs immobiliers gardent la propriété de la majeure partie du site. Ce qui confère un poids important au privé dans les négociations concernant son développement face aux autorités régionales qui n'ont à ce jour pas de documents réglementaires précis pour les aider à défendre leurs positions.

Deuxièmement, bien que l'approche de la coalition centre-gauche soit différente de celle des partis de droite, les deux gouvernances gardent des similitudes dans leur position face aux quartiers populaires. Le fait de mettre le privé au cœur des projets en est une majeure, tout comme la volonté d'attirer des publics aisés par le biais d'activités dotées d'une certaine visibilité.

Troisièmement, le développement d'un projet de réaménagement semble fort conditionné par la convergence d'intérêt entre plusieurs intervenants. A contrario, la contestation d'un projet portée par plusieurs organismes à l'influence – juridique, médiatique ou politique – non négligeable peut mettre à mal les projections des acteurs décisionnels. Le développement concret d'un espace doit donc pouvoir faire l'objet d'un consensus relativement partagé auprès des acteurs décisionnels tout en évitant de faire face à une contestation trop gênante.

Enfin, nous pouvons remarquer que les deux objectifs majeurs de la rénovation urbaine, i.e. l'amélioration de la qualité de la vie en ville et l'attraction de publics aisés, sont présents dans les projections de chacune des zones étudiées. Des degrés différents s'observent selon les entités. Ainsi, les projections sur le L28 exprimaient de manière moins poussée l'objectif d'attractivité que dans la coulée verte et surtout dans le Grand Parc. En parallèle, l'ouverture à tout public du site de Tour et Taxis est encore en discussion aujourd'hui et les logements sociaux du site sont abandonnés. L'éventualité d'une *gated community* n'est pas totalement exclue.

Ces tendances pourraient nous inciter à nous demander si l'amélioration de la qualité de la vie n'est pas un objectif lui-même déjà orienté vers des publics solvables aussi bien pour les promoteurs que pour les collecteurs de taxes, et donc des publics plus riches. Nous verrons si cette tendance s'observe dans les usages existants, dont le prochain chapitre expose l'analyse. Ce sera également l'occasion de déterminer l'effectivité des projections des acteurs décisionnels et des moyens mobilisés à leur application.

2.2 Usages existants : qui, quoi, où, pourquoi.

L'objectif de ce chapitre est de rendre compte des usages existants sur les espaces verts du L28, du L28A et de Tour et Taxis. Il s'agit d'analyser qu'est-ce qui est fait concrètement, par quel type de public et comment cela se traduit spatialement. Nous serons alors en mesure d'établir dans quelle mesure les usages existants répondent fidèlement aux usages projetés et leur mise en application.

Les données de l'enquête quantitative récoltées durant les six premiers mois de l'année 2016 seront ici particulièrement exploitées. Il convient toutefois de garder un esprit critique par rapports à ces résultats, en les confrontant avec d'autres types d'informations qualitatives, issues des entretiens semi-directifs et des observations de terrain. Les limites de mon enquête quantitative seront discutées dans cette optique.

J'expose dans un premier temps la disposition spatiale des différents usages dans les cas du L28, du L28A et du Grand Parc. À la description de quelle activité a lieu dans quelle zone, nous nous attachons à faire état de la concentration et de la fréquence des usagers. Des premiers éléments de profils des usagers seront également développés. L'observation directe est la source principale d'information, complétée par les sondages quantitatifs et par les entretiens semi-directifs.

En second lieu, je développe les questions de profil des usagers. J'exposerai d'une part les résultats généraux du sondage sur les usagers des espaces verts étudiés, qui s'appliquent à l'ensemble de l'échantillon. D'autre part la confrontation entre une analyse croisée des résultats de mon enquête quantitative et les entretiens semi-directifs.

2.2.1 Distribution spatiale des usages existants

Avant d'aborder les aspects spatiaux, il semble important de souligner une première partie des résultats de l'enquête quantitative. Ils permettent de mettre en évidence les différences de fréquence entre pratiques (voir figure 11). La dominance de la promenade, de la détente assise et des jeux d'enfants est nette. La participation à des jardins collectifs semble être l'usage le moins populaire parmi les choix disponibles.

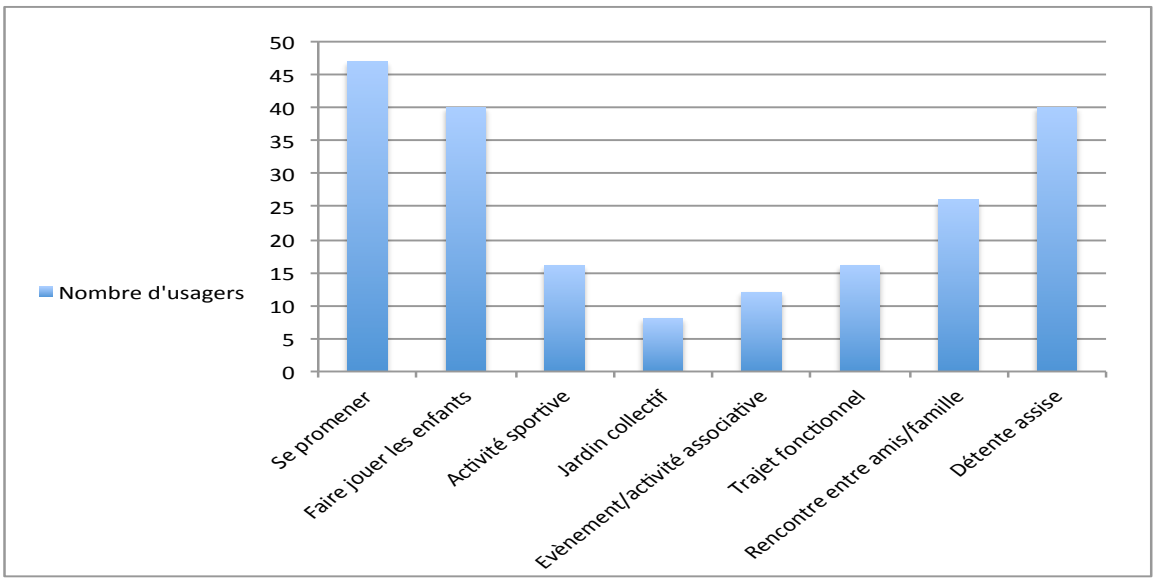

Figure 11 : Type d'activités des usagers
Auteur : Alexandre Orban (juillet 2016)
Source : Alexandre Orban (sondage 2016)
Précision : « jardin collectif » comprend les activités autour du poulailler, du four à pain, des jardins partagés et des ruches.

En ce qui concerne l'analyse de la distribution spatiale des usages existant, un critère majeur de différenciation leur est appliqué pour la suite de ce point : la propension d'un usage à être fixé à une ou plusieurs aires particulières. En effet, certains usages sont relativement statiques, attachés à un ou plusieurs espaces spécifiques, tandis que d'autres ne sont envisagés que dans leur mobilité, cheminant entre plusieurs zones.

Un autre critère sera également mobilisé, celui de la légalité des pratiques. Alors que les deux premiers points abordent les usages qui respectent globalement la loi, le troisième exposera les pratiques strictement illégales dont les espaces verts font l'objet. Afin d'éviter un quelconque malaise avec les usagers, la dimension illicite des usages n'a pas été explorée par l'enquête quantitative.

2.2.1.1 Usages légaux mobiles

Les espaces verts étudiés sont l'objet de trois principaux types d'usages « mobiles ». La promenade est le premier d'entre eux. Elle est observée dans chaque espace vert étudié et de nombreuses personnes s'y adonnent quotidiennement. Elle suit de manière assez fidèle les voiries pédestres aménagées, qu'elles soient en béton ou en gravier et terre. Seules quelques zones se retrouvent relativement isolées de ces passages, tels que certains talus occupés par des collectifs.

Seul ou en groupe, avec ou sans enfant, la promenade semble être appréciée pour la décontraction qu'elle apporte, d'après mes nombreuses discussions avec des usagers.

La promenade est régulièrement associée à des moments de détente assise, qui se concentrent près des plaines de jeux, de la serre de Parckfarm, du terrain de sport et du local du gardien. Cette dernière permet de stocker des chaises pliables qui sont régulièrement sorties par des adolescents et jeunes adultes. Les bancs sont fréquemment occupés et les individus n'hésitent pas à s'asseoir par terre, ce qui d'après Andrea Urbina Padin (avril 2016) est une pratique beaucoup plus acceptée culturellement dans les milieux maghrébins du quartier. Ils semblent toutefois ne pas apprécier les longues bandes gazonnées le long de la voirie du L28, notamment à cause du passage régulier du train au bruit assourdissant et du peu d'espace, et certaines aires de la coulée verte parsemées de hautes herbes diverses. La gestion écologique, entre autres par le fauchage tardif et le recours à des variétés différentes du simple gazon, peut donner un aspect plus « sauvage » à certaines parcelles qui ne fait pas l'unanimité parmi les usagers. Certains apprécient l'aspect esthétique différent des parcs sobres et d'autres regrettent que les enfants ne puissent pas être laissés à eux-mêmes au milieu de plantes à aiguilles et d'insectes butinants.

Un autre usage mobile consiste à utiliser le parc spécifiquement en tant que voirie pour se déplacer d'un point à un autre, pour un « trajet fonctionnel ». Cette pratique est observée de manière moins fréquente que la promenade. Une différence peut être remarquée entre les trajets fonctionnels passant par le L28, plus souvent à pied, et ceux passant par la continuité entre la coulée verte et le Grand Parc, à pied mais aussi à vélo. Des personnes passent en effet par le L28A pour se rendre sur leur lieu de travail (e.g. bureaux de Tour et Taxis), ce qui est nettement moins observé dans le L28. L'entretien avec Stefan Van Thienen (mai 2016) d'Extensa appuie ce constat. Il signale qu'une grande partie d'employés de Tour et Taxis profitent des transports en commun de l'arrêt Pannenhuis et de la station SNCB Tour et Taxis, venant notamment de Région Flamande[14]. Globalement, les trajets fonctionnels non-professionnels ont été relativement peu observés parmi les personnes interrogées. Cependant, il faut garder en esprit que le vélo était souvent utilisé, surtout dans le L28A et Tour et Taxis, et qu'il m'était difficile d'interroger des usagers lorsqu'ils passaient en pleine vitesse. Ce qui constitue une limite de mon approche quantitative.

[14] Le nombre de personnes venant de Région Flamande et utilisant le parc en tant que voirie risque d'augmenter dans le courant de l'année 2017, de par l'ouverture du nouveau bâtiment de l'administration flamande « La Méandre » sur le site de Tour et Taxis.

Troisièmement, la course à pied est aussi observée. La pratique est relativement absente du L28, se focalisant sur les deux autres espaces verts et particulièrement dans le Grand Parc. Là encore, il ne m'a pas toujours été possible d'interroger les personnes qui étaient au pas de course.

2.2.1.2 Usages légaux fixes

Outre la détente assise que nous avons déjà décrite, j'ai pu observer quatre autres principaux usages fixes dans les espaces verts étudiés. Pour commencer, nous pouvons citer les activités sportives attachées à une ou plusieurs aires spécifiques. Le terrain de sport du L28 est le pôle principal de ce genre d'occupation. Il est constamment occupé par des jeunes joueurs de foot. Les engins de fitness et de musculation situés sous le pont de la rue Jean Dubrucq forment un pôle secondaire. Bien que de manière moins systématique, ils sont souvent utilisés par les usagers d'après Andrea Urbina Padin (avril 2016).

Les engins de sports ne sont pas utilisés uniquement pour des activités sportives. Des enfants vont régulièrement jouer sur ces installations. D'autres aires concentrent les activités ludiques de jeunes publics, tels que les alentours de la serre de Parckfarm (avec le succès de son robinet d'eau accessible à tous) ou les larges étendues du Grand Parc. Mais ce sont assurément les plaines de jeux du L28 qui attirent sans conteste le plus d'enfants. Les projections de séparation des jeunes usagers entre les différentes installations ludiques, selon les tranches d'âges, ne sont pas du tout respectées. Les enfants sont souvent accompagnés de leurs proches, principalement des femmes dont beaucoup sont voilées. Ces personnes s'asseyent souvent autour des aires de jeux. A côté de ça, les jeux d'enfants sont absents des longues bandes gazonnées du L28, des aires de hautes herbes du haut du L28A et des denses talus du Grands Parc.

La participation à des activités de collectifs et d'associations constitue un troisième type d'usage fixe. La serre de Parckfarm est particulièrement concernée par ce type de pratique, organisant chaque semaine plusieurs évènements et ateliers participatifs, principalement autour du thème de l'alimentation. Les espaces du bas du L28A et des talus du Grand Parc sont également régulièrement fréquentés par des collectifs. Ces derniers n'hésitent pas faire des petits aménagements sommaires (e.g. toilette sèche) ci et là. Le haut du L28A et surtout le L28 accueillent très peu d'activités associatives. Notons trois différences entre les activités de Parckfarm et des autres collectifs. Premièrement, l'ASBL fait payer un nombre non-négligeable d'activités tandis que cela reste plutôt exceptionnel pour les autres groupes. Les prix ne sont pas

abordables pour tous. Andrea Urbina Padin (avril 2016), sociologue de la DGEV et habitante du Quartier Maritime, témoigne que les habitants se sont déjà plaints à plusieurs reprises de ce problème. Deuxièmement, les activités des collectifs locaux sont plus restreintes aux utilisations directes de l'espace physique : jardin collectif, four à pain, poulailler, ruches. Troisièmement, les activités des collectifs semblent beaucoup plus réservées aux habitués que ne l'est la serre de Parckfarm.

Un dernier type d'usage fixe consiste en une consommation alimentaire dans les espaces verts. Les pique-niques sont fréquents dans le Grand Parc et autour de la serre de Parckfarm. L'ASBL a mis en place un bar, pour des boissons et de la petite restauration, et sort régulièrement des chaises et des bancs. De nouveau, les consommations sont payantes et relativement chères pour une série d'habitants. Le L28 et le L28A sont nettement moins concernés par l'ingestion assise – et souvent partagée, en famille ou entre amis, – de nourriture. La consommation d'alcool est également observée en des endroits bien spécifiques, i.e. le bar de Parckfarm et la table du haut du L28A.

2.2.1.3 Usages illégaux

Les usages illégaux sont de type plutôt fixe, attachés à des zones spécifiques, et relativement régulières. Ce qui permet de les intégrer dans le concept d'usage. Il s'agit principalement de vandalisme et d'habitation précaire.

Bien que n'ayant pas été observé de manière directe, le vandalisme est relaté par de nombreux acteurs et usagers et marque l'espace. Cela va du simple graffiti et du vol à la mise à feu de certains aménagements. Le haut du L28 (notamment au niveau du local de gardien) et les installations de collectifs sont particulièrement touchés. Parckfarm a cependant moins d'ennuis que les jardins collectifs (Gabriel, avril 2016 ; Liebaert, juin 2016). Les plaines de jeux et les dispositifs de sport n'ont pas été l'objet de dégradations particulières jusqu'à aujourd'hui.

Malgré leur récurrence, les actes de vandalisme ne semblent pas particulièrement fréquents dans les espaces verts étudiés par rapport à d'autres zones selon le commissaire Eric Duhain (juillet 2016). Il ajoute que c'est, en tendance, plutôt l'œuvre de « jeunes », allant de l'adolescent au jeune adulte d'une trentaine d'années, issu de l'immigration et habitant le quartier. Béatrice Warnotte (mai 2016) de Bruxelles Environnement confirme ce constat. D'autres acteurs, tels que les employés de Bruxelles Environnement ou les membres des collectifs

trouvent que le vandalisme est fort présent et pose problèmes. En outre, la nuit est plus propice à ce genre d'actes délictueux (Duhain, juillet 2016, Van Blommen, avril 2016 ; Warnotte, mai 2016).

À côté de ça, nombre d'acteurs font état de personnes qui résident à moyen termes dans le L28A et le Grand Parc. L'isolation de ces espaces semble valorisée pour le côté sécurisant qu'elle apporte (Warnotte, mai 2016). J'ai pu observer un campement de tentes en dessous du pont rue Charles Demeer et deux cabanons habités à côté du pont du Jubilé. Des sacs de vêtements et des déchets sont aussi présents dans les talus. D'après Gabriel (avril 2016) de Parckfarm, une dizaine de personnes habiteraient aujourd'hui sur l'ensemble des espaces verts étudiés. En marge de ces espaces, des habitants illégaux sont aussi installés dans les vestiges du passé industriel de Tour et Taxis et dans la zone qui relie le L28A et Bockstael, futur espace vert officiellement fermé au public. Au-delà du simple fait de dormir sur place, plusieurs acteurs font mention d'une forme de marchandisation des logements précaires. Dans le campement de tentes du haut du L28A, une de ces tentes est louée de manière illicite par une personne qui s'est auto-proclamée propriétaire des lieux. Les cabanons près de la serre Parckfarm ont quant-à-eux été vendus pour quelques centaines d'euros.

Autant le préciser, la description de ces observations dans ce mémoire n'a d'aucune manière une volonté de faire du sensationnel pour choquer mes lecteurs avisés ou, pire, de condamner moralement ces usages. Il s'agit seulement d'exposer ces faits qui seront plus amplement discutés dans le dernier chapitre de ce mémoire.

2.2.2 Profil des usagers

Le présent point s'attache à rendre compte des liens entre profil des publics, leurs usages et les zones qu'ils côtoient. Deux parties constitueront ce point. J'exposerai dans un premier temps les résultats d'une analyse simple de l'ensemble des résultats de mon enquête quantitative, décrivant les tendances générales de l'ensemble de l'échantillon. Dans un second temps, je développerai les résultats de l'ensemble de mes sources d'information en différenciant les types de populations, leur(s) usage(s) relatif(s) et leur(s) zone(s) de prédilection. Je confronterai une analyse croisée entre quatre variables majeures du profil des populations explorées par mon enquête quantitative, i.e. (i) le genre, (ii) l'âge, (iii) le lieu de résidence et (iv) le statut socioprofessionnel, avec les entretiens semi-directifs et les observations de terrain. La distribution

spatiale des usages et les généralités sur le profil des usagers préalablement décrites seront prises en compte.

2.2.2.1 Généralités

La question du logement permet d'avoir un premier aperçu du type de population auquel nous sommes confrontés (voir table 1). Les personnes habitant en famille – i.e. parent(s) ET enfant(s) – sont majoritaires, tout comme celles qui résident dans le quartier, celles qui sont locataires, celles qui ne disposent pas d'un jardin privatif et celles qui n'ont pas pris en compte la présence d'espaces verts publics dans le quartier pour choisir leur logement actuel. Des tendances qui semblent correspondre aux caractéristiques socio-économiques du Quartier Maritime décrites dans la section Méthodologie. Ce qui n'a rien d'étonnant au vu des nombreuses personnes habitant dans le quartier.

Lorsqu'on analyse plus précisément d'où viennent les 29 personnes ne résidant pas dans le quartier, 7 viennent des communes du croissant pauvre, 14 du reste de la Région de Bruxelles-Capitale et 8 de l'extérieur de la ville. Les communes de la Ville de Bruxelles (4/100), Saint-Gilles (5/100) et Schaerbeek (4/100) sont particulièrement citées, tout comme la région flamande (6/100).

	Habite le quartier	Est locataire	Habite en famille, i.e. parent(s) ET enfant(s)	Ne dispose pas d'un jardin privatif	L'espace vert public n'a pas été un critère du choix pour son logement actuel
Nombre d'usagers affirmatifs sur un échantillon de 100 personnes	71	67	57	71	65

Tableau 1 : Profil des usagers sur la thématique du logement
Auteur : Alexandre Orban (juillet 2016)
Source : Alexandre Orban (sondage 2016)

Les tendances d'âge des usagers semblent à première vue appuyer la fréquentation de groupes sociaux spécifiques (voir table 2). En comparaison avec les statistiques de 2014 du Monitoring des Quartiers sur le Quartier Maritime, mes résultats montrent en effet une part plus élevée de jeunes adultes et d'adultes plus âgé. La comparaison est certes imprécise de par les différences de catégories d'âge mais permet toutefois d'indiquer que beaucoup de jeunes

fréquentent le quartier, Notons également certaines limites à mes résultats quantitatifs. Le nombre d'enfants que je n'ai pas pu questionner de par leur bas âge est considérable. Le nombre d'adolescent jouant au foot sur le terrain de sport l'est également bien que dans une moindre mesure. La part des 20 ans et moins dans mes résultats est donc nettement en deçà de ce qu'elle devrait être dans la réalité. Les jeunes adultes devraient aussi être revus à la hausse, de par la relative fermeture de certains lieux à mon enquête, tels que l'intérieur de la serre de Parckfarm qui n'a pas pu être soumis à examen[15].

	Espaces verts étudiés. Nombre d'usagers sur cent personnes. Alexandre Orban 2016.		Quartier Maritime. En % (arrondi à l'unité). IBSA 2014.
Part des 20 et moins	7	Part des 0-17	30
Part des 21-35	46	Part des 18-29	19
Part des 36-50	33	Part des 30-44	25
Part des 51-65	11	Part des 45-64	19
Part des 65 et plus	3	Part des 65 et plus	7

Tableau 2 : Profil d'âge des usagers et des habitants du Quartier Maritime
Auteur : Alexandre Orban (juillet 2016)
Source : Alexandre Orban (sondage 2016) et IBSA (2014)

[15] Si d'autres espaces n'ont pu faire l'objet de passages pour le sondage à cause de leur isolation physique (e.g. terrain de foot), l'impossibilité dont il est ici question relève d'un désaccord avec le coordinateur de l'ASBL, Gabriel. Lors de notre entrevue, je lui ai souligné mon désir de profiter de l'ancrage local de Parckfarm et de son public pour nourrir mon étude en interrogeant des personnes qui participaient à leurs activités. Étude qui aurait pu entre-autre être utile à Gabriel lui-même dans sa fonction de coordinateur, en tant qu'outil d'analyse du réel. Mais il s'est nettement positionné contre ce type de démarche quantitative. Ma demande lui semblait en totale contradiction avec l'objectif d' « ouverture à tous » de l'ASBL. Il me l'a d'ailleurs répété à plusieurs reprises. L'anecdote mérite d'être soulignée car elle est révélatrice des représentations de membres de Parckfarm.

Contrairement aux questions liées à l'âge, la question du genre[16] des usagers ne connaît pas de grande différence de valeur entre les deux possibilités de réponse. La parité homme femme n'est pas tout à fait mise en évidence par le sondage (56 hommes pour 44 femmes) mais la disparité tend à être légèrement contrebalancée par des observations de terrain. Nous pouvons notamment citer la tendance dans les groupes familiaux à laisser l'homme répondre à mes questions.

Au niveau du statut socio-économique, le sondage affiche des résultats assez équilibrés (voir figure 12). Ils sont néanmoins marqués par une plus forte proportion de sans-emplois et, dans une moindre mesure, de professions intermédiaires. Les retraités sont, quant à eux, très peu présents.

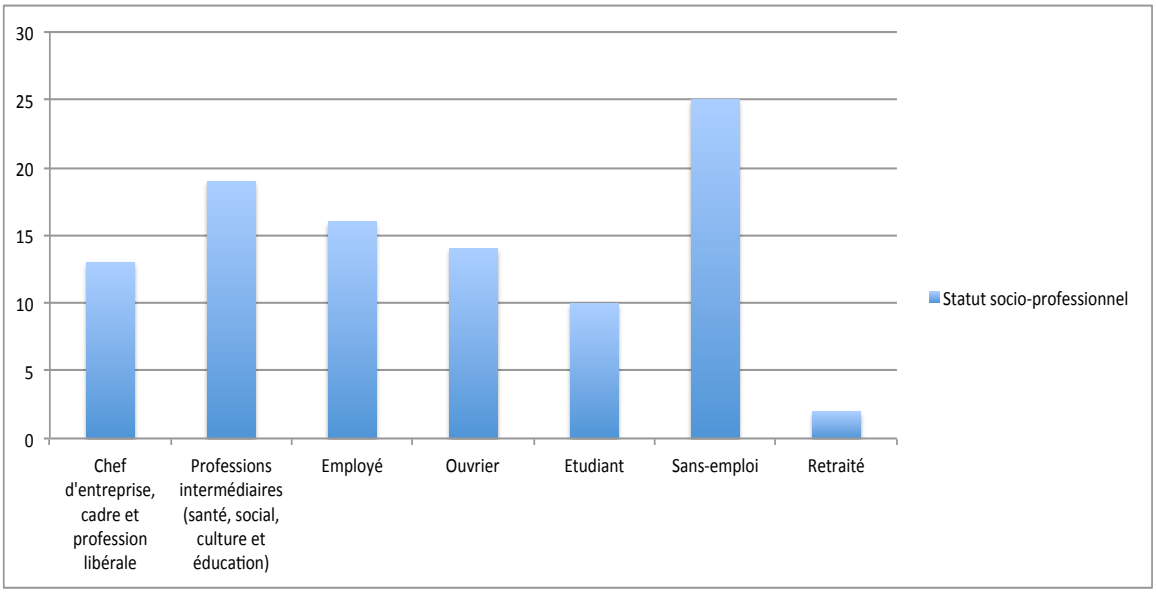

Figure 12 : Statut socio-professionnel des usagers
Auteur : Alexandre Orban (2016)
Source : Alexandre Orban (sondage 2016)

Enfin, en ce qui concerne la fréquentation générale des espaces verts, les résultats de mon enquête quantitative expriment que les usagers ont tendance à venir à pied (72/100). La majorité

[16] J'ai choisi intentionnellement d'opter pour le terme de *genre,* qui se définit comme « l'identité sexuelle socialement construite » (Accardo, 2006, p.14). L'intérêt de savoir si un usager se dit subjectivement homme ou femme est de pouvoir lier des usages aux propriétés qui s'imposent comme normale pour une femme ou un homme dans un groupe social donné à une période spécifique. A contrario, se focaliser sur le *sexe* à proprement parler, en vérifiant la constitution biologique des usagers, n'a que peu d'intérêt pour l'approche sociologique de mon mémoire.

reste plus qu'une heure (57/100) et vient plusieurs fois par semaine dans les zones étudiées (56/100). Les jours où la météo le permet, la fréquentation est conséquente et particulièrement le weekend. D'ailleurs, la quasi-totalité accorde une grande importance au contact régulier avec des EVU (moyenne de 8,85 sur un maximum de 10 pour la centaine d'usagers interrogés).

2.2.2.2 Approfondissement et différenciation

2.2.2.2.1 Genre et âge

L'analyse croisée entre les usages des hommes et femmes dans le L28, le L28A et le Grand Parc permet de mettre en évidence des disparités liées au genre des individus (voir figure 13). Avant toute chose, deux remarques préliminaires sont nécessaires. Rappelons tout d'abord que l'échantillon d'hommes (56/100) est légèrement plus élevé que l'échantillon de femmes (44/100). Vu que la question des usages était non-exclusive, précisons ensuite qu'en moyenne les hommes affirmaient effectuer un nombre de type d'usages différents légèrement plus important que les femmes. Ainsi si on observe que le nombre d'usages déclarés attribuables aux hommes étaient de 122 (58%) contre 89 (42%) pour les femmes. Les deux précisions ont pour potentiel effet d'obtenir une moindre représentation des usages de la gent féminine.

Selon mes résultats, les femmes ont tendance à davantage faire jouer les enfants et participer à des activités ou évènements associatifs. La tendance culturelle de laisser les femmes à la maison pour s'occuper des générations nouvelles peut expliquer en partie la première observation (Padin, avril 2016). La seconde est moins évidente. J'ai pu observer sur le terrain que nombre d'activités de Parckfarm s'orientent autour de la cuisine. Les différences « genrées » de centres d'intérêts, dans des milieux sociaux où les activités ménagères tendent à être léguées aux femmes, peuvent constituer une hypothèse mais elle demande à être vérifiée.

En parallèle, les hommes sont majoritaires dans les résultats restants. L'écart se creuse dans les cas d'usages tels que les activités sportives. Nous l'avons déjà brièvement abordé dans le chapitre précédent, les femmes musulmanes voilées évitent de montrer leur corps au regard des individus masculins (Padin, avril 2016), ce qui peut expliquer en partie cette différence. À l'inverse, l'écart est nettement moins prononcé en ce qui concerne la promenade.

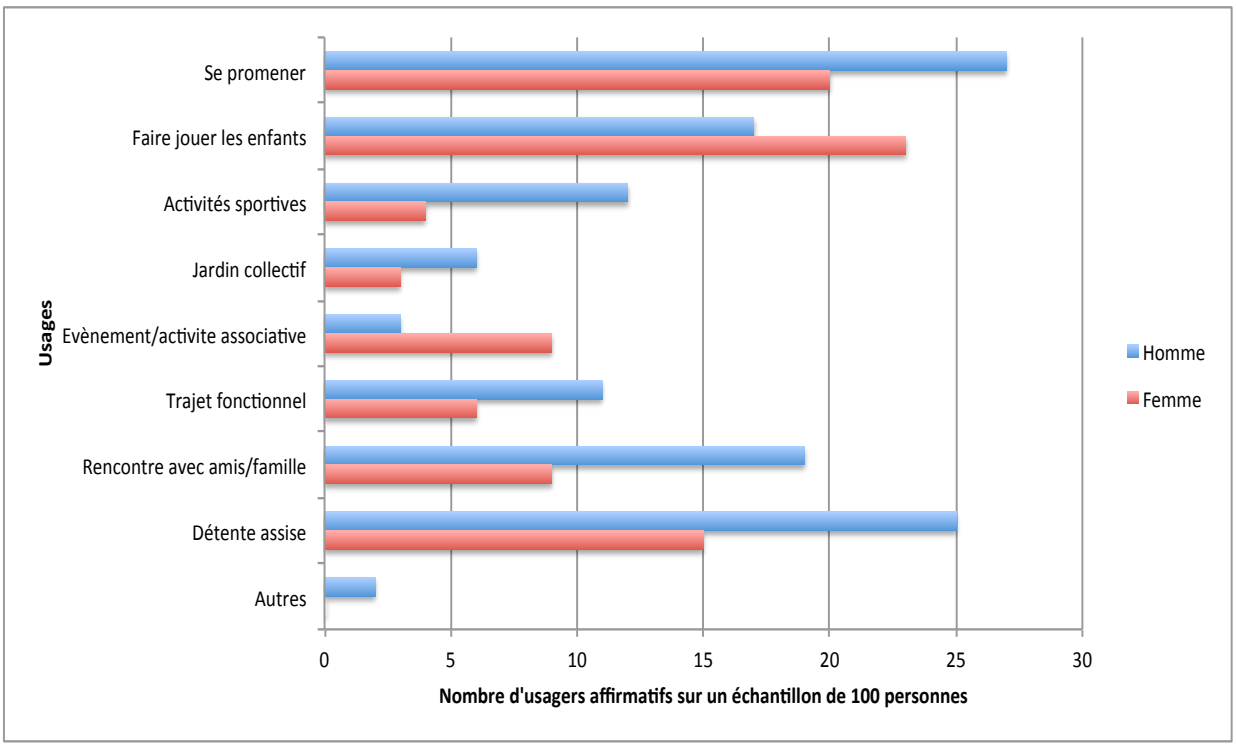

Figure 13 : Genre et usages existants
Auteur : Alexandre Orban (juillet 2016)
Source : Alexandre Orban (sondage 2016)

Au niveau de l'âge, je dois rappeler que les 21-35 ans et les 36-50 ans sont largement majoritaires dans l'échantillon. De manière générale, la première catégorie correspond relativement bien au nombre de personnes par usage (voir figure 14), comme décrites dans les généralités. Nous pouvons observer que comparativement, les 36-50 ans font davantage jouer les enfants. Cela semble relativement logique au vu des possibilités de procréation des femmes, principales concernées par cet usage. Des questions de stabilité socio-économique minimum des ménages pour traditionnellement envisager l'accueil d'un enfant peuvent intervenir également. Les publics plus âgés sont sans surprise moins présents dans des activités physiques telles que les pratiques sportives, qui sont davantage pratiquées par des jeunes publics masculins.

Les disparités d'âge et de genre sont certes intéressantes pour l'étude du profil des usagers, mais elles ne correspondent pas réellement à des objectifs d'acteurs décisionnels ni à des moyens d'application spécifiques. L'analyse des caractéristiques économiques, semble dans ce sens plus indiquée pour évaluer de l'effectivité des usages projetés, concernant l'attractivité de publics aisés.

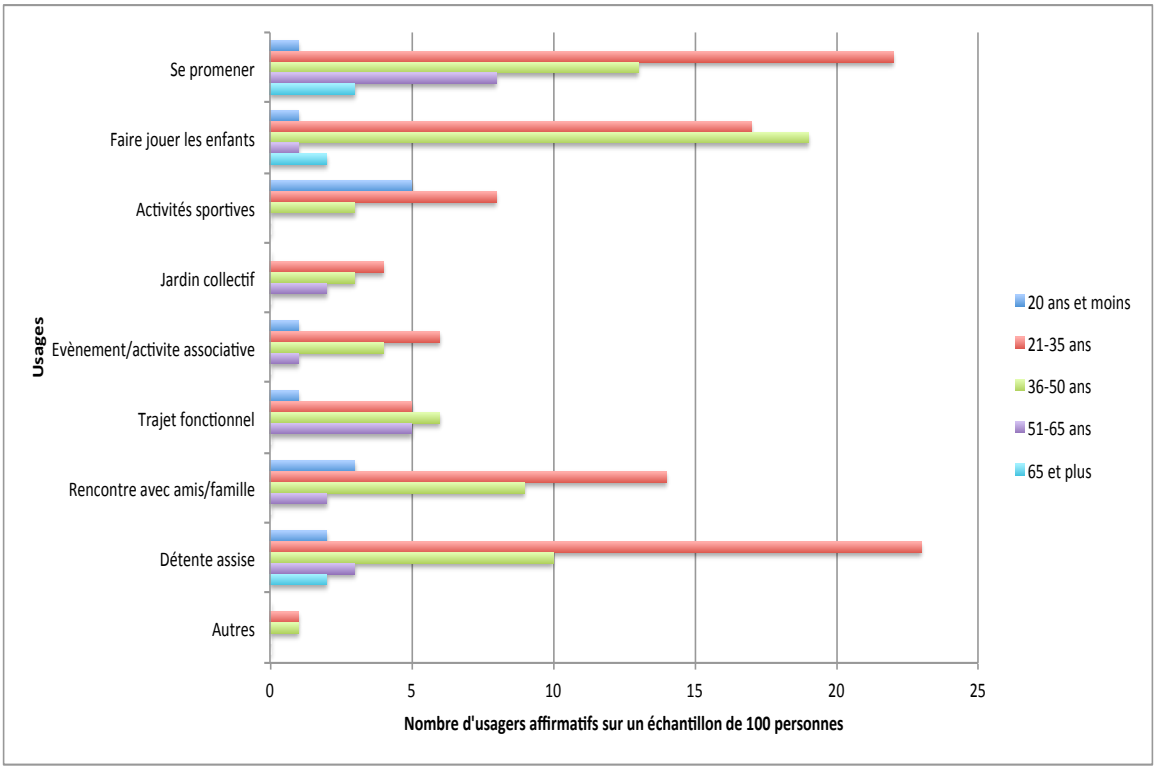

Figure 14 : Âge et usages existants
Auteur: Alexandre Orban (juillet 2016)
Source : Alexandre Orban (sondage 2016)

De plus, j'ai eu l'occasion d'assister à une intervention de Mahtieu Sonck (IEB) lors d'une ballade organisée par le BRAL et Inter-Environnement Bruxelles le 8 mai 2016. Il observait une distinction entre deux principaux types de population qui se cotoyaient dans les espaces verts étudiés : (i) des populations qui sont, en tendance, relativement pauvres, issues de l'immigration, habitant le quartier, qui restent principalement dans le L28 mais commencent à descendre dans le bas de l'ensemble d'espace verts étudiés, et (ii) des personnes en tendance plus riches, qui viennent de l'extérieur du quartier, qui ont souvent la peau plus claire et qui restent dans le bas du parc. Le prochain point sera l'occasion de confronter cette affirmation dichotomique aux données récoltées sur le terrain.

2.2.2.2.2 Différenciation économique

Observons dans un premier temps les données quantitatives récoltées. Lorsqu'on analyse quelle zone est utilisée selon le lieu de résidence des individus (sachant que le choix de réponse pour les zones était non-exclusif contrairement au lieu de résidence) il apparaît nettement que les personnes qui disent habiter le « quartier » [17] sont largement majoritaires dans chacun des espaces verts étudiés (voir figure 15). Si l'on analyse les différences de proportions, plusieurs tendances se démarquent. Premièrement, la proportion d'habitants du quartier est plus grande dans les L28, et dans une moindre mesure, dans le haut du L28A, que dans le bas du L28A et dans le Grand Parc. Fatalement, les personnes habitant en dehors du « quartier » diminuent respectivement. Deuxièmement, les personnes résidant dans des communes bruxelloises en dehors du croissant pauvre augmentent lorsqu'on s'éloigne du L28 et qu'on se rapproche du Grand Parc. Elles sont toujours les plus nombreuses après les personnes du quartier. Troisièmement les personnes résidant dans le croissant pauvre sont toujours moins nombreuses que les personnes habitant hors de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces deux derniers groupes fréquentent légèrement plus le bas du L28A que les autres zones.

Une des principales limites du croisement entre lieu de résidence des usagers et usages existant réside dans la non-exclusivité de cette dernière variable. Le but était de rendre compte de la mobilité des individus, qui se déplacent d'une zone à l'autre. Ce choix permet de montrer les zones dans lesquelles des personnes ne vont pas du tout. Mais ni la fréquence ni la durée d'usage d'une des zones qu'ils déclarent côtoyer ne sont exprimées par ce croisement de résultats.

[17] Au lieu de tenter une vérification exacte du secteur statistique dans lequel les personnes interrogées résidaient – ce qui pragmatiquement parlant peut être difficile, voire indiscret – j'ai opté pour un choix semi-subjectif. Le sentiment d'appartenance est mis en avant : les usagers qui disaient habiter dans le quartier était enregistrés comme tel, tandis que les autres me communiquaient leur commune, voire leur région, de résidence. Comme nous l'avons vu dans la section Méthodologie, le Quartier Maritime constitue une zone statistique disposant d'une certaine unité dans les dynamiques sociales de ses habitants. La réalité physique des limites de ce secteur statistique peuvent dans certains cas agir comme de réelle barrière sociales (e.g. rails de chemin de fer), refreinant le passage de personnes d'un côté à l'autre de cette limite. De plus, en observant les tendances statistiques de la plupart des quartiers adjacents (Vieux Laeken Ouest, Vieux Laeken Est, Woeste et Koekelberg), il semble y avoir une correspondance avec les tendances sociales et économiques du croissant pauvre. Une correspondance qui devrait limiter les biais potentiels concernant le profil des usagers. Enfin, il s'ajoute à cela des sentiments d'appartenance au Quartier Maritime et plus largement à la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Au vu de tous ces éléments, nous pouvons supposer qu'un nombre important de personne ayant dit habiter le quartier résident dans le Quartier Maritime et que le biais potentiel du profil des usagers reste limité.

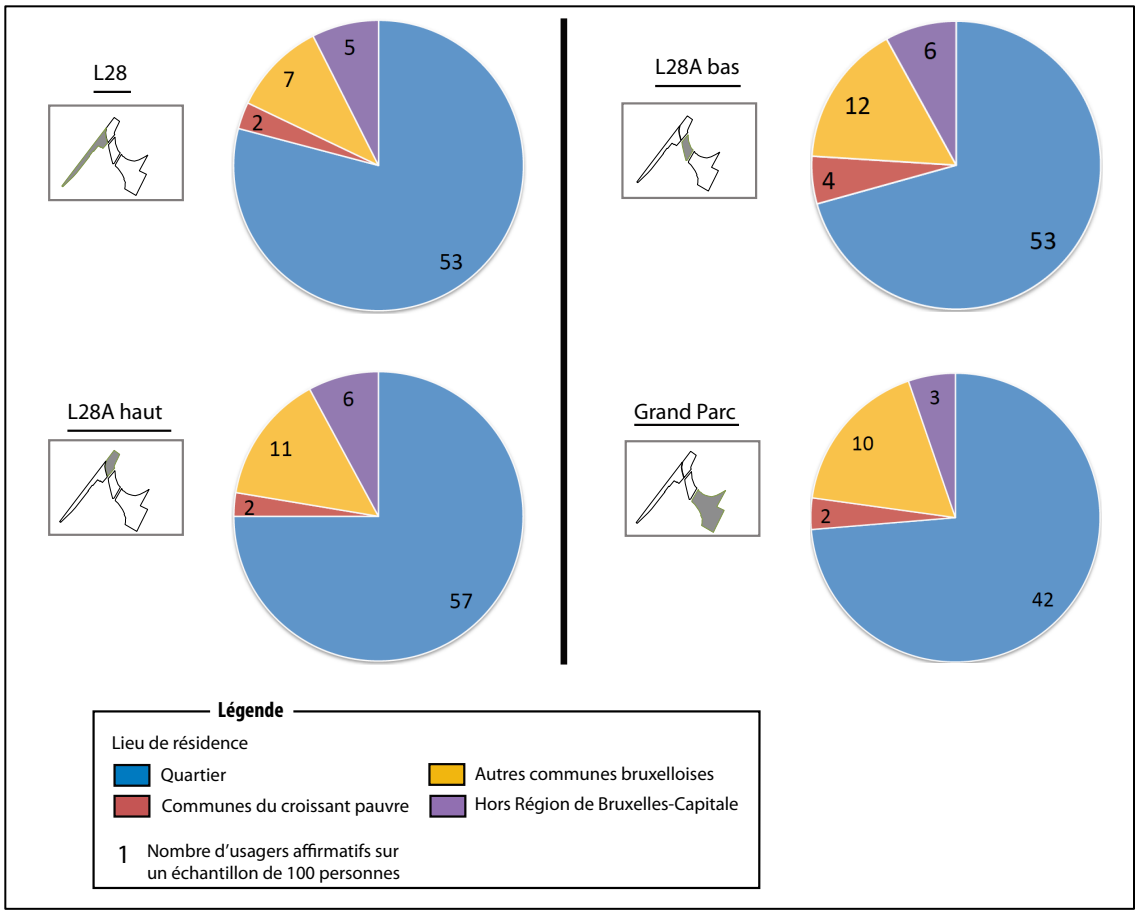

Figure 15 : Lieu de résidence selon la zone d'usage
Auteur: Alexandre Orban (juillet 2016)
Source :Alexandre Orban (sondage 2016)
Précisions: (i) « quartier » est une réponse subjective liée au sentiment d'appartenance, (ii) le choix étant exclusif, les personnes du « quartier » sont exclue des autres choix de résidence, (iii) les communes du croissant pauvre comporte Schaerbeek, Anderlecht, Saint-Josse, Molenbeek-Saint-Jean.

Comme nous l'avons vu pour le cas du croissant pauvre dans la section Méthodologie, les différences sociales et économiques de populations peuvent apparaitre lorsqu'on observe des lieux de résidence distincts. Cependant les résultats de croisement entre logement et zone d'usages des espaces verts étudiés méritent d'être confrontés à la variable du statut socioprofessionnel. En effet, les moyennes communales ou de quartier ne doivent pas faire l'objet d'une induction hâtive sur les publics qui proviennent des zones concernées. Des individus provenant des communes aisées de la région de Bruxelles-Capitale pourraient se trouver dans des situations de pauvreté, et vice-versa.

C'est dans le but de palier à ce problème qu'un dernier croisement entre statut socioprofessionnel et zone d'usage est ici exposé (voir table 4). Au fur et à mesure que l'on se

rapproche du L28 et qu'on s'éloigne du Grand Parc, les proportions de professions intermédiaires et d'employés diminuent tandis que celles des ouvriers, des étudiants et des sans-emplois augmentent. Les chefs d'entreprise, cadres et professions libérales semblent relativement stable, bien qu'un peu moins présentes dans le Grand Parc.

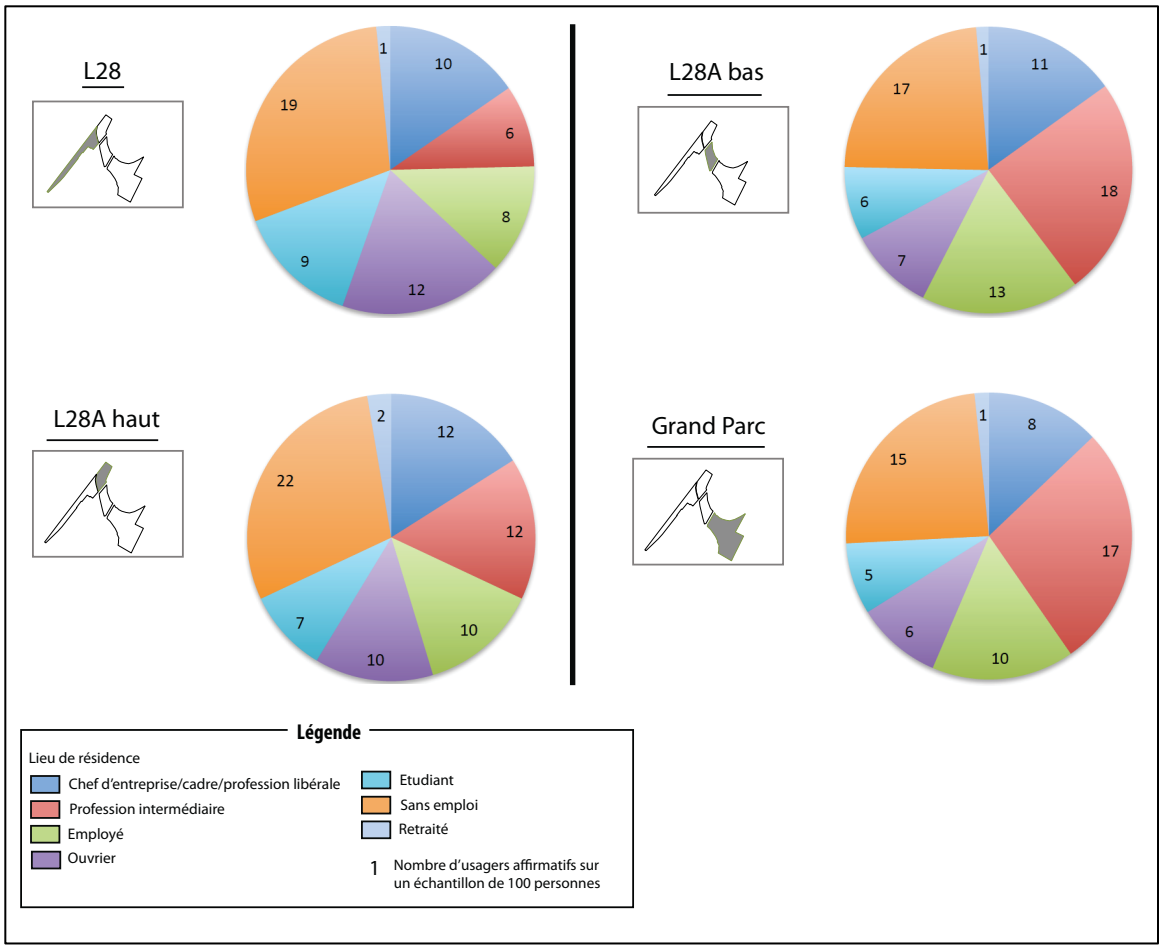

Figure 16 : Statut socioprofessionnel selon la zone d'usage
Auteur ; Alexandre Orban (juillet 2016)
Source : Alexandre Orban (sondage 2016)

Mais ici encore certaines limites apparaissent. Il faut rappeler que des lieux tels que l'intérieur de la serre de Parckfarm, certains espaces de collectifs et le terrain de sport du L28 ont été relativement hermétique à ma récolte de données quantitatives. Les personnes ne parlant ni français, ni anglais, relativement nombreuses dans le parc, sont également absentes de ces résultats. Ces deux limites pourraient participer à minimiser l'écart des profils économiques.

De manière générale, l'analyse quantitative semble confirmer *en partie* l'affirmation dichotomique de Mathieu Sonck. En partie car, malgré les limites évoquées, mes résultats apportent quelques précisions et nuances qu'il semble important de mettre en évidence. Premièrement, les différences selon les zones d'usages s'observent de manière plus nette au niveau du statut socioprofessionnel qu'au niveau du lieu de résidence et les personnes venant d'autres quartiers sont largement minoritaires dans chacune des entités étudiées. Si une distinction actuelle est à faire entre les usagers du haut et du bas de l'ensemble d'espace vert, il semble donc plus pertinent de la baser sur le statut socioprofessionnel. Deuxièmement, le groupe de personnes plus aisées qui resteraient dans le bas de l'ensemble d'espaces verts étudiés peut être précisé. En effet, les professions intermédiaires et employés semblent répondre à la double caractéristique de ce groupe. Par contre, les professions libérales, cadres et chefs d'entreprises ne semblent pas y correspondre.

Pour vérifier complètement l'affirmation de Mathieu Sonck, il serait nécessaire de palier au fait que l'enquête n 'a pas été réalisée dans l'optique de rendre compte de l'évolution des tendances observées. Il conviendrait de reconduire le même type de sondage selon un intervalle de temps plus ou moins long pour capter cette dimension dans les résultats quantitatifs.

Concernant ce problème, les entretiens semi-directifs permettent de rendre compte de l'évolution par des acteurs qui suivent le sujet depuis plusieurs années. Ainsi, l'attraction de publics plus aisés que les tendances du Quartier Maritime dans le bas de l'ensemble d'espaces verts étudiés est observée par la quasi-totalité des personnes interviewées à ce sujet (Duhain, juillet 2016 ; Gabriel, avril 2016 ; Lemaire, avril 2016 ; Padin, avril 2016 ; Van Blommen, avril 2016 ; Warnotte, mai 2016). Parckfarm est reconnu comme ayant joué un rôle non-négligeable dans cette dynamique par la visibilité de leurs activités, qui plus est orientées sur des sujets « à la mode » tels que l'écologie et l'alimentation durable. Le lieu est également reconnu pour attirer des publics différents. Mais cette mixité sociale reste limitée. Gabriel, coordinateur de Parckfarm et fervent défenseur de l'ASBL admet à ce sujet que « les ateliers de cuisine méditerranéenne et cours d'alpha ont plutôt un public arabophone.(…) Les autres ateliers plutôt de cuisine végétalienne ont plutôt un public plutôt blanc » (Gabriel, avril 2016, 00:14:10). Béatrice Warnotte (mai 2016) de la DGEV donne un constat fort similaire à Mathieu Sonck. Elle ajoute que la mixité sociale n'est pas toujours évidente entre ces deux groupes sociaux porteurs de ressources et de modes de penser différents. Des incompréhensions et des impressions de condescendance d'un côté ou de l'autre provoquent parfois des tensions. Le commissaire Eric Duhain confirme (juillet 2016).

Il apparaît donc que la vision d'une scission imperméable entre des publics opposés aux extrêmes ne semble pas être d'application dans les espaces verts étudiés. Bien que relativement générale et imprécise, l'affirmation de Mathieu Sonck exprime une réalité qui est celle de populations aux capitaux économiques et culturels très différents qui se côtoient dans une mixité sociale limitée et spatialement marquée.

2.2.3 Conclusion de chapitre

Le présent chapitre avait pour but de rendre compte des usages existants dans les espaces verts du L28, du L28A et du Grand Parc. Il s'agissait principalement d'exposer quels usages étaient pratiqués, dans quelles zones et par quels types de public. Cet état des lieux, réalisé sur base de l'enquête quantitative mais également des observations et des entretiens semi-directifs, permet d'analyser dans quelle mesure les usages projetés des acteurs décisionnels se réalisent concrètement aujourd'hui et si les moyens qui y ont été alloués ont été réellement efficaces.

Il apparaît qu'une série d'usages existants correspondent clairement aux projections de « multifonctionnalité » sur les espaces verts concernés : la promenade dans l'ensemble du parc, les jeux d'enfants autour des plaines de jeux du L28 et dans la plaine du Grand Parc, des activités sportives au terrain de foot du L28 et autour des dispositifs installés sous le pont de la rue Jean Dubrucq, les trajets fonctionnels sur l'ensemble de la voirie, la rencontre de proches ou encore la détente assise ci et là. Il faut ajouter à cela les évènements et ateliers de Parckfarm qui, bien qu'à l'époque des aménagements du L28A étaient censées être temporaires, ont été tout à fait intégrés aux négociations contemporaines et leurs projections relatives.

Dans l'ensemble, toutes ces pratiques respectent relativement bien ce que les acteurs décisionnels avaient prévu. Les aménagements, entretenus régulièrement, semblent suffire pour inciter la majorité des usages à se produire. Seules les activités de Parckfarm et les animations sportives de Bruxelles Environnement demandent l'intervention directe de moyens de gestion spécifiques.

D'autres usages semblent aller à l'encontre des projections préétablies et de la tenue conforme des usages existants correspondants. C'est le cas d'actes de vandalisme, auxquels les gardiens animateurs tentent de remédier. Même si l'intervention préventive de ces derniers a une influence certaine sur les jeunes publics concernés, ce type d'usage continue à exister.

Le cas des sans-abris doit également être mis en évidence. Si leur utilisation des espaces verts ne semble pas directement poser de problèmes aux autres pratiques, elle reste néanmoins mal vue des acteurs décisionnels et des cadres supérieurs d'organisme de gestion. Les forces de police et les supérieurs hiérarchiques de Bruxelles Environnement mobilisent ainsi des moyens en vue de leur expulsion. Parckfarm fait exception, en tentant d'intégrer les sans-abris à leurs activités.

Quant aux activités de collectifs, elles ont un statut un peu hybride : elles ont souvent été envisagées mais jamais réellement intégrées aux projections. Aujourd'hui, leur présence et les usages des personnes impliquées ne s'opposent aucunement aux usages qui résultent des projections des acteurs décisionnels. Il n'y a donc pas lieu de prendre des mesures spécifiques de gestion à leur égard. Et ce, d'autant plus que les activités de ces collectifs ne concernent que des nombres de personnes relativement limités.

Rappelons-le, les deux principaux objectifs des politiques de rénovations urbaines sont l'amélioration de la qualité de vie en ville et l'attraction de personnes aisées. Les EVU sont censés jouer un rôle dans la réalisation de ces objectifs. Le présent chapitre a permis de donner des premiers éléments de réponse sur la concrétisation du rôle des EVU dans l'attractivité de publics aisés dans ces espaces verts. En effet, des populations au statut socioprofessionnel plus élevé semblent particulièrement apprécier le bas du L28A et le Grand Parc. Le caractère « régional » semble également justifié, bien que dans une moindre mesure, dans le sens où les espaces étudiés attirent des personnes qui viennent de l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale et qui restent souvent plus qu'une heure. Parckfarm apparaît comme un facteur-clé d'attraction de ces publics.

De par leur appropriation par l'ensemble de ces différents publics, les usages existants ont des influences sur ces mêmes populations qui ne sont pas directement discernables. L'analyse de ces « impacts sociaux » sera exposée dans le dernier chapitre.

2.3 Impacts sociaux

Le dernier chapitre de mon analyse de cas s'attache à rendre compte des influences des usages existants sur les populations du quartier. Cette tâche nécessite une prise de recul qui donne un aperçu synthétique des enjeux sociaux des EVU dans les politiques de rénovation urbaine. Cinq principaux types d'influence ont été mis en évidence lors de cette recherche : (i) un effet bénéfique sur la santé physique et psychologique, (ii) une appropriation contrôlée des espaces verts étudiés, (iii) des problèmes de vandalismes, (iv) une mixité sociale limitée et (v) la participation à un processus de gentrification.

2.3.1 Bien-être : une double « respiration »

Les usages des espaces verts par les populations semblent participer de trois manières à leur bien-être. D'une part, les activités sportives participent à entretenir une condition physique saine. D'autre part, l'espace vert est un lieu qui permet de s'échapper de la densité démographique et des difficultés sociales et économiques quotidiennes (Lemaire, avril 2016 ; Liebaert, juin 2016 ; Padin, avril 2016), ou autrement dit qui permet de « respirer ». À cela s'ajoute la représentation d'une amélioration de la qualité de l'air dans les parcs. Si la véracité physique de cette représentation n'a pas été vérifiée dans ce mémoire, le végétal en tant que symbole de production d'oxygène et de capture de polluant a été nettement observé chez les usagers. Le nombre de personnes qui m'ont fait part de ce sentiment de « double respiration » durant l'enquête quantitative est considérable et la quasi-totalité des acteurs des entretiens semi-directifs partage ce constat. Je remarque, lors des entrevues, que les personnes avaient du mal à me dire pourquoi l'espace vert était positif. La tendance à voir dans la « nature » une entité intrinsèquement bénéfique à l'espèce humaine n'est pas sans rappeler le courant d'environnementalisme positif décrit dans la partie méthodologie.

Les usages d'espace vert répondent à ce premier objectif de rénovation urbaine concernant l'amélioration de la qualité de vie en ville. Frédéric Fontaine, directeur de Bruxelles Environnement, explique que « la qualité de l'espace public est probablement le premier facteur de rénovation [urbaine]. C'est ce qui permet des externalités positives sur l'immobilier avoisinant. Et alors, quand il y a la possibilité, l'espace vert est ce qui permet la densification. Avec le boom démographique que connaît la région, il y a une densification du logement, c'est-à-

dire que les gens habitent dans des espaces de plus en plus petits et avec de moins en moins de jardin et de terrasses par unité de logement. Pour pouvoir supporter cette densification, il faut pouvoir avoir accès à un espace vert public qui est la prolongation de son habitation avec le jardin qu'on n'a pas. » (Fontaine, juin 2016, 00:23:58). Cette citation est intéressante, car elle met en relation les questions de bien-être avec des enjeux démographiques régionaux et des questions immobilières. Pierre Lemaire (Avril 2016) confirme l'objectif de vouloir créer un jardin collectif pour ceux qui en sont démunis. Une intervention qui semble d'autant plus importante dans des quartiers à la densité élevée tels que le Quartier Maritime.

2.3.2 Appropriation contrôlée

Pour accéder aux effets positifs sur leur bien-être physique et psychologique, les habitants profitent de l'espace vert en s'appropriant l'espace. La « multifonctionnalité » qu'offrent les parcs permet une certaine liberté dans le type d'activités envisageables et les individus choisissent selon leurs besoins et envies.

Parckfarm et les autres collectifs s'inscrivent dans la continuité de cette philosophie. Il s'agit de rendre l'usager acteur de l'espace public et de sortir de la position de simple « consommateur ». Parckfarm a pris une place importante dans la gestion des espaces verts étudiés et ses membres ont même le sentiment d'être en position de parité avec les autorités publiques concernant les décisions du futur du site (Gabriel, avril 2016). La liberté d'appropriation, tant par les habitants que les collectifs, a cependant ses limites et ce sont bien les acteurs décisionnels qui les posent.

Dans un premier temps, une limitation s'opère au travers des aménagements qui sont réalisés. Le processus de planification de la rénovation urbaine dans mon cas d'étude montre une participation très superficielle des habitants. Il n'est pas simplement question de fainéantise et d'absence d'intérêt des individus, mais bien d'un réel manque de moyens déployés et d'une prise en compte minimaliste des caractéristiques sociales, économiques et culturelles des habitants du quartier. Les acteurs décisionnels ne font pas de la participation mais de la consultation (Padin, avril 2016). En dernière instance, ils déterminent quels usages seront visés et promus par les aménagements.

Dans un second temps, les acteurs décisionnels interviennent au niveau des moyens de gestion. Les usages qui vont à l'encontre des projections préétablies sont régulés au moyen de

mesures diverses. Les gardiens animateurs de la DGEV font de la prévention contre le vandalisme. Les services de police font de la répression contre les sans-abris. L'occupation temporaire contrôle l'appropriation de collectifs. Alors que le soutien des acteurs décisionnels à Parckfarm a permis la pérennisation du projet, d'autres dynamiques qui n'étaient pas conformes aux projections préétablies sont priées de quitter les lieux en temps et en heure (e.g. L'Allée du Kaai).

Soulignons que ce n'est pas juste une question de différend idéologique, mais bien d'activité concrète. Si le coordinateur de Parckfarm veut être ouvert à tous, plusieurs signes (discussions avec des bénévoles, avec des clients, activités « subversives », etc.) indiquent qu'une philosophie de rejet, voire de contestation de ce qu'incarne la promotion immobilière de Tour & Taxis et ses nouveaux résidents (capitalisme, néolibéralisme, course à la croissance et au profit, destruction de la « nature », etc.) est bien présente. Alors qu'en même temps, Extensa affiche une appréciation de l'initiative de Parckfarm. La visibilité des activités concrètes de Parckfarm est valorisée par les acteurs décisionnels, tout en n'allant pas à l'encontre de leurs projections. L'Allée du Kaai ne semble pas répondre à ces critères.

À ce sujet, je pense que l'interprétation de la notion de parc *évolutif* par Andrea Urbina Padin (avril 2016) est intéressante. Elle affirme qu'il faudrait des espaces verts dont les usages s'adaptent aux envies et besoins des habitants dans une optique de participation citoyenne. La proposition est bien lointaine du sens que Michel Desvigne mettait derrière la notion de parc évolutif et ne semble actuellement pas à l'ordre du jour.

2.3.3 Le vandalisme comme symptôme

Le type d'usage directement problématique pour les habitants du quartier est le vandalisme. Il existe différents degrés de dégradations, du simple graffiti à la mise à feu d'installation, mais les effets sur les personnes sont bien réels. Nombre de personnes rencontrées dans le L28 lors de mon enquête quantitative se sont plaintes des dégradations et beaucoup de parents se sont dit inquiets. Les membres de collectifs que j'ai interviewés, dont les aménagements ont été particulièrement touchés, partagent un sentiment de frustration mêlé à de l'impuissance (Abdel, mai 2016, Liebaert, juin 2016). « C'est une forme de terrorisme hein. C'est peut-être pas le terrorisme comme on le voit, c'est peut-être insultant ce que je dis. Mais c'est maintenir la terreur quand même pour gagner du territoire. » (Warnotte, mai 2016, 00:30:31). Le

sentiment d'appartenance à l'espace en tant que jeune – homme – du quartier semble être ici d'application (Duhain, juillet 2016 ; Warnotte, mai 2016).

Les explications du vandalisme sont plurielles parmi les acteurs rencontrés et semblent relativement liées au rapport qu'ils entretiennent avec les espaces verts concernés. Rose-May Liebaert (juin 2016), ancienne membre d'un jardins collectif, et Abdel (mai 2016) du collectif Four à pain, énonce un manque d'éducation qui impliquerait que les jeunes n'ont pas d'autre but que de casser. Selon Gabriel (avril 2016) de Parckfarm, ce sont des jeux d'adolescents. Les questions de territoire et d'appropriation sont citées par le commissaire Eric Duhain (juillet 2016) et Béatrice Warnotte (mai 2016) de la DGEV. Enfin Andrea Urbina Padin (avril 2016), habitante du Quartier Maritime et sociologue de la DGEV, pointe le problème de la participation dans les politiques de rénovation urbaine, qui produirait une forme de frustration et empêcherait de se sentir réellement concerné par l'état de l'espace public. L'argument semble relativement pertinent, d'autant que d'autres parcs dans des quartiers aux conditions sociales et économiques similaires, mais ayant fait l'objet d'un processus de participation poussé ne connaissent pas ce genre de problèmes (e.g. parc Bonnevie dans le Vieux Molenbeek).

Outre la mise en place d'une réelle participation, deux autres moyens d'intervention sur le vandalisme semblent intéressants. La première consiste dans le système des gardiens animateurs de la DGEV qui semble être une mesure adéquate pour prévenir les actes de vandalisme. Les évaluations internes sont positives et les travailleurs sont confiants. La seconde est le contrôle social exercé par les habitants illégaux. Les sans-abris ont empêché à plusieurs reprises certains individus de dégrader les espaces verts étudiés (Padin, avril 2016 ; Van Blommen, avril 2016 ; Warnotte, mai 2016). Leur appropriation de l'espace vert en tant qu'habitat participe à prévenir le vandalisme. Il n'est évidemment pas question dans ce mémoire de faire l'éloge des sans-abris dans les parcs. Mais je pense que réfléchir à l'influence de l'habitat intégré aux espaces verts sur le vandalisme peut être intéressant. Le système des conciergeries, que l'on retrouve encore dans certains parcs (e.g. Josaphat), pourrait être un moyen de permettre à des gens de trouver un logement décent tout en participant à opérer un contrôle social sur des dégradations évitables.

2.3.4 Mixité sociale limitée

Il est fréquent d'entendre des représentations des EVU comme des espaces où des populations de différents milieux se côtoient (cfr. revue de la littérature). L'analyse des usages

dans les cas du L28, du L28A et du Grand Parc nuance fortement l'affirmation. Non seulement chaque pratique n'est pas appliquée nécessairement par tout type de public, mais cette différenciation se marque spatialement. Les interactions entre usagers de milieux différents restent limitées. Des populations différentes peuvent certes entrer dans le même ensemble d'espaces verts « mais il y a toujours une frontière » (Warnotte, mai 2016, 00:39:00).

Les interactions entre différents publics peuvent elles-mêmes être révélatrices. Le côtoiement de personnes aux ressources et aux représentations très différentes peut donner lieu à de l'incompréhension, voire à des tensions. C'était le cas de conflits internes de collectifs, d'altercation entre jeunes maghrébins du quartier et jeunes adultes blancs de Parckfarm ou encore de désaccords entre sans-abris et collectifs. Le conflit peut bien entendu être considéré comme normal dans les relations humaines et comme faisant partie intégrante de la vie en société. Mais les cas évoqués montrent à chaque fois des questions d'intérêts et de représentations liés à leur milieu social.

Il va sans dire que les acteurs décisionnels développent une forme toute particulière de mixité sociale. D'une part ils régulent les usages allant à l'encontre de leur projection, mais ils font également la promotion d'usages qui semblent valoriser leurs aménagements. Il en résulte une exclusion des sans-abris et une attraction de publics aisés, notamment grâce à l'intervention de Parckfarm (Gabriel, avril 2016). Les activités écologiques et évènements culturels font certes interagir différents types de populations dans le bas du L28A. Mais il subsiste une visibilité en dehors du quartier qui atteint particulièrement les populations au capital économique et culturel conséquent. Pierre Lemaire de l'ADT s'est montré étonnement critique envers cette vision de la mixité sociale : « C'est un peu la volonté de la mixité par le haut. On vient dans un quartier défavorisé, on construit quelques beaux trucs et hop on a fait de la mixité. Sur le plan intellectuel, j'ai quand même un petit problème avec ça, c'est vraiment assez léger en fait hein, c'est pas loin d'être un peu n'importe quoi. » (avril 2016, 02:01:39)

La portée stratégique de la mixité sociale promue par les acteurs décisionnels est assumée. Stefan Van Thienen d'Extensa reconnaît que l'aménagement d'espaces verts publics et la présentation d'un espace ouvert à tous servent également leurs intérêts (mai 2016). Il s'agit à la fois d'une manière de valoriser les appartements, mais également d'un outil de pacification avec les populations avoisinantes. « Ça améliore aussi les relations avec les voisins. Ça veut dire que c'est pas un resort privé public » (Van Thienen & Boukamher, mai 2016, 00:06:50).

Le spectre d'une fermeture et d'une sécurisation de la propriété d'Extensa ne semble cependant pas tout à fait écarté. Plusieurs acteurs m'ont fait part de leurs craintes quant à la création d'une forme de *gated community* dès qu'un ou deux incidents auront eu lieu avec les nouveaux résidents du site (Padin, avril 2016 ; Van Blommen, avril 2016). Aux revendications d'appropriation des jeunes publics populaires du quartier, par le biais du vandalisme, risquent de s'opposer des revendications de sécurisation des nouveaux publics aisés, via des pressions politiques (Warnotte, mai 2016).

2.3.5 Gentrification

De manière générale, les espaces verts publics ont tendance à influencer les prix du foncier avoisinant. Les promoteurs immobiliers connaissent la valeur symbolique des parcs et profitent des représentations positives qui leur sont attribuées. « Le parc en soi c'est un lieu de détente, de relaxation, de rencontre, d'échange, sur lequel il peut y avoir aussi des activités. Finalement c'est aussi un lieu de vie un parc. Donc commercialement c'est un avantage énorme » (Van Thienen & Boukamher, mai 2016, 00:54:06). L'instrumentalisation des parcs à des fins capitalistes semble fortement proche du concept de *spatial fix* cher à la géographie radicale.

Les usages des espaces verts semblent également jouer un rôle sur les prix du foncier. Et certains usages semblent moins plaire que d'autres aux promoteurs immobiliers : « que ce soit des terrasses de bar, des espaces pour faire du sport, une rampe de skate,… Ça peut plaire, mais est-ce qu'on veut vraiment que tous les petits jeunes du quartier viennent faire du skate devant l'immeuble qu'on a développé et qu'on essaie de vendre à nos clients ? » (Dumont, avril 2016, 00:25:15).

L'augmentation des prix du foncier pose particulièrement problème dans des quartiers populaires et peut mener à des processus de gentrification, excluant les populations les plus vulnérables. Dans le cas du Quartier Maritime, le processus de gentrification semble déjà en cours et les espaces verts étudiés n'y sont pas étrangers. En dehors des acteurs décisionnels, la plupart des acteurs de terrain interviewés observent une augmentation des prix de l'immobilier ces dernières années (Padin, avril 2016 ; Van Blommen, avril 2016 ; Liebaert, juin 2016). Promoteurs immobiliers et autorités régionales partagent la recherche d'une attractivité qui se base sur l'amélioration de la qualité de la vie à laquelle les espaces verts contribuent. Des usages tels que les activités de Parckfarm, de par leur visibilité accrue et l'attraction de publics aisés, participent

à transformer l'image du quartier[18]. Des populations relativement solvables peuvent trouver un intérêt dans cette nouvelle image et venir s'installer durablement. La demande augmente, les prix aussi. Le processus observé est similaire à l'*ecological gentrification* de Sarah Dooling (2009).

Les perspectives ne semblent a priori pas joyeuses dans le Quartier Maritime. La présence des logements sociaux a été abolie du projet informel des acteurs décisionnels, les petits propriétaires autour du parc commencent à rénover leurs façades (aidés par des primes à la rénovation régionales) alors que des nouveaux logements moyens sont installés ci et là (financés par des instances régionales également) et le directeur de Bruxelles Environnement Frédéric Fontaine (juin 2016) prévoit des partenariats avec CityDev[19]. « Donc c'est réellement possible qu'on soit au début d'une phase de gentrification et que d'ici 15-20 ans le quartier maritime soit un quartier bobo. » (Lemaire, avril 2016, 02:03:11)

Le constat d'une gentrification en cours pose la question de comment lutter contre le processus. Nombre d'acteurs de terrain montrent à ce sujet une certaine naïveté, voire une incohérence, qui semble due à une mécompréhension de la gentrification en tant que telle. Plusieurs personnes interviewées pensent que la simple ouverture des espaces verts et de leurs usages à tout type de publics les prémunit de toute implication dans un processus de gentrification. Une forme de confusion semble régner entre gentrification et *gated community*. Même si dans mon cas d'étude, les deux phénomènes pourraient un jour être liés, il semble important de les distinguer pour réellement se donner les moyens d'y pallier.

Le contrôle des loyers constitue une piste qui semble pertinente pour lutter contre la gentrification. Revendiquées par de nombreux collectifs bruxellois depuis de nombreuses années (e.g. Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat) elle a fait l'objet d'une appropriation récente par le Parti du Travail de Belgique et Ecolo. Malheureusement, ce type de mesure ne semble pas encore sur le point d'aboutir (Dessouroux et al. 2016).

[18] Les acteurs décisionnels considéraient déjà l'importance symbolique de la rénovation urbaine à l'époque du Schéma Directeur : « En réalisant cet exercice, Tour et Taxis se dessine dans l'imaginaire comme un nouveau quartier, ouvert aux quartiers voisins et à la population bruxelloise en général. » (Ateliers Lion et MSA, 2008, p. 29)

[19] CityDev est une institution régionale qui crée du logement moyen dans les quartiers populaires dans une optique de rénovation urbaine. Un accord a été signé avec Bruxelles Environnement pour des achats communs de parcelles afin d'y aménager logements et espaces verts (Fontaine, juin 2016).

2.3.6 Conclusion de chapitre

Le présent chapitre a permis d'exposer les principales influences des usages d'espaces verts publics sur les populations du Quartier Maritime. La plupart des usages des parcs étudiés ont tout d'abord des effets positifs sur le bien-être des habitants, sans réelle différence entre groupes sociaux. Les personnes vivant dans des quartiers denses, démunies d'un accès direct à des espaces verts publics et connaissant des difficultés sociales et économiques valorisent particulièrement l'aménagement d'un nouveau parc. Des effets négatifs sont également remarqués d'usages moins fréquents, tels que les actes de vandalisme de jeunes du quartier. Les victimes directes, telles que les collectifs, se sentent relativement impuissantes face à ces problèmes et les habitants aux alentours expriment des craintes. La participation des habitants tant aux aménagements qu'à leur gestion pourrait être une piste de solution.

Cependant, l'appropriation par les populations du quartier semble limitée par les acteurs décisionnels qui contrôlent les usages des espaces verts, en amont comme en aval de leur production. La mixité sociale qui en résulte est caractérisée par une exclusion des sans-abris et une attraction de publics aisés. La régulation des usages par les acteurs décisionnels participe également à transformer l'image du quartier aux yeux de ce même type de public. Les promoteurs immobiliers valorisent cette nouvelle image, liée à l'amélioration de la qualité de la vie apportée, et contribuent à un processus de gentrification dans le Quartier Maritime.

Conclusion générale

Le but de ce travail était double. Il s'agissait dans un premier temps d'explorer les répercussions sociales dues aux usages des espaces verts dans les politiques de rénovations urbaines bruxelloises. En second lieu, je voulais analyser en quoi les impacts sociaux résultants étaient le fruit des projections d'acteurs décisionnels et de leurs objectifs sous-jacents. Une approche matérialiste et qualitative a été appliquée à une étude de cas des espaces verts publics du Quartier Maritime, choisis pour ses caractéristiques historiques.

La première partie s'est attachée à développer quelles étaient les projections des acteurs décisionnels. Les entretiens semi-directifs et les documents fondamentaux mettent en évidence les éléments qui font consensus selon les zones. L'espace vert et ses usages sont au cœur des principes de désenclavement, de revitalisation, de multifonctionnalité, de parc évolutif, de respect du patrimoine ou encore d'écologie. Leur mise en application via des aménagements semble relativement respecter les projections des acteurs décisionnels. Les débats et points de discordance qui subsistent expriment une différence d'intérêts entre ces mêmes acteurs. Tandis qu'Extensa cherche avant toute chose à rentabiliser ses investissements, la Région de Bruxelles-Capitale cherche à améliorer la qualité de la vie en ville et à attirer des classes moyennes, caractéristiques de la rénovation urbaine bruxelloise. Spécifiquement, la valorisation du site de Tour et Taxis par l'aménagement et la gestion d'espaces verts en vue d'en assurer l'attractivité envers des publics aisés est un objectif qui converge tout à fait avec ceux du promoteur immobilier.

La deuxième partie expose les usages existants dans les parcs étudiés. L'enquête quantitative, les observations de terrain et les entretiens demi-directifs ont fourni les informations nécessaires à cette analyse. Il apparaît que nombre d'usages correspondent aux projections préétablies par les acteurs décisionnels : promenade, jeux d'enfants, sports, détente assise… Même leur distribution spatiale adopte une disposition relativement conforme à ce qui était prévu. Les aménagements réalisés semblent suffire à ce que ces pratiques s'effectuent dans les endroits affectés à celles-ci. Des usages différents des projections apparaissent également. Le vandalisme et l'habitat précaire sont les deux principaux. Jugés comme allant à l'encontre de leurs projections, les acteurs décisionnels ont délégué leur régulation aux services de police et aux gardiens animateurs de la DGEV. Quant aux activités de collectifs locaux, elles ont un statut hybride. Alors que Parckfarm, offrant une série d'activités écologiques et d'évènements culturels,

est passé d'occupation temporaire à ASBL avec le soutien des acteurs décisionnels, d'autres collectifs n'ont pas eu cette opportunité. Parckfarm participe à attirer des publics de statut socioprofessionnel relativement plus aisés de par les usages qu'il propose et la visibilité médiatique qu'il leur assure. Les usages des autres collectifs au public plus restreint sont tolérés, car n'allant pas fondamentalement à l'encontre des projections des acteurs décisionnels.

Enfin, la dernière partie fait état des répercussions sociales sur les populations du quartier qui résultent des usages des espaces verts étudiés. Mise en relation avec les deux autres, cette partie montre que mes deux hypothèses de départ semblent relativement soutenues par mes résultats. La plupart des usages légaux d'espaces verts, produits des projections des acteurs décisionnels, profitent à des populations très variées, que ce soit en termes de genre, d'âge, d'origine ou de statut socioprofessionnel. Il n'y a donc pas lieu de statuer que les bienfaits des parcs aménagés dans le cadre de politiques de rénovation urbaine ne profitent qu'à un type de public. Cependant l'impact positif est contrebalancé par plusieurs effets négatifs. Le vandalisme contribue à un sentiment d'insécurité chez les usagers et de rancoeur parmi les victimes. L'appropriation de l'espace par les habitants est contrôlée par les acteurs décisionnels, autant dans le processus de planification urbaine que dans la gestion des usages existants. La mixité sociale, malgré le côtoiement et l'interaction de publics différents dans des initiatives comme Parckfarm, reste limitée et marquée spatialement. L'objectif d'attraction de publics aisés et la régulation des usages qui en découle semblent fortement enclins à participer à un processus de gentrification. Si les sans-abris sont l'objet de mesures d'exclusion assez visibles, les classes populaires font face à un risque d'éviction subreptice. Et ce, alors même que les acteurs décisionnels leur aménagent un « jardin » dont ils peuvent tirer des bienfaits...

Les résultats de mon mémoire mériteraient d'être complétés par des données similaires récoltées à des intervalles de temps différents, pour rendre compte de l'évolution dans le temps de la situation des populations du Quartier Maritime. Des études quantitatives sur les impacts pourraient également apporter une plus-value à mes résultats qualitatifs, notamment au niveau des bienfaits et de la gentrification. Et si l'envie lui prend de donner à ce mémoire une dimension supplémentaire, j'invite mon lecteur à explorer les quelques pistes d'amélioration de la situation évoquées : l'habiter comme contrôle social, les gardiens animateurs ou encore le contrôle des loyers.

Bibliographie

Accardo, A. (2006). *Introduction à une sociologie critique. Lire Pierre Bourdieu* (Éléments). Marseilles : Agone.

Agence de Développement Territorial. (2010). *Note de synthèse Tour et Taxis. Annexes.* (p. 152). Bruxelles.

Akoun, A., & Ansart, P. (1999). *Dictionnaire de sociologie.* Paris : Editions du Seuil.

Ateliers Lion, & Moritz & Simon Architectes (MSA). (2008). *Zone Levier n°5 "Tour et Taxis" Schéma Directeur* (p. 105). Bruxelles: Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Barthel, P.-A. (2009). Faire la preuve de l'urbanisme durable : Les enjeux de la régénération de l'île de Nantes. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Volume 9 Numéro 2). http://doi.org/10.4000/vertigo.8699

Bidou-Zachariasen, C. (2004). Les classes moyennes : définitions, travaux et controverses. *Education et sociétés*, *no 14*(2), 119–134.

Billen, C., Decroly, J.-M., & Van Criekingen, M. (2002). Les mutations contemporaines de la valorisation des territoires. dans C. Vandermotten (Ed.), *Le développement durable des territoires* (Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 113–130). Bruxelles.

Billen, C. (2008). Des parcs à Bruxelles: Pour quel projet de ville ? (XVIIIe-XXIe siècles). Récupéré le 24 juin 2016 de http://hdl.handle.net/2013/ULB-DIPOT:oai:dipot.ulb.ac.be:2013/116355

Birge-Liberman, P. (2010). (Re)Greening the City: Urban Park Restoration as a Spatial Fix. *Geography Compass*, *4*(9), 1392–1407. http://doi.org/10.1111/j.1749-8198.2010.00374.x

Brusselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL). (2006). Manifeste Tour & Taxis : TouT Publiek. Bruxelles : BRAL.

Byrne, J., & Wolch, J. (2009). Nature, race, and parks: past research and future directions for geographic research. *Progress in Human Geography*, *33*(6), 743–765. http://doi.org/http://dx.doi.org.ezproxy.ulb.ac.be/10.1177/0309132509103156

Charruadas, P. (2005). Avant la révolution industrielle : un espace périurbain sous contrôle bruxellois. *Les Cahiers de La Fonderie*, *33* (Molenbeek, une commune bruxelloise), 8–12.

Charruadas, P., Dupont, C. A., & Puissant, J. (2005). La formation de Molenbeek : industrialisation et urbanisation. *Les Cahiers de La Fonderie*, *33*(Molenbeek, une commune bruxelloise), 13–23.

Chauvel, L. (2001). Le retour des classes sociales ? *Revue de l'OFCE*, *no 79*(4), 315–359.

Checker, M. (2011). Wiped Out by the "Greenwave": Environmental Gentrification and the Paradoxical Politics of Urban Sustainability. *City & Society*, *23*(2), 210–229. http://doi.org/10.1111/j.1548-744X.2011.01063.x

Clerval, A., Colomb, C., & Van Criekingen, M. (2011). La gentrification des métropoles européennes. In D. Pumain & M.-F. Mattei (Eds.), *Données urbaines* (Economica, pp. 151–165). Paris.

Degrune, V (2014). *Rénovation urbaine. Molenbeek-Saint-Jean.* [Diaporama éléctronique]. Bruxelles : Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, Service des projets subsidiés. Retrouvé le 30 juillet 2016 sur http://www.ffue.org/wp-content/uploads/2014/02/20140318_PresentationMolenbeek.pdf

Deligne, C. (2005). Molenbeek, un ancien village au pieds dans l'eau. *Les Cahiers de La Fonderie*, *33*(Molenbeek, une commune bruxelloise), 29–34.

Denef, J. (2008). Pour que prenne la greffe... Enjeux et potentialités de coproduction de la ville dans les espaces verts de la régénération urbaine. *Territoire(s) Wallon(s)*, *3*, 25–38.

Dessouroux, C., Bensliman, R., Bernard, N., De Laet, S., Demonty, F., Marissal, P., & Surkyn, J. (2016). Note de synthèse BSI. Le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux. *Brussels Studies*, *99, 6 juin*. Récupéré le 9 aout 2016 de http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/BruS99FR.pdf

Desvigne, M. (2011). *Marché d'études urbanistiques et paysagère : Développement des sites d'espaces publics dans la zone TOUR & TAXIS. Note de synthèse.* (p. 22). Bruxelles: Bruxelles Environnement.

Dooling, S. (2009). Ecological Gentrification: A Research Agenda Exploring Justice in the City. *International Journal of Urban and Regional Research*, *33*(3), 621–639. http://doi.org/10.1111/j.1468-2427.2009.00860.x

Dubois, O., & Van Criekingen, M. (2006). La « ville durable » contre les inégalités sociales ? Compacité urbaine et gentrification à Bruxelles. *Urbia*, *1*, 9–18.

Garnier, J.-P. (2010). *Une violence éminemment contemporaine. Essais sur la ville, la petite bourgeoisie intellectuelle et l'effacement des classes populaires.* Paris : Agone.

Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. (2009, mai). *Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la mise en oeuvre, par plan particulier d'affectation du sol, de la zone d'interêt régional n°6 - Tour et taxis*. Bruxelles : Région de Bruxelles-Capitale. Récupéré le 15 juillet 2016 de http://www.adt-ato.brussels/sites/default/files/documents/TT_Arrete_GRBC_en_vue_PPAS_23-04-2009.pdf

Grontmij (2012). *Parken.* Bruxelles : Grontmij. Récupéré le 30 juillet 2016 de https://editbe.grontmij.com/NL/mediacentrum/persinfo/Documents/parken_view.pdf

Harvey, D. (2001).Globalization and the “spatial fix”, *Geographische Revue*, 2, 23-30.

Institut Bruxellois de Statistiques et d’Analyses (IBSA) (2015) *La partition du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale en quartiers*. Récupéré le 23 juin 2016 de https://monitoringdesquartiers.brussels/partition-region-de-bruxelles-capitale-quartiers/

Labica, G., & Bensussan, G. (1985). *Dictionnaire critique du marxisme* (2ème ed.). Paris: Presses Universitaires de France.

Lefebvre, H. (1974). *La production de l’espace*. Paris : Anthropos

Lemaire, P. (2012). *Séance d’information sur les développement autour du projet de quartier durable Tivoli.* [Diaporama éléctronique]. Bruxelles :Agence de Développement Territoriale. Récupéré le 30 juillet 2016 de http://www.adt-ato.brussels/sites/default/files/documents/ADT_PresentationTivoliFR-def.pdf

Loriaux, F. (2012). *Approche historique et mise en lumière des projets du volet socio-économique sur la période 2002-2010* (p. 74). Bruxelles: Région de Bruxelles-Capitale. Récupéré le 20 juillet 2016 de http://www.carhop.be/images/Carhop%20FCS%2001-final-opt.pdf .

Marx, K. (2014). *Le Capital. Livre 1 (4ème édition)* (Quadrige). Paris: Presses Universitaires de France.

Marissal, P., & Lennert, M. (2005). La géographie socio-économique du Molenbeek contemporain et son insertion dans le tissu régional. *Les Cahiers de La Fonderie*, *33*(Molenbeek, une commune bruxelloise), 46–52.

Mehdi, L., Weber, C., Pietro, F. D., & Selmi, W. (2012). Évolution de la place du végétal dans la ville, de l’espace vert a la trame verte. *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*, (Volume 12 Numéro 2). http://doi.org/10.4000/vertigo.12670

Olmsted, F. L. (1870). *Public parks and the enlargement of towns*. Cambridge : Mass. Retrouvé le 13 février 2016 de http://hdl.handle.net/2027/yale.39002030236468.

Puissant, J. (2009). Bruxelles, ville industrielle de premier plan. *Les Cahiers de La Fonderie*, *41*(Bruxelles industrielle. Hier.), 8–18.

Quastel, N. (2009). Political Ecologies of Gentrification. *Urban Geography*, *30*(7), 694–725. http://doi.org/10.2747/0272-3638.30.7.694

Recoquillon, C. (2009). Les enjeux de la revitalisation urbaine : Harlem, du ghetto au quartier chic. *Hérodote*, *132*(1), 181–201.

Smith, N. (1984). *Uneven Development. Nature, Capital and the Production of Space.* [s.l.] : University of Georgia Press.

Smith, N. (2002). New Globalism, New Urbanism: Gentrification as Global Urban Strategy. *Antipode*, *34*(3), 427–450. http://doi.org/10.1111/1467-8330.00249

Tilger, S. (2014). *Contesting green lifestyles in the Emerald City : the urban sustainability fix to capitalism and the production of exclusion in South Lake Union, Seattle*. (Thèse de doctorat). Vassar College, Poughkeepsie.

Van Campenhoudt, L., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4ème édition). Paris: Dunod.

Van Criekingen, M., & Cornut, P. (2006). Les contradictions du redéveloppement du site de Tour et Taxis à Bruxelles. In F. Bachelet, P. Menerault, & D. Paris, *Action Publique et Projet Métropolitain* (pp. 349–358). Paris: L'Harmattan.

Van Criekingen, M., Guisset, C., Vandermotten, C., Salet, W., & Gualini, E. (2007). Brussels Tour & Taxis: entrepreneurship versus the fragmented city, 146–171. http://doi.org/doi/10.4324/9780203966129

Van Criekingen, M. (2009). Moving In/Out of Brussels' Historical Core in the Early 2000s: Migration and the Effects of Gentrification. *Urban Studies*, *46*(4), 825–848. http://doi.org/10.1177/0042098009102131

Vanderhulst, G., Ngoma, N., & Kempen, O. (2010). *Tour et taxis. Un quartier en mouvement*. Bruxelles: Racine.

Vandermotten, C. (2008). *Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles* (p. 32). Bruxelles: Commission Consultative Formation Emploi Enseignement.

Vandermotten, C. (2014). *Bruxelles, une lecture de la ville* (Editions de l'Université de Bruxelles). Bruxelles.

While, A., Jonas, A. E. G., & Gibbs, D. (2004). The environment and the entrepreneurial city: searching for the urban "sustainability;fix" in Manchester and Leeds. *International Journal of Urban and Regional Research*, *28*(3), 549–569. http://doi.org/10.1111/j.0309-1317.2004.00535.x

Wolch, J. R., Byrne, J., & Newell, J. P. (2014). Urban green space, public health, and environmental justice: The challenge of making cities "just green enough." *Landscape and Urban Planning*, *125*, 234–244. http://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2014.01.017

Young, T. (1995). Modern urban parks. *Geographical Review*, *85*(4), 535–551

Sites web

Brussels Regional Informatic Center (BRIC) (2014). *Urbis Download*, Région de Bruxelles-Capitale. Dernièrement consulté le 23 juin 2016 via http://urbisdownload.gis.irisnet.be .

Fondation OpenStreetMap (OSM) (2016). *OpenStreetMap.* Dernièrement consulté le 27 juin 2016 via https://www.openstreetmap.org .

Bruxelles Développement Urbain [s.d.]. *BruGIS.* Dernièrement consulté le 10 juillet 2016 via http://www.mybrugis.irisnet.be .

Annexes

Annexe 1 : Exemplaire du guide d'entretien qualitatif

1. Histoire de l'organisme
    a. Pouvez-vous me décrire brièvement l'histoire de votre organisme et son implication dans les EVU étudiés

2. Développement de l'espace vert de T&T
    a. Quelles négociations entre les acteurs décisionnels ?
    b. Quels objectifs ? Quels usages projetés?
    c. Sur base du Schéma Directeur (2008)
        i. En quoi l'espace vert participe-t-il développement à la revitalisation du quartier ?
        ii. On dit qu'une nouvelle image du quartier se « dessine dans l'imaginaire » (p. 29). L'espace vert influence-t-il des représentations ? De qui ?
        iii. On observe l'objectif d'attractivité régionale du réaménagement du site et de l'espace vert public. Comment participe-t-il a cette attractivité ?
        iv. "On considérera les fonctions liées aux activités comme étant des fonctions qui font écran par rapport aux nuisances externes et permettent ainsi au logement de se développer dans les meilleures conditions." (p.37). Qu'entend-t-on par nuisances externes?
    d. Sur base de la Note de Synthèse du paysagiste Michel Desvigne (2010)
        i. Quelle importance de la multifonctionnalité? Comment expliquez-vous le fait qu'on aborde cependant le zonage en termes d'usages, le « séquençage programmatique » (p.10) ?
        ii. "Il s'agit d'un parc en évolution, qui conditionnera et suivra l'évolution du quartier qui l'encadre." (p.4). Quelle évolution prévue ? Potager et jardins temporaires comme dans le schéma directeur ? Conditionner l'évolution du quartier ?

3. Impacts sur les habitants
    a. T&T
        i. Quels résultats par rapport aux objectifs dans les zones déjà réaménagées ?
        ii. Quelle réception chez les habitants ?
    b. L28
        i. Quels résultats par rapport aux objectifs dans les zones déjà réaménagées ?
        ii. Quelle réception chez les habitants ?

Annexe 2 : Fiches résumés des entretiens semi-directifs

Entretien avec Abdel du collectif Four à pain du 7 mai 2016

Date : 7 mai 2016

Lieu : Coulée verte (site de Tour&Taxis)

Interviewés : Abdel (ne m'as pas communiqué son nom de famille)

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : / (non-enregistré)

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : / (non-enregistré)

Résumé

L'entretien avec Abdel était improvisé. Au cours d'une de mes séances d'observation dans la coulée verte, j'ai commencé à discuter avec lui et il a accepté que je lui pose quelques questions pour mon travail. Deux amis à lui l'accompagnaient, sont restés en retrait tout en intervenant ci et là dans la discussion. Ils ne m'ont pas communiqué leurs prénoms. N'ayant pas de quoi enregistrer notre rencontre, j'ai pris note. Je résume ici le résultat de ces notes mêlées à mes souvenirs.

Abdel, apiculteur et invalide professionnellement, fait partie du collectif Four à pain qui, comme son nom l'indique, s'est constitué autour de la fabrication d'un four à pain dans l'espace vert public. Il s'agit là d'une organisation de fait, qui n'est donc pas subsidiée, et qui se veut sans but lucratif, au service de la collectivité.

En termes d'activités, le collectif s'articule autour de l'outil du four à pain. Pendant la semaine et en soirée, cet outil peut être « loué » pour 40 euros. L'argent sert en réalité à payer un encadrant du collectif qui accompagne les locataires dans leur utilisation du four. La location se fait principalement à l'occasion d'évènements associatifs, d'anniversaires et de mariages. Le dimanche, l'utilisation du four est gratuite, fondamentalement destinée aux gens du quartier. Une personne du collectif les accompagne également, défrayé par des fonds provenant de l'association Parckfarm, subsidié par Bruxelles Environnement.

En outre, Abdel a fait partie de collectifs qui se sont mobilisés pour résister à la fermeture du parc comme initialement prévu par Extensa.

Lors de notre rencontre, nous avons abordé différents problèmes relatifs à ces espaces. Abdel nous fait part de plusieurs éléments. Tout d'abord, il remarque que dans ce quartier pauvre et multiculturel chacun reste trop dans sa communauté et il existe peu d'échanges entre les différents groupes sociaux. De plus, il y a un problème d'éducation. Les gens jettent des déchets de la voirie et des jeunes viennent vandaliser le four. Abdel se sent un peu démuni face à ces incivilités, au sujet desquels les autorités politiques ne semblent pas vraiment réagir. Ils leur laissent un peu de terrain à utiliser, mais ne font pas plus.

Ensuite, Abdel décrit certaines tensions autour des associations locales. Il explique à la fois des mésententes entre différents collectifs sur place (jardins communautaires, apiculteurs, four à pain, Parckfarm,…) autour de l'utilisation de l'espace et de la reconnaissance du travail d'autrui. Par exemple, bien que Parckfarm paye pour le défraiement du travailleur au four à pain du dimanche, l'association ne semble pas reconnaître assez le travail du collectif four à pain tout en s'appropriant leur travail. Abdel les critique également sur le fait qu'ils fassent payer les boissons. À cela s'ajoute des tensions internes entre ceux qui concrétisent des actions et d'autres qui ne font qu'en parler, voir même qui s'approprie le travail de ceux qui mettent la main à la pâte.

Puis, concernant les habitants près du pont du Jubilé, il s'agit de deux familles roumaines (avec enfants) qui ont acheté à d'autres Roumains (qui avaient commencé en tant que squatteurs) autour de 300 euros les cabanes dans l'espace vert public. Abdel dit que ces personnes viennent ici pour travailler en noir en tant qu'ouvriers, faire beaucoup d'argent tout en ne payant rien et envoyer une grande partie de cet argent dans leur pays d'origine. Des flux monétaires vers les pays de l'Est qui pour Abdel sont problématiques pour Bruxelles. À côté de ça, il note les actions du SAMU et d'autres organismes et associations pour tenter d'agir sur les conditions de vies de ces personnes, jugées comme insalubres. D'ailleurs, Bruxelles Environnement cherche à expulser ces habitants de cet espace public parce que « ça fait sale ».

Enfin, l'augmentation des loyers dans le quartier est une évidence pour Abdel. L'immobilier prend de la valeur à la fois avec le projet de T&T, mais également avec ces espaces verts.

Entretien avec Eric Duhain de la zone police Ouest du 1er juillet 2016

Date : 1er juillet 2016

Lieu : Centre de police du Secteur Maritime, 22 rue François Mus, 1080 Molenbeek-Siant-Jean.

Interviewés : Eric Duhain

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : 00 : 28 : 48

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 1

Résumé

La rencontre avec Eric Duhain avait pour but principal d'explorer les questions de sécurité autour du L28. Commissaire en charge de la zone Maritime, il a pu donner sa vision de la gestion policière et de l'importance des aménagements du parc dans un court entretien.

Nous avons abordé les problèmes de vandalismes qui surviennent dans le L28. Il arrive de temps en temps que des bagarres aient lieu, des consommations de stupéfiants, des dégradations d'équipement. Il semble évident à l'interlocuteur qu'on n'est pas dans le même quartier qu'à Woluwé par exemple, et que des quartiers défavorisés ont plus tendance à voir de la criminalité. C'est principalement des facteurs de richesse économique qui jouent. Après d'autres éléments interviennent comme la culture. Les populations maghrébines du quartier maritime, par exemple, vont plus facilement passer du temps dehors. Nous pouvons aussi remarquer des questions d'appropriation de territoire ou encore plus simplement d'adolescence, caractérisée par des jeux, de l'inconscience, un certain rejet de l'autorité, etc.

À cela s'ajoutent les aménagements qui influencent la probabilité d'être confronté à du vandalisme. L'éclairage par exemple est important. Le sentiment d'insécurité diminue s'il y a des lumières, même si on est objectivement plus en danger. À côté de cela, les lumières jouent un peu sur le fait de perpétuer un délit, mais n'empêcheront pas des délits de se produire. La pertinence des éclairages dépend évidemment d'où on est et le but de l'aménagement. Si on le laisse le terrain de foot éclairé toute la nuit dans un quartier résidentiel, les gens vont venir jouer jusque 4h du matin ce qui va constituer un problème.

À côté de ça, faire des beaux aménagements peu solides semble être une mauvaise idée pour Eric Duhain. Il vaut mieux quelque chose pratique qui puisse résister.

Remarquons également que l'isolation d'un « vrai » parc comme le L28 et la coulée verte de la rue et des bâtiments résidentiels est importante pour Eric Duhain. Ça permet une facilité de gestion, sans avoir de risque d'un effet « boule de neige ». Dans les parcs au milieu de la ville, sans cette isolation, les agents pourraient en un coup se retrouver devant des dizaines de personnes, à la suite d'une interpellation. Ce que la disposition et l'ampleur des aménagements du L28 permettent.

Mais Eric Duhain est positif sur la situation, la criminalité dans ce parc reste relativement limitée. Et ce, grâce au travail des gardiens et ses services.

La gestion de la police de ces questions est soit de type prévention, soit de type répression. Des patrouilles, pédestres ou en véhicule, viennent dans les espaces verts tous les jours et ils communiquent régulièrement avec les gardiens-animateurs. Ils essayent également d'avoir des contacts réguliers avec les associations de terrain et autres collectifs d'habitants.

Entretien avec Béranger Dumont de BPI du 26 avril 2016

Date : 26 avril 2016

Lieu : Bureaux de BPI, 42 Avenue Hermann-Debroux, 1160 Bruxelles.

Interviewé : Béranger Dumont

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : 00 : 41 :03

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 2

Résumé

Béranger Dumont travaille depuis 2010 en tant que chargé de projet pour BPI, une agence de promotion immobilière. Le but de cet entretien, relativement secondaire à ce mémoire, est d'obtenir des informations sur les liens entre EVU, leurs usages et l'immobilier, afin de préparer une rencontre avec Extensa. Les sites de Tour&Taxis et du L28 ne sont donc pas spécifiquement au cœur des discussions.

Nous avons orienté l'entretien autour des motivations des agences immobilières à insérer des aménagements d'espace vert dans leurs projets. Selon Béranger Dumont, la présence d'EVU est un facteur de qualité et plaît à la grande majorité de leurs clients, qu'ils soient aisés ou pas. Dans les projets de BPI, axés sur le résidentiel, l 'avantage est plutôt d'ordre symbolique et esthétique qu'au niveau des usages que les individus peuvent en faire. À côté de ça, les espaces verts publics sont souvent des contreparties pour les charges d'urbanisme d'autres projets.

Il y a évidemment des contraintes qui existent. Au-delà du terrain en lui-même, il s'agit d'abord répondre à une certaine surface de plancher pour rentabiliser un projet. Il faut aussi prendre en compte le coût de leur création et de leur entretien, qui ne doit pas gêner les habitants de leurs appartements.

Concernant les relations entre prix de vente de logement et EVU, c'est une question de prix du marché et de subjectivité. Béranger Dumont donne deux avis sur le sujet qui semblent relativement contradictoires. D'une part la demande pour des projets avec espace vert est plus grande et les gens acceptent de payer plus cher. Les agents immobiliers déterminent un certain

spectre de prix par rapport au marché et font ensuite un choix subjectif en fonction de l'évaluation du projet dans cette « fourchette » de prix. Ce qui peut laisser penser que des logements pas chers ne pourraient pas contenir des espaces verts. Mais d'autre part, BPI insère des espaces verts même dans des projets visant des ménages de bas à moyens revenus. Bien que la création et la gestion des espaces verts doivent être prises en compte, faire un espace vert bas de gamme ne coûte pas si cher et ça ajoute facilement de la qualité au projet. Une apparente contradiction à laquelle il faudra réfléchir préalablement.

Quant aux usages, Béranger Dumont note que jusqu'ici les projets de BPI sont restés relativement « neutres ». Ils aménagent généralement les espaces verts avec des bancs et des sentiers, mais c'est rare d'y ajouter d'autres éléments plus ciblés.

Entretien avec Frédéric Fontaine de Bruxelles Environnement du 14 juin 2016

Date : 14 juin 2016

Lieu : Bureaux de Bruxelles Environnement (site de Tour&Taxis)

Interviewé : Frédéric Fontaine

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : 00 : 50 : 24

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 3

Résumé

Frédéric Fontaine est directeur général de Bruxelles Environnement depuis 2013. Ancien cadre du cabinet Huytebroeck, l'entretien avait pour but d'avoir une vision avec un certain recul sur les politiques d'espaces verts bruxelloises et également plus élevées dans la hiérarchie de Bruxelles Environnement. En outre, l'entretien s'est fait en mangeant, seul moment où Frédéric Fontaine était disponible.\

La première partie de l'entretien aborde l'évolution de la politique institutionnelle générale de Bruxelles Environnement. Dans les grandes lignes, la protection de la nature des origines, conservatrice et experte, s'est progressivement transformée en une approche de gestion interdisciplinaire de l'enrivonnement, intégrant le social et l'économique. L'apport de Frédéric Fontaine à l'administration est d'assurer cette évolution et de rendre l'organisation interne plus efficace tout en promouvant des partenariats avec de nombreux autres acteurs bruxellois. Un rôle qu'il prend très à cœur et qui lui plaît. Notons que c'est la Direction espaces verts qui est la section qui connaît le plus de problèmes d'organisation.

Ensuite nous avons discuté de sa vision politique spécifique aux espaces verts. L'évolution est positive pour Frédéric Fontaine. On va vers une gestion plus écologique des écosystèmes, des gardiens animateurs qui participent à créer de la cohésion sociale, tout en créant de l'emploi pour des populations peu qualifiées, et de plus en plus d'espaces verts sont sous la responsabilité de Bruxelles Environnement.

La question des sans-abris est également développée. Frédéric Fontaine dit que ça ne peut pas être le rôle de Bruxelles Environnement de prendre en charge les habitants illégaux des parcs ou même de s'organiser selon eux. C'est illégal et une administration publique ne peut être dans l'illégalité. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut faire preuve d'une certaine tolérance. L'accompagnement vers une situation acceptable pour tous doit pouvoir être opéré. L'intérêt d'un contrôle social d'habitants du parc n'est donc pas en voie d'être développé, même si des conciergeries existent ci et là.

Pour terminer, nous nous entretenons sur le rôle des EVU dans la rénovation urbaine. Pour Frédéric Fontaine, les espaces verts sont un élément essentiel à la rénovation urbaine, pour qu'un quartier bénéficie d'une certaine attractivité. Ce sont là des dynamiques en totale conformité avec le but global de Bruxelles Environnement qui est selon lui d'améliorer la qualité de vie des personnes. Il a également lancé des projets de partenariat avec CityDev pour acheter des terrains ensemble sur lesquels il serait aménagé des logements et des espaces verts.

Les critiques d'Inter-Environnement Bruxelles sur la gentrification de la rénovation urbaine, aux yeux de Frédéric Fontaine, ne sont pas pertinentes. Pire, il a montré une certaine animosité à leur égard. Il leur reproche de tenir la position suivante : les projets de rénovations urbaines peuvent faire augmenter les prix du foncier dans les quartiers concernés, ce qui amène nécessairement à dire, selon Frédéric Fontaine, qu'il ne faut pas intervenir dans les quartiers défavorisés. Un discours qu'à ma connaissance les membres d'IEB ne tiennent pas. Le directeur de Bruxelles Environnement me confessera par la suite qu'il n'avait plus plus depuis longtemps les écrits d'IEB. Une réaction qui m'a surpris et me pose encore question.

Entretien avec Gabriel de l'ASBL Parckfarm du 24 avril 2016

Date : 24 avril 2016

Lieu : Serre de Parckfarme (Coulée verte de Tour&Taxis)

Interviewé : Gabriel (n'a pas communiqué son nom, par ailleurs introuvable sur le site web de l'ASBL)

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : 01 : 04 : 36

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 4

Résumé

L'entretien avec Gabriel a principalement traité des l'implication de l'ASBL Parckfarm dans les espaces verts, association dont il est le coordinateur depuis 2015. Son sentiment par rapport au projet est globalement très positif.

Une première partie a abordé **l'histoire de l'association**, ses objectifs et ses activités. L'origine du collectif remonte à l'équipe organisatrice du festival ParckDesign qui a eu lieu en 2014 et qui a eu un certain succès. La dynamique est lancée par Bruxelles Environnement et devait au départ être temporaire. Fin 2014, le collectif obtient le statut d'ASBL pour pouvoir avoir accès à des subsides et pérenniser leurs activités, tout en bénéficiant du soutien de nombreux habitants.

Pour Gabriel, les objectifs de l'association sont à la fois environnementaux et sociaux. Il s'agit de permettre une réappropriation des espaces verts par les habitants, pour parvenir à devenir des acteurs de l'espace public et non de simples usagers. La cohésion sociale et la sensibilisation environnementale sont visées, principalement au travers du thème de l'alimentation.

Puis, nous avons discuté des **relations au quartier** et à sa population. Gabriel sent un engagement fort des habitants, qu'il décrit comme étant très varié. Les retours sur leur projet sont de deux ordres. D'une part, des personnes sont contentes de l'espace vert et des activités. D'autre part, certains reprochent de participer à une forme de gentrification. La question est abordée par Gabriel de manière spontanée et il tente de se défendre de ces accusations. Néanmoins les

arguments sont relativement faibles, insistant lourdement sur la volonté d'ouverture du projet et la diversité des personnes présentes.

En outre, nous avons également discuté du vandalisme de leur serre, désagrément mineur, et des sans-abris qui habitent le parc et qui sont intégré à la dynamique de Parckfarm.

Le fait de faire une enquête quantitative des personnes participant au projet a également été au cœur des discussions, amenées également de manière spontanée par l'interlocuteur. Gabriel ne veut pas que Parckfarm fasse ce genre de démarche, qui n'a d'ailleurs jamais été réalisée chez eux. Selon lui, c'est en contradiction avec le fait d'être un espace ouvert à tous. Cette contradiction a été répétée à plusieurs reprises lors de l'entretien.

Enfin, Gabriel s'est exprimé sur les **relations avec les autres acteurs** du site, avec lesquels il essaye de garder un dialogue régulier. Il a peu d'illusion sur les intérêts que peuvent trouver les autres acteurs dans Parckfarm, qui participe à pacifier l'espace. Toute fois il a l'impression d'être fort pris en compte par les autres acteurs dans les décisions sur l'avenir du site. Ce modèle de gestion publique laissant une plus grande marge de manœuvre à des collectifs citoyens est pour lui une voie à suivre dans nos sociétés…

Entretien avec Pierre Lemaire de l'Agence de Développement Territoriale (ADT) du 15 avril 2016

Date : 15 avril 2016

Lieu : bureaux de l'ADT localisés au 20 boulevard du Jardin Botanique, 1035, Bruxelles.

Interviewé : Pierre Lemaire

Interviewer : Alexandre Orban

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 5

Résumé

L'entretien avec Pierre Lemaire a permis de mettre en évidence la complexité de jeux d'acteurs autour de la zone de Tour & Taxis. Il permet de dessiner une histoire plus précise sur les négociations et les conflits qui ont amené à produire les EVU tels qu'ils sont aujourd'hui.

Nous commençons l'entretien autour de l'histoire du développement de Tour&Taxis. L'interviewé y retrace le fil des négociations tout en mêlant des éléments officiels et officieux, signe de certaines contradictions personnelles. Nous distinguons le pouvoir d'Extensa, qui de par son statut de propriétaire privé se limite à une conformité minimum aux objectifs de la RBC. Néanmoins l'attitude du promoteur immobilier semble plus constructive depuis 6 mois. En observant le développement du projet, Pierre Lemaire remarque que ce sont plutôt les extrémités qui ont été jusqu'ici aménagées en priorité. L'obtention d'une continuité de parcs, principe cher aux autorités régionales, ne semble pas plaire aux propriétaires qui tentent de subtilement y échapper en s'appuyant sur des interprétations juridiques. L'objectif était de respecter la logique du maillage vert et d'éviter un renfermement sur soi-même du site de Tour&Taxis. La fermeture de la zone au public irait à l'encontre des idées de bien public poursuivies par la Région.

Actuellement les discussions tournent beaucoup autour des franges dont l'enjeu principal est la perception des espaces verts. En effet, les logements créés ne seront ni des tours ni des îlots. Les propriétaires optent pour un entre-deux qui permettrait un certain lien avec les parterres proches des appartements et les espaces verts publics. Pierre Lemaire veut qu'ils aient un statut clair, pour éviter tout conflit superflu, mais qu'ils soient perçus comme publics. C'est dans cette optique que les autorités publiques ont demandé à ce que les rez-de-chaussée constituent des réels équipements publics, et non pas de simples services privés.

Pierre Lemaire a ensuite développé l'intérêt des espaces verts dans la revitalisation urbaine. Il s'agit à la fois de répondre à une carence dans ce quartier dense pour que les gens « décompressent », mais aussi de créer du lien social et surtout d'attirer un public régional. Les EVU s'insèrent dans un objectif plus large d'amélioration de la qualité de vie en ville pour attirer des classes moyennes ou aisées. Selon Pierre Lemaire, le rêve d'une petite maison avec jardin reste fort présent dans les populations belges et doit être contré avec des aménagements, dont les EVU font partie.

Après cela, plusieurs principes fondamentaux des autorités régionales dans la conception des EVU ont été discutés. Par exemple, le "séquençage programmatique" de fonctions tel que Desvigne l'avait envisagé semble encore d'actualité. La multifonctionnalité de l'ensemble d'EVU serait donc répartie spatialement sur plusieurs zones et devrait former une continuité à laquelle les caractéristiques physiques ne sont pas étrangères. À cela vient s'ajouter la notion de parc évolutif qui n'est en fait qu'une forme de préparation de ce qui est prévu plus tard par des usages temporaires. C'est l'idée d'occupation temporaire, sur laquelle Pierre Lemaire tient un avis mitigé. À la fois cela a très bien marché avec Parckfarm de par son articulation au projet d'aménagement prévu, mais cela peut aussi être une manière de vendre du rêve que l'interviewé veut éviter (e.g. parc Beco).

Nous terminons l'entretien en abordant la question de la gentrification. La recherche de profit d'Extensa – que Pierre Lemaire à plusieurs fois déculpabilisées, « on ne peut pas leur en vouloir », « c'est leur métier » – les pousse a construire du logement moyen et de luxe. La RBC tente de freiner l'impact sur les prix du foncier environnant, que les EVU appuient, mais c'est loin d'être suffisant. De plus, Pierre Lemaire reste peu convaincu du discours officiel de la RBC autour de la mixité sociale. Au final, la gentrification lui semble fort probable, ce qui le place dans une position professionnelle paradoxale, mais qu'il assume.

Entretien avec Rose-May Liebaert du Comité de Quartier Maritime du 10 juin 2016

Date : 10 juin 2016

Lieu : habitation de Rose-May Liebaert.

Interviewé : Rose-May Liebaert

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : 01 : 11 : 06

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 6

Résumé

Rose-May Liebaert fait partie du Comité de quartier Maritime. Depuis son installation dans le quartier, elle s'est impliquée dans plusieurs projets associatifs et de collectifs d'habitants. Cela s'est ressenti lors de nos échanges. L'entretien que nous avons eu a été caractérisé par l'entrain de l'interviewée à me communiquer nombre de contacts d'autres habitants participant à tel ou tel projet dans le quartier.

Notre discussion a débuté par une brève histoire du projet Parckfarm et de son rapport aux habitants. Rose-May remarque qu'il y a eu un soutien fort des gens du quartier et que c'est grâce à ce soutien que le projet a pu se poursuivre au-delà du festival temporaire de Parckdesign. Elle est globalement très positive sur le projet et sur ce que cela peut apporter aux individus. Selon Rose-May, les EVU en général contribuent fortement au bien-être des populations avoisinantes. Elle leur attribue des fonctions de loisirs, de détente et de socialisation qui sont d'autant plus nécessaires que le quartier est très dense. À ce besoin de « respirer » coïncide une représentation d'amélioration de la qualité de l'air par les végétaux. Ce qu'apporte en plus un projet comme Parckfarm c'est la possibilité de sensibiliser les personnes aux apports de la « nature » et à son respect. Rose-May trouve cela formidable. Cependant, elle semble dire que la tâche est difficile, car les habitants du quartier ne sont pas du tout sensibilisés à ce genre de réflexions.

Ayant participé à des collectifs opérant dans les EVU de Tour&Taxis, Rose-May nous raconte les conflits qu'il y a pu y avoir entre collectifs et entre personnes. Les jardins collectifs, le

four à pain ou encore le poulailler ont été autant de potentiels sujets de discorde, qui selon Rose-May sont surtout liés aux personnes. Le cas du différend avec Abdel, habitant ayant beaucoup contribué aux projets de four à pain et de ruches, est longuement retracé. La lourdeur psychologique de ce genre de conflits lorsqu'on est impliqué personnellement dans des projets bénévoles est mise en évidence. C'est pour la même raison que les divers vandalismes dont ses collectifs ont fait l'objet sont aussi difficiles à vivre.

Rose-May a également abordé le « Manifeste T&T tout public », dont elle a fait l'éloge. Lancée par une série d'associations telles que le BRAL et Inter-Environnement Bruxelles, il s'agit là d'une série de revendications qui ont été signées par de nombreux acteurs de quartier. Nous pouvons y retrouver des principes tels que l'ouverture des espaces publics à tous, de la mixité sociale, du respect du patrimoine, de mobilité durable, etc. Le document est le fruit de nombreux échanges entre collectifs et a été porté devant les autorités publiques et le propriétaire du site. En effet, il a vu le jour suite à des inquiétudes par rapport à plusieurs problèmes de gestion du site. Il est notamment reproché au promoteur immobilier un manque de transparence et de n'avoir comme intérêt que des logements et équipements de luxe.

Rose-May insiste sur l'importance du manifeste en tant qu'objet structurant encore aujourd'hui la mobilisation autour du site. D'ailleurs, c'est grâce à la pression d'associations et d'habitants que les EVU ont été développés avant le reste des aménagements projetés. Leur pression ne change bien sûr pas l'ensemble des projets d'aménagements à elle seule, mais contribue tout de même à influencer les transformations du quartier. Le document du Manifeste Tour&Taxis tout public est un outil de cette mobilisation.

Pour terminer, Rose-May a développé la question des publics des EVU du Quartier Maritime et du projet Parckfarm. Pour elle, on retrouve à la fois des populations plus pauvres et issues de l'immigration et à la fois des blancs plus aisés.

J'ai également pu remarquer une forme de mécompréhension de la grentrificaiton qu'elle a abordée par elle-même. Rose-May assimile le terme à une forme de *gated community* où les usages, le terrain et les services sont privatisés. C'est pourquoi elle promeut une ouverture à tous du site de Tour&Taxis pour éviter une gentrification.

Entretien avec Andrea Urbina Padin de Bruxelles Environnement du 26 avril 2016

Date : 26 avril 2016

Lieu : Bureaux de Bruxelles Environnement (site de Tour&Taxis)

Interviewé : Andrea Urbina Padin

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : 02 : 31 : 49

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 7

Résumé

Andrea Urbina Padin a travaillé pendant 15 ans en tant qu'éducatrice de rue dans le Quartier Maritime. C'est sur base de cette expérience que Bruxelles Environnement a fait appel a elle en 2000 pour travailler dans la Division espaces verts. Son regard de sociologue et sa connaissance du quartier ont été un apport certain lors de cet entretien, qui a été particulièrement riche en réflexions critiques.

Au début de notre discussion, Andrea Urbina Padin m'a expliqué la structure de Bruxelles Environnement, la Division espaces verts et son rôle dans l'administration, tout en mettant en contexte ses explications. L'objectif en la recrutant était principalement d'apporter un autre regard sur les aménagements que ceux des architectes et paysagistes, trop techniques et sans réelle connaissance des besoins des populations du quartier. À cela s'ajoutait un décalage entre les anciens usages, du temps de la création des parcs historiques (e.g. Cinquantenaire) et ceux des populations actuelles. Selon Andrea Urbina Padin, il faut qu'un parc réponde à aux besoins des habitants pour qu'il « fonctionne », c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de dégradations, de vandalisme, que les gens se sentent bien, qu'ils s'impliquent dans les dynamiques du lieu. En tant qu'organisme public, c'est le devoir de Bruxelles Environnement d'agir en ce sens. Un processus de participation était nécessaire et son boulot constitue en partie à le construire dans le quartier maritime pour les espaces du quartier maritime.

Puis, elle a expliqué son expérience du L28, de Tour&Taxis et du quai des Matériaux. Selon elle, le L28 a été l'objet d'une fausse participation lors de sa création. Beliris a mis en place une consultation des habitants mais à des moments pas du tout adaptés aux modes de vies des

populations locales. Les aménagements sont loin d'être optimaux et les dégradations sont pour elle un symptôme du mécontentement des habitants. Pourtant il reste fortement fréquenté, « ça fonctionne ».

Tour&Taxis est un problème pour le quartier. Les logements construits ne sont pas pour les habitants du quartier, les espaces verts sont moins développés que ce qui était initialement prévu et reste symboliquement fermé. Les propriétaires n'ont pas du tout tenu compte des habitants. Elle craint que le site ne soit fermé après une ou deux agressions.

Le quai des matériaux a vu un projet particulièrement apprécié par Andrea Urbina Padin. En attendant l'aménagement du parc prévu pour 2018, une occupation temporaire s'est organisée sous son impulsion. 40 collectifs sont réunis et gère les lieux en autogestion qui accueille une série d'activité. Ils ont bien conscience qu'ils vont devoir partir, ce qui n'a jusqu'aujourd'hui pas donné lieu à des résistances particulières.

Andrea Urbina Padin fait aussi la critique du projet Parckfarm, qui malgré une bonne volonté n'attire pas beaucoup de gens du quartier. Le fait que des activités soient payantes et que la buvette soit relativement chère a été un sujet de plaintes des habitants chez l'interviewée.

Les questions de genre sont également éclairées et mises en relation avec les problèmes de participation dont la grande majorité des projets d'aménagement à Bruxelles fait preuve. Par exemple, les femmes voilées veulent pouvoir échapper aux regards des hommes pour leur sport. Une demande à laquelle les architectes restent relativement sourds. De plus il faut penser au sentiment d'insécurité dans l'espace public des femmes qui est bien plus grand que chez les hommes.

Ensuite, nous abordons la question de la gentrification. Les espaces verts influencent les prix des logements alentour, même dans les quartiers à mauvaise réputation, de par leur portée symbolique. Mais la manière de l'aménager peut aussi avoir son importance. Andrea Urbina Padin prend un exemple dans le quartier « Chicago » à Bruxelles, près du KVS. Les propriétaires de loft ont fait pression pour qu'on n'aménage pas de terrain de sport en bas de chez eux pour ne pas avoir des maghrebins qui jouent et que cela fasse baisser leurs prix.

Pour terminer, l'ambiguïté du rôle de l'aménagement de l'espace public est mise en évidence. À la fois il s'agit d'être attentifs aux besoins du quartier et des tendances démographiques pour être adapté aux besoins des habitants. Et à la fois l'aménagement peut changer un quartier, peut avoir une influence sur les populations présentes.

Entretien avec Arnaud Van Blommen de Bruxelles Environnement du 29 avril 2016

Date : 29 avril 2016

Lieu : Bureaux de Bruxelles Environnement (site de Tour&Taxis)

Interviewé : Arnaud Van Blommen

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : 00 : 48 : 09

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 8

Résumé

Arnaud Van Blommen est paysagiste et s'est fait engager à Bruxelles Environnement en tant que tel. Son travail comporte tout de même une partie de travail social importante, ce qui lui semble bien. Il travaille avec deux jardiniers et est également régulièrement en collaboration avec les gardiens animateurs.

Le début de l'entretien tourne autour des liens entre aménagements et vandalisme. Arnaud Van Blommen observe des tags, des bagarres, des dégradations des équipements, etc., qui ont plutôt tendance à être présents dans le haut du parc. Cela s'explique en partie par le côté « agressif » des aménagements du L28, contrairement à la coulée verte qui est beaucoup plus agréable à vivre, selon l'interviewé. Mais il y a aussi la densité de population particulièrement élevée et le fait qu'il n'y a pas eu de participation. Les gens doivent s'approprier les lieux. Le gardien-animateur est là pour calmer les tensions, via un travail social réel et non une simple vérification du respect du règlement.

Le fait que Bruxelles Environnement ait fait le choix de laisser ouverts les espaces verts joue aussi. La journée, les gardiens sont présents, mais la nuit il n'y a personne pour veiller au respect des lieux et des personnes.

C'est dans ce contexte que les personnes vivant dans le parc deviennent particulièrement intéressantes. Certaines d'entre elles effectuent une forme de contrôle social et empêchent des dégradations d'avoir lieu. Les supérieurs d'Arnaud Van Blommen veulent qu'ils partent, pour éviter des problèmes de salubrité (notamment avec les enfants qui habitent dans des conditions

très difficiles) et de monétisation de l'espace public qui apparaissent également. En effet, des personnes vendent illégalement à d'autres personnes des constructions vétustes établies dans le parc tout aussi illégalement. Pour Arnaud Van Blommen, les expulser n'est pas une solution, ce n'est que renvoyer plus loin un problème dérangeant. Néanmoins, une expulsion est prévue prochainement.

Au niveau de la gentrification, l'interviewé semble catégorique. Le processus est déjà en train d'avoir lieu. Les EVU participent à augmenter les prix tandis que des activités à la mode de Parckfarm attirent d'autres types de publics. Selon Arnaud Van Blommen, le gros problème est le fait que le site de Tour&Taxis soit la propriété de promoteurs privés qui cherchent à faire du profit. Il faudrait un pouvoir politique fort pour s'y opposer.

Entretien avec Stefan Van Thienen et Ismael Boukamher de Project T&T du 13 mai 2016

Date : 13 mai 2016

Lieu : Bureaux d'Extensa (site de Tour&Taxis).

Interviewés : Stefan Van Thienen et Ismael Boukamher

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : 01 : 01 : 08

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 9

Résumé

Project T&T est né de l'association de 3 partenaires : IRET, Extensa et Royal Properties Group. En 2015, Extensa a racheté les parts qui ne lui appartenaient pas, alors qu'un des deux autres partenaires a voulu quitter le projet. Ils sont une trentaine à travailler là. Ils viennent d'un peu partout.

Stefan Van Thienen travaille chez Extensa depuis 1 an et demi. Il est néerlandophone de base. Il a une certaine connaissance du français, mais il cherchait parfois ses mots lors de l'entretien.

Le début de l'entretien traite des intérêts d'un aménagement d'espace vert pour Extensa. Stefan Van Thienen relève 6 raisons principales à ce choix : (i) la partie résidentielle du projet a besoin de ce genre d'espace pour contrebalancer la densité, (ii) les autorités publiques ont imposé des EVU, (iii) attraction de personnes et augmentation de la demande pour les logements, ce qui répond à leur intérêt commercial, (iv) permet une utilisation par les employés des bureaux de Tour & Taxis (sport, trajets jusqu'à la gare, promenade, etc.), (v) constitue un bassin d'orage et (vi) améliore les relations avec les voisins. L'attractivité du site est un élément très présent dans le discours de Stefan Van Thienen.

Ensuite, nous avons discuté des usages des EVU. Pour Stefan Van Thienen, c'est important que le parc soit « vivant » en accueillant des évènements et qu'il soit l'objet d'une grande fréquentation. C'est à la fois pour augmenter l'attractivité du site, étant plus agréable d'avoir un espace avec des activités que sans, mais également pour garantir une forme de contrôle

social. Stefan Van Thienen veut éviter certains usages gênants tels que les sans-abris, les tags, les dépôts sauvages de déchets, etc.

Les relations entre immobilier et espaces verts ont, elles aussi, été abordées. Extensa prévoit plusieurs gammes de logements. Plus on va vers le parc, plus on s'éloigne de la rue Picard, plus les logements auront une qualité et un prix élevé. En bref, la démarche immobilière d'Extensa consiste à évaluer le potentiel d'un terrain, décider du type de public en fonction de leur analyse et construire le projet opté. Ainsi, les EVU permettent d'envisager des logements haut de gamme, de par la réelle qualité qu'ils apportent sur un terrain concerné.

Durant les dix dernières minutes de l'enregistrement, il laisse sa place à son collègue Ismael Boukamher, qui travaille plus sur le côté marketing. Ayant grandi dans le quartier tout en y habitant encore aujourd'hui, il ajoute un avis d'habitant à son opinion professionnel.

Ismael Boukhamer est très positif sur les EVU du Quartier Maritime. La gestion écologique, le côté évolutif du parc, sa mixité sociale et ethnique ou encore les activités de Parckfarm sont autant d'éléments qui donnent à ces espaces une réelle qualité. Et Extensa est en partie à l'origine de ces bienfaits. C'est à la fois une question de cohérence à leur discours de développement durable et une possibilité de créer une plus-value : le parc est un jardin pour les appartements à venir.

Entretien avec Béatrice Warnotte de Bruxelles Environnement du 13 mai 2016

Date : 13 mai 2016

Lieu : Bureaux de Bruxelles Environnement (site de Tour&Taxis)

Interviewé : Béatrice Warnotte

Interviewer : Alexandre Orban

Durée : 01 : 19 : 35

Auteur de la fiche : Alexandre Orban

Piste du CD audio : 10

Résumé

En 2008, suite à l'affaire de Jo Van Holsbeek, le gouvernement bruxellois a pour objectif de renforcer la sécurité dans les espaces publics. Bruxelles Environnement engage Béatrice Warnotte en ce sens, pour diriger le corps des gardiens-animateurs dans la « zone Centre » d'espaces verts. Les discussions avec elle ont été enrichissantes de par sa gestion de différents parcs dans des quartiers du croissant pauvre, avec lesquelles elle a pu faire des comparaisons avec le L28 et Tour &Taxis.

Les gardiens animateurs ont été mis en place pour dépasser une simple approche policière de la gestion des espaces verts. Ils gardent le but de garantir une certaine sécurité pour les différents usagers, mais ils ajoutent un rôle d'organiser des activités et de tisser des liens avec les habitants afin de garantir une certaine cohésion sociale. Suite aux attentats récents, on retrouve cette même volonté de renforcer la sécurité dans l'espace public comme il y a 8 ans, et la seule possibilité qu'on voit c'est de la prévention. On risque d'avoir de nouveaux financements pour ce genre de projets.

Selon Béatrice Warnotte, le vandalisme st une façon de s'affirmer, de se confronter à l'autorité, spécifique à l'adolescence. Mais il s'agit également d'une tendance à la contestation de cette autorité qui est plus présente aujourd'hui qu'avant de manière générale. Le L28 a connu différents évènements assez violents ces dernières années. Parfois ça peut réellement installer une forme de « terrorisme » par le biais de menaces et de faits violents. Chacun de ces faits a eu ensuite des répercussions sur la manière de gérer les espaces verts.

Les aménagements du parc jouent sur ce vandalisme selon Béatrice Warnotte. Le fait de laisser le parc ouvert ou fermé, le fait de mettre des éclairages la nuit ou pas, etc., tous ces éléments jouent sur la perpétuation d'actes illicites et irrespectueux.

Ensuite, nous discutons des personnes habitant de manière illégale dans les espaces verts publics. Béatrice a une position officielle qui est de dire que les individus ne peuvent pas dormir dans le parc. Mais elle a aussi une position personnelle plus « humaine », tolérant leur présence et disant qu'ils peuvent rester.

En soi ils sont plutôt bien acceptés par les habitants et les associations du terrain. Ce sont plutôt les autorités de Bruxelles Environnement et de pouvoirs publics qui n'apprécient pas tellement leur présence, pour des questions de sécurité et de monétisation.

En outre le fait qu'ils opèrent une forme de contrôle social est intéressant aux yeux de l'interviewée.

Enfin, nous abordons des questions de genre. Autant les familles venant dans le parc sont relativement mixtes, autant les bandes de jeunes ne sont jamais composées de filles. Après au niveau des gardiens animateurs, elle n'a pas encore trouvé de femme appropriée pour travailler dans ces espaces. Ce n'est pas lié à la question de l'islam mais plutôt à la sécurité de la gardienne. Peu de femmes se sentent facilement à l'aise dans ce genre de milieu relativement plus agressif avec la gent féminine.

Annexe 2 : Analyse détaillée de la mise en application des usages projetés

La présente annexe expose les différentes interventions sur les espaces verts du L28, du L28A et de Tour et Taxis. Il permet de dresser une image fidèle du cadre physique et social dans lequel s'insèrent les usages existants actuels, i.e. la disposition physique de ces espaces et les régulations sociales qui y sont mises en œuvre quotidiennement. Étant donné la focalisation autour des aspects sociaux des espaces verts, il ne s'agit pas de faire un relevé exhaustif des matériaux et espèces végétales utilisés. Des précisions seront exposées sur ces aspects seulement lorsqu'ils ont une importance significative sur les dynamiques sociales, et plus spécifiquement sur les usages, où s'ils sont signe de rapports sociaux particuliers.

En parallèle, cette annexe sera l'occasion d'analyser les choix d'acteurs relativement secondaires, auxquels les acteurs décisionnels délèguent le soin de concrétiser leurs projections avec une marge d'interprétation plus ou moins grande. Bien entendu, la liste des intermédiaires entre les usages projetés des acteurs décisionnels et l'application réelle peut être longue. Retracer l'ensemble de ces intermédiaires et analyser leurs relations pourrait être intéressant, mais semble peu pertinent pour mon mémoire. J'ai donc choisi de décrire les moyens utilisés sur le terrain et de prendre les acteurs officiellement en charge pour responsables de l'aménagement et/ou de la gestion appliquée.

Les moyens mis en œuvre pour appliquer les usages projetés sont de deux ordres majeurs : (i) les aménagements, des transformations physiques de l'espace opérées par les acteurs décisionnels et destinés à perdurer sur le long terme, et (ii) la gestion, régulation essentiellement sociale des usages via des ressources humaines et matérielles mobilisées quotidiennement. L'occupation temporaire, considérée ici en tant qu'outil stratégique des acteurs décisionnels, déléguant une forme de gestion à des acteurs différents de l'administration officiellement en charge, sera reprise dans la seconde partie.

Aménagements

L28

Nous l'avons vu, les projections concernant le parc L28 ont été pensées dans le cadre du Contrat de Quartier Escaut-Meuse. Les programmes de Contrat de Quartier sont avant tout des dispositifs de transformation concrète d'un quartier, si bien que les aménagements ont également été opérés dans ce cadre. Les travaux de la phase 1, la partie communale, ont étés pris en charge par les services communaux tandis que la partie régionale, la phase 2, a été réalisée par l'administration fédérale. Fidèle à la notion de parc évolutif, la première partie a été terminée en 2011 alors que la deuxième seulement en 2013.

Les aménagements réalisés dans le L28 sont de deux principaux types. Il s'agit d'une part d'une large voirie accessible aux piétons, aux cyclistes et exceptionnellement à des véhicules automobiles (i.e. pompiers, police et services d'entretien). Son tracé longe les voies de chemin de fer et relie les stations de métro Belgica et Pannenhuis. Aujourd'hui la gare ferroviaire de Tour et Taxis est également accessible via la voirie. D'autre part, une série d'équipements de jeux et de sport ont été installés. Les balançoires, toboggans, ponts de singes et autres accessoires ludiques sont alignés les uns à côté des autres. Le terrain multisports, relativement excentré dans le parc, est disjoint à cet ensemble.

Des aménagements mineurs peuvent être également signalés. Un local destiné aux services de gardiennage se situe entre le terrain de sport et les plaines de jeux. Des bancs sont installés aussi bien le long de la voirie qu'autour des équipements ludiques. Des larges portes grillagées sont disposées aux accès de la station Belgica et de la rue Jean Dubrucq. Aussi bien au niveau de la voirie que pour une partie non négligeable des terrains de jeux, la surface est minéralisée. Le revêtement se compose essentiellement de béton. Des bandes de gazons longent la voirie, accompagnés ci et là d'arbres et arbustes, côté chemin de fer. En outre, une haie sépare la plaine de jeux de la partie communale de la partie régionale.

Considérant la propriété de la majorité du site par la Région de Bruxelles-Capitale et son implication dans les travaux, l'aménagement du L28 correspond fidèlement aux projections.

L28A

Le L28A ou « la coulée verte » se distingue nettement du L28. L'aménagement a été finalisé en 2014 par Bruxelles Environnement, qui a bénéficié d'une liberté importante dans la transformation de la zone. L'empreinte de l'administration régionale de l'environnement se fait

sentir. Alors que le L28 affiche un style sobre et assez simple, le L28A se dresse comme un vallonnement à l'importante diversité végétale.

L'ensemble de la coulée verte est relié par une voirie accessible aux piétons et cyclistes. Elle est également carrossable pour des véhicules spécifiques, tout comme le L28. Cependant, le matériau utilisé pour la voirie est un ensemble de gravier et de terre, ce qui laisse une perméabilité importante tout en s'accordant à l'esthétique « sauvage » du lieu. Les versants de ce valons sont constitués d'une multitude de variétés de plantes, aux tailles variables selon les zones. Un discret plan d'eau se dessine dans le haut du parc. Des bancs sont disposés un peu partout et une table est établie près de l'accès de Pannenhuis. Des modules de sports (fitness/musculation) ont été aménagés sous le pont de la rue Jean Dubrucq. Quant aux espaces de potagers collectifs, ils ont été laissés tels quels.

Les aménagements répondent ici encore de manière assez fidèle aux projections des acteurs décisionnels. Les transformations de l'espace physique sont particulièrement orientées autour de la promenade écologique. Nous verrons dans la partie sur les usages existants que cet aménagement officiel a été l'objet d'une appropriation de différents publics et que des aménagements non officiels ont été effectués.

Tour et taxis

Conformément au projet informel de réaménagement, le site de Tour et Taxis doit accueillir une continuité d'espaces verts qui relierait la coulée verte au canal, voire le dépasserait. Jusqu'à présent les aménagements se sont limités à la partie du « Grand Parc » et restent dans un style sobre. Une longue voirie de terre et de gravier forme une boucle assez grande et le reste de l'espace forme une large prairie de trèfle. La plante est particulièrement utile dans ce cas-ci. Le passé industriel a laissé un sol d'une qualité assez pauvre. Le trèfle, lorsqu'il est coupé et laissé sur le sol, permet de servir d'engrais azoté biologique et d'enrichir ainsi la terre. L'utilisation de cette plante n'est donc que temporaire en vue de permettre la plantation d'autres espèces par la suite. En outre, on observe un banc et quelques arbustes en marge de la zone.

Les talus du nord du Grand Parc forment une masse d'arbustes dense et imposante. Ils n'ont pour l'instant pas fait l'objet d'aménagement spécifique. Les jardins partagés qui occupent le haut de la zone sont tolérés.

Gestion

La régulation des usages au sein du parc est opérée par trois principaux types d'acteurs : (i) l'administration régionale de Bruxelles Environnement, et plus spécifiquement la Direction Générale Espace Verts, (ii) les services de police, composés d'agents des zones Bruxelles-Ouest et de Bruxelles Capitale-Ixelles, et (iii) les collectifs et associations locales dont l'occupation temporaire est convenue officiellement ou officieusement avec les autorités en charge des espaces concernés.

Les interventions des services communaux de Molenbeek-Saint-Jean sur la partie communale du L28 et de sociétés privées engagée par Project T&T en bordure du Grand Parc ne feront pas l'objet d'un point spécifique. Leur influence sur les usages dans les EVU semble minime.

Les trois acteurs analysés sont caractérisés par des positionnements différents par rapport à des usages différents. Ce point s'attachera à analyser quel acteur favorise, tolère ou réprime quelle pratique.

Bruxelles Environnement

Bruxelles Environnement est de loin l'acteur le plus présent dans la gestion des usages des L28 et L28A, et particulièrement au travers de la Direction Générale Espaces verts (DGEV). Béatrice Warnotte (mai 2016), cadre dans ce service, nous explique les particularités de cette gestion.

Depuis sa création en 1989, Bruxelles Environnement avait pour principe originel de diviser son intervention dans les parcs en deux corps différents : les gardiens et les jardiniers. Les premiers s'assuraient du respect du règlement tandis que les seconds s'occupaient de l'entretien des espèces végétales sous la tutelle des architectes paysagistes. Ce type d'organisation valait pour l'ensemble des parcs bruxellois. Après l'affaire Jo Van Holsbeek de 2006, le gouvernement bruxellois désirait renforcer la sécurité dans l'espace public. La seule possibilité d'intervention concrète qui apparaissait était la prévention. Les autorités régionales ont ainsi chargé Bruxelles Environnement d'appliquer ce type de démarche dans les parcs du croissant pauvre. Les parcs de Bonnevie, de Gaucheret, de la Rosée et le futur L28 ont été spécifiquement pointés. La demande a été l'occasion pour la DGEV de revoir en profondeur le mode de gestion de ces quatre espaces verts.

La principale mesure a consisté en la mise en place du corps des « gardiens animateurs ». Le constat était que le rapport des individus à l'autorité n'est plus le même qu'avant. La version

policière du gardien qui interagit avec les personnes seulement par la « logique du bâton » est beaucoup moins bien perçue par les populations. Ceci est particulièrement vrai dans les quartiers populaires. À côté de cela, le sentiment d'insécurité dans les parcs semblait lié à la monopolisation de l'espace par des groupes de personnes. Face à ces observations, la DGEV a voulu qu'un même service s'occupe à la fois d'assurer la sécurité, la propreté et l'assistance en cas de problèmes (tâches classiques des gardiens) et à la fois d'organiser des animations pour les jeunes de manière proactive : les gardiens animateurs. Le rapport avec les usagers dans les quatre parcs précités ne se résume plus à une fonction policière. En plus de ça, le corps des gardiens animateurs est beaucoup plus en coopération avec les jardiniers et les architectes paysagistes qu'il ne l'était précédemment. Les résultats positifs de la démarche et les attentats récents à Bruxelles incitent Béatrice Warnotte à penser que des fonds supplémentaires pour ce genre de démarche risquent d'être débloqués par les autorités régionales.

Dans le L28 et le L28A, les gardiens animateurs travaillent par paires et se focalisent essentiellement sur les jeunes hommes. Ils doivent réunir des compétences bien spécifiques, telles qu'une connaissance du type du public du parc, des capacités d'adaptation et de communication ou encore une résistance aux injures et au stress. Afin de permettre une intégration plus facile de ces personnes auprès des jeunes, aux codes vestimentaires spécifiques, Bruxelles Environnement a même revu l'uniforme des gardiens animateurs : des vêtements de sport (e.g. le pantalon de jogging) leur sont fournis pour un usage professionnel. Ça n'empêche pas certains jeunes de les percevoir comme des personnes qui entravent leur liberté d'agir, lié à un sentiment d'appartenance au quartier, mais le détail aide à s'intégrer.

D'autant que l'acceptation des gardiens animateurs auprès des jeunes est une dynamique complexe et fragile. Il s'agit de remplir des missions en se faisant accepter et respecter en tant que gardien animateur, et ce, sans être perçu comme un policier condescendant. Béatrice Warnotte (mai 2016) relate un cas récent où un gardien animateur a été agressé parce qu'il avait fait appel à la police pour traiter un problème, ce qui est extrêmement mal vu par les jeunes. Un autre cas exemplaire est également intéressant. Un jour où la police abordait des jeunes sous un rapport autoritaire, les agents ont commencé à parler aux gardiens animateurs de la même manière. Devant les jeunes face auxquel on essaye de garder une image d'autorité, le fait est problématique.

Les personnes engagées sont plutôt des habitants du quartier et il n'y a jusqu'à présent pas eu de femmes. Béatrice Warnotte (mai 2016) certifie que ce n'est en aucun cas dû à une vision misogyne de la profession. Il semblerait qu'il n'y a pas eu de femmes réunissant les

compétences requises qui se soient portées candidates. Elle ajoute que c'est un métier qui sous certains aspects peut être plus difficile pour la gent féminine, de par la différence de comportement des jeunes selon le type de personne auquel ils sont confrontés. La réalité est qu'aujourd'hui, dans l'espace public, quolibets désobligeants et railleries insultantes touchent malheureusement bien plus les femmes.

En parallèle, les jardiniers travaillent quotidiennement à l'entretien des plantes du L28 et du L28A sous les directives des architectes paysagistes. Ils appliquent des principes écologiques sur plusieurs aspects (pas d'engrais de synthèse, pas de pesticides, fauche tardive, etc.) dans une optique de gestion différenciée et écosystémique des espaces verts. Et ils les appliquent davantage dans le L28A que dans le L28. Le L28A est doté d'un potentiel de biodiversité bien plus important, de par le fait que les aménagements officiels ont été pensés dans ce but et réalisés par Bruxelles Environnement. L'administration a hérité de la gestion du L28, mais sa composition végétale de base est relativement sommaire (gazon et arbres). Bien qu'essentielle, l'intervention des jardiniers garde toutefois un contact limité avec les usagers.

La DGEV a d'autant plus un rôle important qu'elle a intégré dans son fonctionnement interne une communication systématique avec les autres acteurs impliqués dans les dynamiques sociales des espaces verts étudiés. Le nombre important d'employés permet à l'administration de disposer d'un réseau impressionnant. L'ampleur de l'institution en termes de ressources humaines ne doit cependant pas être vue comme un ensemble homogène. En effet, les désaccords entre individus sont monnaie courante et des visions idéologiques se confrontent. Et le fait que Bruxelles Environnement tente d'y remédier par l'imposition hiérarchique n'empêche en aucun cas certains acteurs d'agir officieusement à « contresens ». La problématique des sans-abris dans les parcs est un cas exemplaire. Alors que Frédéric Fontaine (juin 2016), directeur général de Bruxelles Environnement, et Serge Kempeneers directeur de la DGEV, s'opposent fondamentalement à leur présence dans les espaces verts (Fontaine, juin 2016 ; Van Blommen, avril 2016), des employés et cadres secondaires se positionnent pour leur maintien. L'architecte paysagiste Arnaud Van Blommen (avril 2016) et la sociologue Andrea Urbina Padin (avril 2016) se mobilisent ainsi officieusement pour tenter d'éviter l'expulsion des personnes qui dorment dans les parcs. Les raisons de l'opposition de supérieurs hiérarchiques à la présence de sans-abris dans les parcs semblent être liées à deux éléments. D'une part leur présence poserait des problèmes de propreté de par leur utilisation de l'espace. D'autre part, si un incident dû aux conditions d'habitation précaires se produisait dans les parcs sous leur gestion, la responsabilité

leur incomberait. Dans le camp adverse, défendant la tolérance face à ces publics, il est question d'accepter une réalité sociale qui ne s'améliorera sûrement pas si on les rejette une centaine de mètres plus loin.

De par les relations que certains membres de Bruxelles Environnement entretiennent avec d'autres institutions ou acteurs privés, les prises de position sur ce genre de débat peuvent avoir de l'influence sur le cours des évènements. D'ailleurs, les démarches administratives d'expulsion sont déjà lancées, signe d'une convergence d'intérêts. L'intervention des forces de police est prévue en ce milieu d'année 2016.

Police

L'ensemble d'espaces verts étudié se situe sur deux communes différentes. Ce sont donc deux corps de police qui se partagent la gestion des questions de sécurité. La zone Bruxelles-Ouest se charge du L28 et du L28A tandis que la zone Bruxelles Capitale-Ixelles s'occupe du site de tour et Taxis. Les deux services n'ont pas de contacts particuliers.

Selon le Commissaire Eric Duhain (juillet 2016) en charge du L28 et du L28A, l'espace vert est un espace à l'« attraction positive » (ambiance familiale, fort contrôle social en journée, loisirs, sports…), mais également négative. Il remarque du vandalisme, des bagarres et de la consommation de stupéfiant. Agressions et deal organisé n'ont pas été récemment observés dans ces espaces.

Des patrouilles pédestres ou en voiture (plus fréquent) passent tous les jours dans le parc. Les interventions de la police face à des actes problématiques se regroupent en deux approches différentes : répression et prévention. La première consiste à appliquer des sanctions d'ordre variable à des actes illégaux. La seconde regroupe un travail de fond moins visible, constitué principalement de discussions avec les habitants et des acteurs-clés du quartier. Toutefois, Eric Duhain nous confie que dans le cas du L28, la vraie prévention est réalisée par les gardiens animateurs, avec qui la police reste régulièrement en contact. C'est une manière pour les services de sécurité publique de déléguer une partie de leur travail.

Le commissaire a souligné l'importance du caractère « isolé » des parcs L28 et L28A. La végétation et les aménagements de séparation (barrières, haies, talus, etc.) de ces espaces permettent des activités qui dans la rue pourraient produire des nuisances pour les autres habitants (e.g. le foot). La disposition spatiale du L28 et du L28A empêche d'avoir à gérer ce genre de problème. Précisons que l'ouverture du parc, de jour comme de nuit, est quant à elle valorisée par la police. Cela empêche des suspects en fuites d'échapper aux forces de l'ordre par les espaces

verts tout en permettant à des patrouilles de circuler pendant la nuit. Il s'agit d'un choix qui semble complémentaire au caractère isolé du parc. Eric Duhain ajoute que l'isolation dont bénéficient les espaces verts du Quartier Maritime permet une facilité d'intervention. Il reprend l'exemple du parc Bonnevie dans le Vieux Molenbeek, nettement moins isolé de la rue, dans lequel des agents ont déjà vu des dizaines de jeunes rappliquer autour d'eux en quelques minutes suit à un contrôle de routine. Dans ces conditions, une interpellation peut vite dégénérer.

Nous pouvons ici remarquer une forme de paradoxe autour du contrôle social dans les espaces verts. D'un côté la forte fréquentation des parcs permet de relativement limiter l'apparition de délits, par la vigilance des citoyens et le désir d'échapper au regard d'autrui des criminels. D'un autre côté, la police valorise l'isolation d'espaces verts tels que le L28 et le L28A, de par leur faculté de restreindre la surveillance d'habitants qui, en soi, relève d'une forme de contrôle social.

À ce sujet, les services de sécurité pensent l'éclairage comme une manière théorique classique de permettre un contrôle social dans les espaces verts. Les individus délictueux ne veulent pas se faire remarquer et la vigilance de voisins proches peut leur poser problème. Cependant, il semblerait que cela ne soit pas aussi simple dans les faits. Garder les lampadaires d'une zone allumés toute la nuit favorise leurs usages – qu'ils soient illégaux ou non – à des heures tardives. L'exemple du terrain de foot utilisé toute la nuit peut provoquer des nuisances sonores pour les personnes habitantes à proximité.

Remarquons également que le positionnement d'Eric Duhain face aux sans-abri est sans appel : « C'est pas un lieu de camping, sauf si madame la Bourgmestre en décide autrement. Non, parce que si on commence comme ça, si j'en laisse un dans deux semaines ils sont vingt. Et puis si je viens avec mes enfants dans un parc j'ai pas envie de trouver des gars sous des tentes qui à un moment sortent de leurs tentes. Non c'est un parc, c'est un espace de jeu, de loisir. C'est pas un camping. » (Duhain, juillet 2016, 00 : 23 : 26). Les sans-abri ne peuvent donc en aucun cas rester dans les espaces verts, qui ne sont pas prévus pour ce type d'usage. Leur vision rejoint tout à fait celle des supérieurs hiérarchiques de Bruxelles Environnement, en tenant simplement le discours que ce qui n'est pas légal ne peut être toléré. Project T&T s'accorde également au diapason. Stefan Van Thienen, employé chez Extensa affirme qu'ils ont « investit dans le parc et dans un espace vert qui est tout propre. Ces gens-là [les sans-abri] ne vont plus être là-bas » (Van Thienen, mai 2016, 00:20:54).

Ce type de gestion rappelle l'étude de Sarah Dooling (2009) lorsqu'elle analysait un cas d'*ecological gentrification* à Seattle. Les sans-abri y étaient expulsés des parcs tout en valorisant la dimension environnementale des espaces verts. L'utilisation du parc en dehors des usages projetés semble, dans notre cas bruxellois, à nouveau déranger lorsqu'il s'agit de sans-abri. Et le positionnement des acteurs décisionnels est bien différent sur le côté non-prévu de certaines activités lorsqu'il s'agit de collectifs d'habitants, fréquemment mobilisés en tant qu'occupation temporaire.

Occupations temporaires

À l'origine, la présence de collectifs sur les terrains du L28, du L28A et de Tour et Taxis s'est imposée aux acteurs décisionnels. Des personnes s'étaient approprié des espaces pour des jardins collectifs avant les aménagements officiels. Le fait est que l'implication de collectifs dans les dynamiques sociales des espaces verts étudiés, sans pour autant y avoir été invités par les autorités en charge du site, ne dépend pas uniquement de l'audace – ou la témérité, c'est selon – de ses membres. Les acteurs décisionnels ont bien conscience de l'existence de ces acteurs (ils l'envisagent déja dans le Schéma Directeur) et adoptent des positions différentes en fonction des associations et des situations. Certains collectifs sont soutenus, d'autres sont tolérés. D'autres encore sont priés de quitter incessamment les lieux sous peine de sanction.

Parckfarm est sans aucun doute l'association qui a reçu le plus de soutien des acteurs décisionnels. Si elle fait aujourd'hui partie intégrante de la finalité recherchée par le projet informel des acteurs décisionnels, il n'en a pas toujours été de même. Au départ, un collectif s'est constitué autour de l'organisation d'un festival temporaire, « ParckDesign » en réponse à un appel à projets lancé par Bruxelles Environnement en 2014. Les aménagements de la coulée verte étaient en voie d'être finalisés et l'administration désirait encourager la fréquentation de cet espace par le biais d'une occupation temporaire. Le festival rassemble plusieurs activités autour de l'idée d'un « parc comestible », pour lier sensibilisation environnementale et cohésion sociale. Une serre sommaire a été construite par des bénévoles et le festival ParckDesign a pu avoir lieu dans le courant de l'année 2014. L'événement a connu un succès remarquable. De nombreuses personnes se sont intégrées de manière active à l'organisation et des publics venant d'un peu partout dans Bruxelles sont venus y assister. L'événement a connu une certaine médiatisation. Ce succès a poussé le collectif à vouloir pérenniser le projet. Les membres se sont mobilisés pour être reconnus en tant qu'Association Sans But Lucratif (ASBL) fin 2014, dans le but d'être en mesure de recevoir des subsides.

Aujourd'hui Bruxelles Environnement leur octroie des subsides leur permettant de payer trois salariés et un quatrième travailleur est rémunéré sur base de fonds propres. L'ASBL a gardé l'intégration des dimensions sociale et environnementale du projet de base. Des ateliers sont organisés principalement autour du thème de l'alimentation durable et des évènements culturels sont mis en place ci et là. Selon Gabriel (avril 2016), coordinateur de Parckfarm, l'idée d'appropriation de l'espace vert par les habitants est forte. « L'idée c'est d'avoir un espace avec lequel on puisse entrer en interaction. Et c'est pour ça que je parle de réappropriation, dans le sens qu'en ce moment dans les espaces verts publics l'interaction est un peu limitée. T'as des jardiniers qui s'en occupent, t'as des personnes qui s'en occupent et toi tu t'assoies. Il y a tout un règlement à respecter, tu ne peux pas vraiment rentrer en interaction, tu ne peux pas mettre les mains à la pâte, disons mettre les mains dans la terre. Ici en partie c'est possible. Et ça c'est un peu le but qu'on puisse entrer en interaction avec l'espace public. Sachant qu'il y a quand même une médiation qui est faite par l'administration publique. » (avril, 2016, 00 : 02 : 45).

Lors de notre entrevue, Gabriel a répété à plusieurs reprises que l'idée d'une ouverture à tout public était fondamentale à leur projet. La mixité sociale est recherchée et Parckfarm se veut être un lieu rassemblant autour de mêmes activités des publics différents. Cet objectif lui semble même en contradiction avec le fait de vouloir étudier quantitativement à quel point elle est effective. L'ouverture à tous se ressent par ailleurs sur la thématique des sans-abri. Parckfarm a valorisé la participation des personnes habitant illégalement dans le parc à ses activités.

À l'origine de l'initiative du festival, Bruxelles Environnement a beaucoup soutenu Parckfarm Le projet est aujourd'hui reconnu et même valorisé par Project T&T. Les autres collectifs constitués autour des jardins partagés, du four à pain, du poulailler et des ruches n'ont pas connu un tel soutien. À la différence de Parckfarm, il s'agit là de groupes de personnes non institutionnalisés fonctionnant uniquement par bénévolat et qui ne recherchent pas une visibilité au-delà du quartier. Certains membres de ces collectifs ressentent une certaine aigreur par rapport à Parckfarm qui tente de réunir tous les groupes locaux autour de son projet. D'autres membres voient d'un mauvais œil le peu de moyens et d'espace que les acteurs décisionnels leur concèdent (Abdel, mai 2016).

Un autre collectif plus récent n'est pas entièrement satisfait de ses relations avec Project T&T et les autorités régionales : l'Allée du Kaai. Bien qu'ils soient installés au Quai des matériaux, futur site du parc Beco, le fait que leur zone soie inclut dans la ZIR ainsi que le contexte relativement similaire aux espaces verts étudiés m'ont incité à m'y intéresser. Les membres de l'Allée du Kaai visent à s'approprier les bâtiments industriels désaffectés pour

donner lieu à une myriade de projets culturels, sportifs et sociaux. L'organisation bénévole est fondée sur le principe d'autogestion et la dynamique participative réunis des dizaines de collectifs. Bruxelles Environnement a également fait un appel à projets d'occupation temporaire et c'est l'ASBL Toestand qui l'a reçu. Andrea Urbina Padin (avril 2016) de Bruxelles Environnement, fortement impliquée dans l'Allée du Kaai à titre professionnel et personnel, décrit la tension qui les anime : le succès de la dynamique et les espoirs de certains membres de faire exception, à l'image de Parckfarm précédemment, rentrent en contradiction avec le caractère temporaire de l'occupation. La question de la fin du projet se pose et produit des conflits en interne sur la position à adopter.

À ce sujet, Pierre Lemaire (avril 2016) de l'ADT prône un recours raisonné à l'occupation temporaire par les pouvoirs publics. « Il faut faire très attention parce qu'autant pour Parckfarm c'est une super réussite je trouve, autant pour le parc Beco c'est une catastrophe. L'allée du Kaai c'est super, mais on crée une dynamique qui a elle seule pourrait coloniser tout le quai Beco hein ? C'est une bonne dynamique, il y a plein de gens qui adhèrent à ce truc, ça marche super bien. Sauf qu'on a un projet à côté. Donc on est en train de créer une dynamique dont tout le monde dit qu'elle est géniale, mais dont on sait qu'on va devoir lui donner un sacré coup de massue à un moment donné parce qu'il y a un parc qui va venir » (Lemaire, avril 2016, 01:46:30). Les acteurs décisionnels ont convenu d'un projet d'aménagement informel et l'Allée du Kaai n'en fait tout simplement pas partie.

Annexe 3 : Exemplaire du questionnaire de l'enquête quantitative

Nº :
Date :

EVP = espace vert public
E = réponse exclusive
n-e = réponse non-exclusive

1. Quelle(s) zone(s) d'EVP fréquentez-vous (selon la carte) ? (n-e)
a. Zone V
b. Zone W
c. Zone X
d. Zone Y

2. Quel(s) type(s) d' activité(s) pratiquez-vous dans les EVP ? (n-e)
a. Promenade
b. Faire jouer les enfants/jouer
c. Sports
d. Jardins/potagers collectifs
e. Evènements
f. Trajet (mobilité)
g. Rencontres/pique-niques
h. Détente
i. Autres :

3. Quel(s) mode(s) de transport utilisez-vous en général pour vous rendre dans les EVP (n-e)
a. Voiture
b. Transports en commun
c. Vélo
d. A pied
e. Autres :

4. Selon quelle fréquence venez-vous en général dans les EVP ? (e)
a. Plusieurs fois par semaine
b. Plusieurs fois par mois
c. Plusieurs fois par an
d. Exceptionnel

5. Combien de temps restez-vous dans les EVp en général ? (e)
a. Moins d'une demi-heure
b. Entre une demi-heure et une heure

c. Plus qu'une heure

6. Quelle importance a pour vous le contact régulier avec un EVP ? Entre 1 (pas du tout important) et 10 (très important) :

7. La présence d'EVP à proximité de votre habitation actuelle a-t-elle été un critère de choix très, assez, peu ou pas du tout important ?

8. Quel est votre genre ? (e)
a. Masculin
b. Féminin

9. Quelle âge avez-vous ? (e)
a. Moins de 20 ans
b. 21-35 ans
c. 36-50 ans
d. 51-65 ans
e. 65 et plus

10. En dehors des EVP, quel est votre lien au quartier ? (n-e)
a. J'y habite
b. J'y travaille
c. J'y ai des amis ou de la famille
d. J'y vais à l'école/mes enfants y vont
e. J'y ai des loisirs
f. Aucun
g. Autres :

11. Si vous n'habitez pas dans le quartier, quel est votre lieu de résidence ? (e)
a. Watermael-Boisfort
b. Molenbeek-Saint-Jean
c. Ville de Bruxelles
d. Saint-Gilles
e. Anderlecht
f. Evere
g. Schaerbeek
h. Auderghem
i. Woluwe-Saint-Lambert
j. Woluwe-Saint-Pierre
k. Etterbeek
l. Ixelles
m. Ganshoren
n. Saint-Josse
o. Berchem-Saint-Agathe

p. Forest
q. Jette
r. Koekelberg
s. Uccle
t.. Région Flamande
u. Région Wallonne
v. Etranger UE
w. Etranger hors UE

12. Quelle est la structure de votre ménage ? (e)
a. Célibataire
b. Couple
c. Colocation
d. Maison familiale (parent(s) + enfant(s))
e. Autres :

13. Êtes-vous propriétaire ou locataire ? (e)
a. Propriétaire
b. Locataire

7. Disposez-vous d'un jardin privatif ou partagé ? (e)
a. Oui
b. Non

8. Quel est votre statut socioprofessionnel (ou celui de la personne à charge pour les moins de 18 ans) ? (e)
a. Cadre/chef d'entreprise/ prof. libérales
b. Professions intermédiaires
c. Employé
d. Ouvrier
e. Etudiant
f. Sans-emploi
g. Retraité
h. Autres :

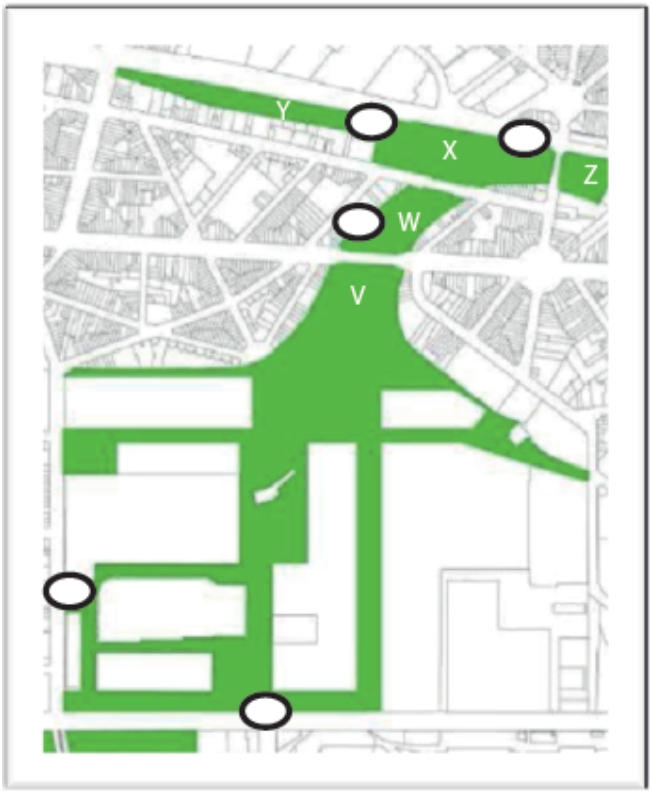

Annexe 4 : Tableaux de résultats de l'enquête quantitative

Usages selon l'âge

	Se promener	Faire jouer les enfants	Activités sportives	Jardin collectif	Evènement/activite associative	Trajet fonctionnel	Rencontre avec amis/famille	Détente assise	Autres	Total
20 ans et moins	1	1	5	0	1	1	3	2	0	14
21-35 ans	22	17	8	4	6	5	14	23	1	100
36-50 ans	13	19	3	3	4	6	9	10	1	68
51-65 ans	8	1	0	2	1	5	2	3	0	22
65 et plus	3	2	0	0	0	0	0	2	0	7
Total	47	40	16	9	12	17	28	40	2	211

Statut socioprofessionnel des usagers

	Chef d'entreprise, cadre et profession libérale	Professions intermédiaires (santé, social, culture et éducation)	Employé	Ouvrier	Etudiant	Sans-emploi	Retraité	Total
Nombre d'usagers affirmatifs sur un échantillon de 100 personnes.	14	19	16	14	10	25	2	100

Usages selon le genre

	Se promener	Faire jouer les enfants	Activités sportives	Jardin collectif	Evènement/activite associative	Trajet fonctionnel	Rencontre avec amis/famille	Détente assise	Autres	Total
Homme	27	17	12	6	3	11	19	25	2	122
Femme	20	23	4	3	9	6	9	15	0	89
Total	47	40	16	9	12	17	28	40	2	211

Zone(s) fréquentée(s) selon lle lieu de résidence

	"Quartier"	Anderlecht, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse (hors	Autres communes bruxelloises (hors Quartier Maritime)	Hors RBC	Total zones
V Grand Parc	42	2	10	3	57
W L28A bas	53	4	12	6	75
X L28A haut	57	2	11	6	76
Y L28	53	2	7	5	67
Total résidence	205	10	40	20	275

Zones(s) fréquentée(s) selon le statut socioprofessionnel

	Chef d'entreprise/cadre/profession libérale	Professions intermédiaires	Employé	Ouvrier	Etudiant	Sans emploi	Retraité	Total
Grand Parc	8	17	10	6	5	15	1	62
L28A bas	11	18	13	7	6	17	1	73
L28A haut	12	12	10	10	7	22	2	75
L28	10	6	8	12	9	19	1	65
Total	41	53	41	35	27	73	5	275

Usages

Usage	Se promener	Faire jouer les enfants	Activité sportive	Jardin collectif	Evènement/activité associative	Trajet fonctionnel	Rencontre entre amis/famille	Détente assise
Nombre d'usagers affirmatifs sur un échantillon de 100 personnes	47	40	16	8	12	16	26	40